



LE FLEUVE, UN INSTRUMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sophie BONIN (coord.)

IGA, UMR PACTE (CNRS)

Nathalie BLANC

UMR LADYSS (CNRS)

Denis CHARTIER

CEDETE, Université d'Orléans

Olivier MARCANT

LERASS, Université Toulouse 3

Organisme Financier : PUCA



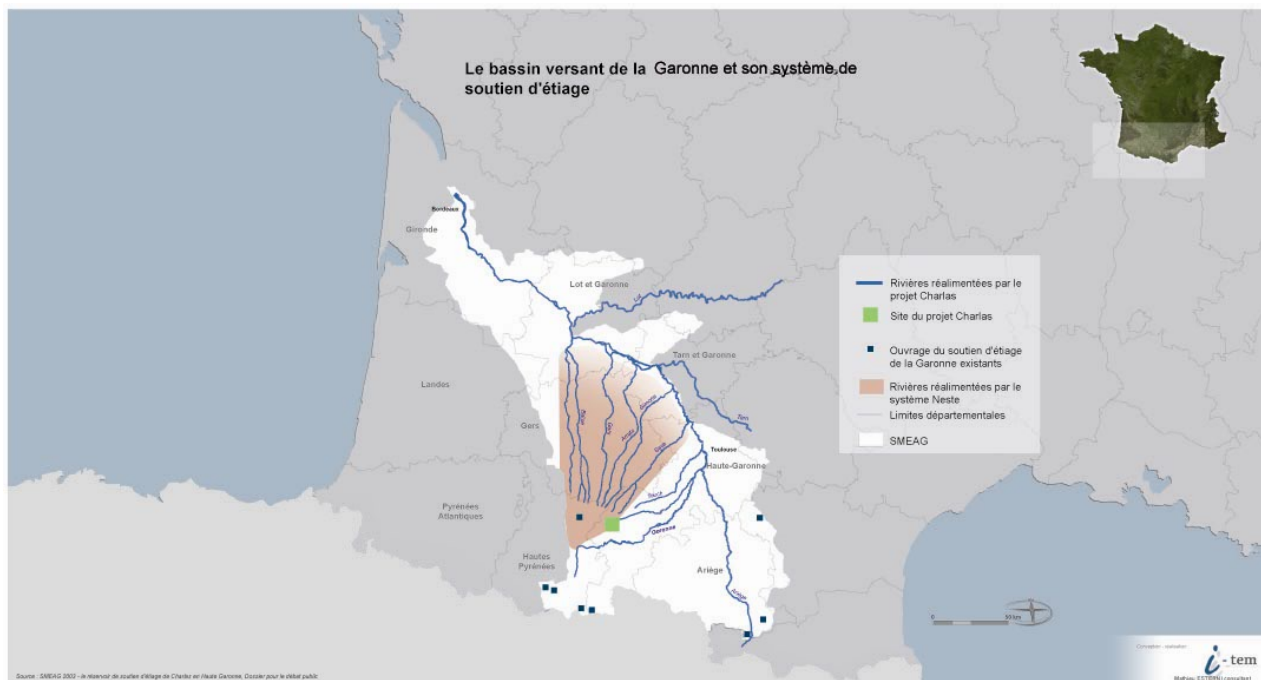
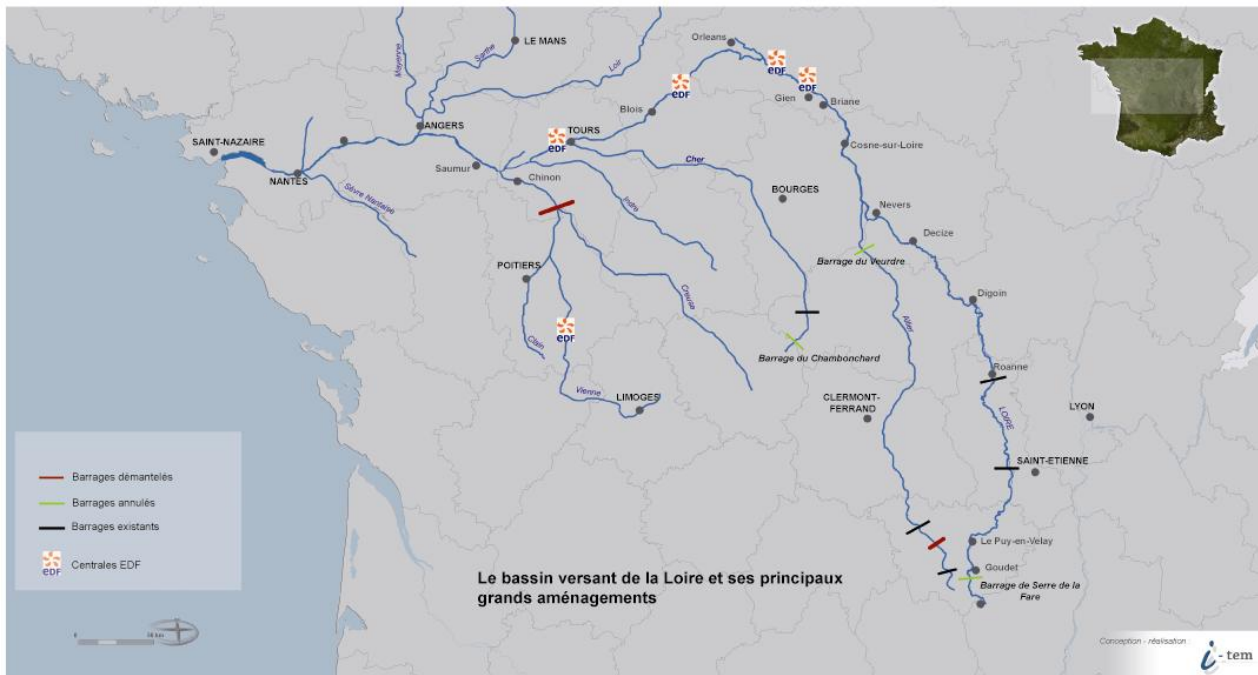
TABLE DES MATIERES

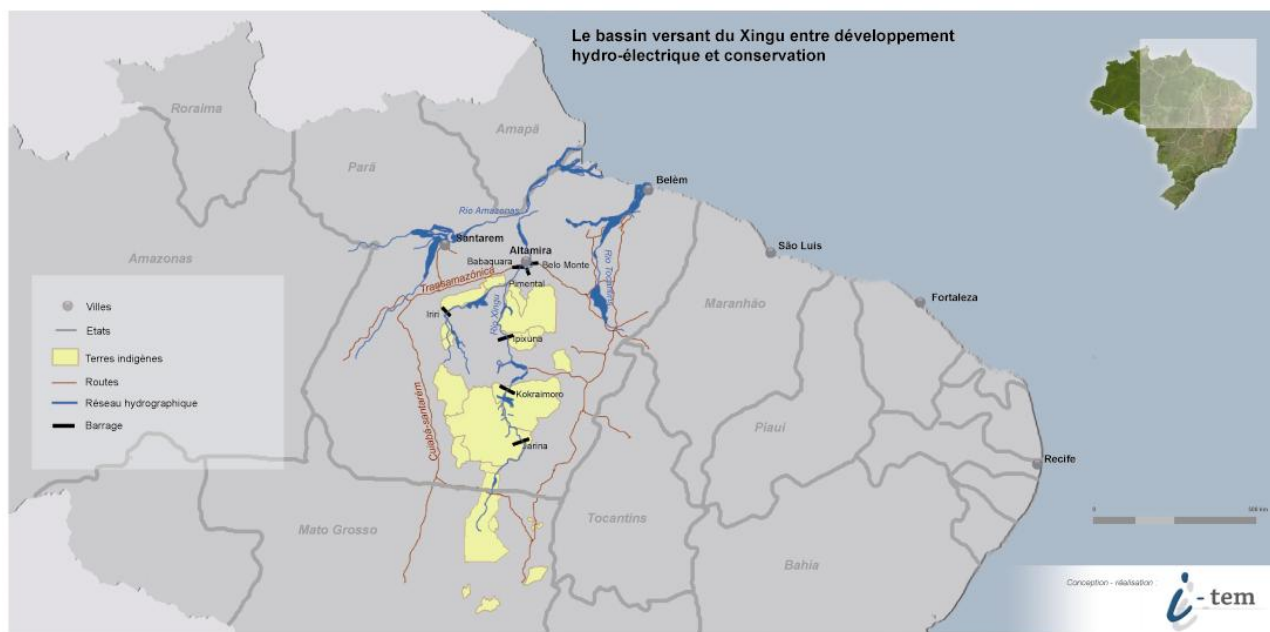
<i>Cartes</i>	7
<i>Introduction</i>	9
Limites et portée de l'étude	11
Évolution du projet de recherche	17
Première partie	25
Modèles de développement, gouvernance des fleuves et territoires de l'eau	25
<i>I Développement national vs développement local. Modèles de développement et gestion des ressources naturelles.</i>	<i>27</i>
1 Du sous développement au développement durable	27
2 L'eau durable : ressource renouvelable ou territorialisée	35
3 Les fleuves dans les tourbillons du développement durable	37
4 Culture de l'eau : renouveau vs alibi	43
a- Un discours de rupture	44
b- La recherche de consensus	47
c- Culture de l'eau et pays du Sud	48
<i>II Gouvernance de l'eau vs gouvernance des fleuves</i>	<i>53</i>
1 Les associations de protection de la nature, nouveaux acteurs de la gestion du fleuve ? ou aiguillon pour l'action des collectivités locales ?	54
a- La part croissante des associations de protection de l'environnement : ou comment la Loire est devenue un cas d'école pour ces organismes à l'échelon national et international	55
Histoire et raisons d'un succès	55
Un exemple particulier de « démonstration associative » : le programme Loire Nature	58
b- Le point de vue des leaders associatifs sur la « lutte » contre Serre-de-la-Fare ou Charlas, et leur légitimation comme acteurs de la gestion du fleuve	60
c- Le développement des lieux de concertation régionale : création ou conversion d'organismes régionaux de développement économique à la gestion durable	64

2 Le projet de Belo Monte en Amazonie, exemple de conflits d'acteurs	76
a- Activismes indigéniste, écologiste et paysan	76
b- L'amorce d'une nouvelle gouvernance de l'eau en Amazonie ?	83
<i>III Local vs milieu de vie</i>	85
1 Les formes variées du local à travers les controverses des barrages.	86
a- Le « local officiel »	86
b- Le local « refoulé »	89
2 Le local dans le « débat public » en France	92
3 Deux versions du local liées à l'immigration en Amazonie	97
4 De la reterritorialisation à l'habitant	100
Deuxième partie	105
Barrages et situations locales	105
Études de cas	105
<i>I Serre de la Fare et Charlas</i>	107
1 Dimensions et situation des barrages français	107
2 Des enjeux initiaux de développement économique ; des rivières ressources en eau, une logique sectorielle	109
3 De nouveaux enjeux pour une logique plus territoriale : les risques (inondation, sécheresse), et l'environnement	113
a- Place croissante de la gestion des risques dans les argumentaires	113
b- Développement des thématiques environnementales	118
c- Le rôle de l'esthétique et des paysages reconnus	121
<i>II Belo Monte, le barrage du Xingu en Amazonie</i>	125
1 Éléments de cadrage	127
a- Développement durable en Amazonie	127
b- Le bassin du Xingu	129
c- L'énergie hydroélectrique : Belo Monte un élément d'une politique d'intégration nationale et internationale	130
2 Le complexe hydro-electrique de Belo Monte, un projet controversé	133
a- Kararaô et Babaquara, Belo Monte Version 1(V1)	133

b- Belo Monte dernière version	137
c- Les deux images du nouveau projet, l'un d'Eletronorte, l'autre de la société civile	141
3 Le développement durable en question : une conception du territoire fluvial	144
a- Le développement durable selon la société civile opposée au barrage	145
b- Un plan d'insertion régional, le développement durable selon Eletronorte	146
c- Deux conceptions du développement durable, deux sociétés civiles, mais deux projets territorialisés : les conditions d'un renouveau cosmopolitique du politique et de l'Etat ?	148
4 Gestion décentralisée des eaux ou une étape dans la recomposition contemporaine des échelles du politique ?	151
5 Vers une politique décentralisée de la gestion de l'eau ?	153
<i>Conclusion et perspectives</i>	155
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	161
<i>Travaux de valorisation à l'extérieur (manifestations organisées, communications, publications, lancement de thèse)</i>	171
<i>Annexe 1 : Programme et liste des participants aux Journées d'étude organisées</i>	175
<i>Annexe 2 : deux ouvrages collectifs en projet</i>	183
<i>Annexe 3 : Liste des leaders associatifs interviewés en France et liste des entretiens réalisés au Brésil</i>	187
<i>Annexe 4 : projet de plan de thèse sur le fleuve Sénégal</i>	191
<i>Annexe 5 : la représentation régionale pour une gouvernance du fleuve Loire (1893-2006)</i>	193

Cartes





Introduction

La recherche présentée ici, « le fleuve un instrument du développement durable », résulte d'une confrontation entre des expériences de terrain et des journées d'étude sur le thème de l'évolution des modèles de développement, sous le prisme de l'utilisation des fleuves, en lien avec l'introduction de la question environnementale.

L'hypothèse centrale qui a guidé la conduite de notre travail est que le fleuve est un outil pour la mise en œuvre du développement durable, parce qu'il est investi doublement : il est porteur de « ressources génériques » comme l'eau, il l'est aussi de « ressources territoriales », ne serait-ce que parce qu'il est un espace naturel sensible et habité. Vecteur d'usages économiques locaux, mais aussi d'enjeux nationaux forts, énergétiques notamment, toutes les logiques possibles du développement lui ont été appliqués, selon les niveaux techniques et économiques des sociétés, et selon les types de fleuve. Cela va de la mise en valeur individuelle -

une micro-centrale fournissant l'électricité de particuliers, un pompage pour de la petite irrigation –, à l'organisation collective – une mise en sécurité de la plaine alluviale pour l'agriculture, l'entretien d'un chenal navigable –, jusqu'à la logique équipementière la plus lourde et la plus imposée par un Etat fort. Pour des soucis de clarification méthodologique, comme pour l'intérêt en lui même et l'actualité de cette question en France et plus encore dans le Monde, c'est surtout cette dernière, avec le cas des grands barrages, qui a focalisé nos choix de terrains.

En France, les différences observées entre le traitement de projets de barrages dans le bassin de la Loire et celui de la Garonne, de ce point de vue, sont à l'origine de ce questionnement¹. Comment les principes actuels du développement peuvent-ils conduire, d'un coté, à abandonner des projets et à détruire d'anciens barrages ; de l'autre, à engager un débat public sur une nouvelle et grande construction ? La prétention universelle d'un modèle de gestion durable du fleuve, construit notamment à partir de la Loire, nous a conduit ensuite à nous interroger sur ce qui se déroulait ailleurs autour de cette question des barrages, en l'occurrence dans un pays jeune mais fort impliqué dans le paradigme du développement durable, le Brésil, et dans un pays qui a un très long passé en matière d'expérimentation de modèles de développement, le Sénégal².

¹ Cf. Blanc, N., Bonin, S., Estèbe, P., Marcant, O., 2005, *L'invention de la Garonne, à la recherche d'une gouvernance du fleuve*. « Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : la gouvernance en question », PEVS Comité SEDD, 25 p.

² Ce dernier terrain a pu servir à nourrir la première partie, générale, du rapport, mais n'est pas développé dans les études de cas, dans la mesure où le travail d'enquête n'a pu se faire que tardivement. Il fait l'objet aujourd'hui d'une thèse en cours, présentée en annexe.

Limites et portée de l'étude

L'objectif de cette recherche exploratoire était de cerner l'émergence du fleuve-milieu dans les politiques publiques. Par fleuve-milieu, nous voulons signifier la prise en compte des interdépendances dans le temps et dans l'espace du fleuve, et en particulier l'intégration des usages non consommateurs d'eau avec la gestion de ceux qui le sont. Cette émergence fait en effet partie des attendus quant aux politiques de développement durable, s'opposant à une vision de fleuve-ressource qui est associée plus volontiers à la modernité. Mais en travaillant à cette problématique, en particulier en France et au Brésil, il est apparu qu'en réalité deux modèles de gestion durable du fleuve s'affrontaient, et qui recouvrent deux façons d'aborder en général le développement territorial aujourd'hui :

- une valorisation du fleuve comme porteur de ressource renouvelable, dans une logique de développement sectoriel, et de croissance par l'équipement et l'aménagement (l'eau comme une des meilleures sources d'énergie, renouvelable et sans production de gaz à effet de serre ni pollution ; le transport fluvial également évalué comme un optimum des points de vue économique, social et écologique) ; cette logique, bien connue de nos pays industrialisés, est très forte actuellement dans les pays moins équipés et plus pauvres
- une valorisation du fleuve comme porteur de ressource territoriale, liée à des usages de proximité, mais aussi au développement des loisirs et à la reconnaissance de la valeur paysagère des sites riverains. La logique de développement est dite « douce », ou durable selon les discours (mais la valorisation précédente aussi est soutenue par le paradigme de la durabilité/soutenabilité), elle se fonde sur le long terme et sur le respect de l'environnement. C'est une logique qui apparaît dans certaines analyses comme un luxe de nos pays riches, et se diffuse ailleurs en lien avec la mondialisation, mais non en fonction des besoins des populations locales. Ce paradoxe a été particulièrement observé au Brésil, et résume assez bien le problème posé dans ce

pays par la gestion du fleuve, où la soutenabilité sociale ne se superpose pas idéalement à la durabilité écologique.

Enfin, plus précisément encore, notre objectif a été d'examiner la pertinence du modèle « Plan Loire » comme modèle universel de gestion durable du fleuve, largement diffusé par les ONG de protection de la nature. Les principes de ce Plan (entretien voire élargissement de l'espace de liberté du fleuve, reconquête écologique des rives et des zones humides, projets de développement pédagogiques, ludiques ou paysagers) sont-ils bien durables ? Sont-ils reproductibles ? Cette politique ne sert-elle pas d'alibi, même en France, appliquée uniquement à certains territoires bien délimités ?

Notre travail part donc du postulat que le fleuve peut être un laboratoire du développement durable, car il est porteur d'une ressource générique - l'eau - et d'une ressource territoriale - un espace habité, sensible. Il cherche à mettre à l'épreuve l'idée que les politiques de développement durable valorisent la ressource territoriale. Cette idée a deux facettes : celle du changement des fonctions économiques allouées aux biens environnementaux ; celle de nouveaux modes de gestion, plus localisés, plus ascendants, qui font appel en amont à la participation des habitants et à l'intégration des usages de proximité.

La bibliographie sur la question des fleuves, au regard du développement durable, ou comme porteur de ressource territoriale est peu étendue. C'est aussi le constat qui était ressorti d'une précédente recherche auquel certains membres de l'équipe avaient participé, dans le cadre du *Programme Environnement, vie et sociétés* du CNRS (Estèbe, 2005) : c'est seulement à la marge des travaux sur les politiques de l'eau que l'on peut les rencontrer. En France, les cours d'eau ont aussi donné lieu à des travaux de sociologues et de politistes, car ils ont été parmi les premiers objets environnementaux pour lesquels des lieux de négociation, de gestion concertée, ont été créés (Billié, Mermet, 2003 ; Allain, Emerit, 2003 ; Allain 2004) ; leur

gestion depuis longtemps intègre la nécessité d'une attention à la diversité des usages et à l'échelle locale, et les institutions mises en place depuis la loi sur l'eau de 1964 laissent leur place au contrôle politique local. C'est même quelque chose qui est considéré comme assez remarquable, voire une exception dans notre nation jacobine, pour les observateurs anglo-saxons de la vie politique française (Hayes, 2002). Mais c'est la gestion de l'eau qui en fait est derrière ces politiques et ces institutions ; ce qui y est discuté et négocié passe par un chiffrage de volumes d'eau (consommés, prélevés, disponibles...), et de leur qualité. Il ne s'agit pas, ou seulement indirectement et récemment, du milieu bio-physique des cours d'eau.

Les zones humides ont bien plus fait l'objet de travaux qui rejoignent notre interrogation, mais à partir d'une « commande sociale » très explicitement portée sur la dimension écologique des milieux, et bien peu sociale (Fustec, Barnaud, 2001). En fait, une grande part de la bibliographie travaille la question des politiques de l'eau sous l'angle de sa gestion et des jeux d'acteurs, et nous pouvons nous rattacher en particulier à celle qui s'intéresse à la territorialité de cette gestion (Ghiotti, 2004 ; Lewis, 2001 ; Meublart, 2001 ; Narcy, 2004). Mais elle n'aborde le fleuve milieu qu'à la marge, à propos notamment de la reconnaissance politique des écosystèmes aquatiques. Des travaux, multiples et dispersés, existent aussi sur la « reconquête des fleuves », par les villes notamment, ou par des associations locales qui se mobilisent pour des micro-projets ponctuels (Chiappero, 1996 ; 1989, *La Ville et le fleuve*). Ce sont essentiellement des propos d'urbanistes : l'échelle de gestion et de décision n'est plus celle du fleuve, la ressource en eau ou l'écosystème aquatique sont absents, et les projets sont présentés de façon déconnectée des politiques de gestion de l'eau. Nous avons aussi examiné la bibliographie, qui relève surtout de la littérature grise, sur chacun des projets de barrages analysés : elle traite la question de la gestion de l'eau, mais surtout de la lutte contre Serre de la Fare, du débat public pour Charlas ou des débats des chercheurs en sciences sociales brésiliens sur l'appropriation abusive et marchande de la ressource en eau et des fleuves. Enfin, les références sont plutôt rares sur les barrages à l'échelle internationale ; les études comparées internationales se

concentrent sur la question de l'eau et des dispositifs politiques. Ce sont surtout des travaux de géopolitique qui traitent ces objets (Lassere, Descroix, 2003). Donc dans ce champ aussi l'émergence du fleuve milieu ne peut se repérer qu'à la marge : c'est pourquoi nous insistons sur le caractère exploratoire de notre recherche.

Ce travail a été traversé par un certain nombre de questions récurrentes voire de doutes : est-il possible voire pertinent de parler d'une mise en regard de la gestion des fleuves, et des fleuves eux-mêmes de pays du Nord et du Sud ? Quel poids ont réellement les mouvements environnementalistes actifs contre les barrages, à l'échelon local, mais aussi international dans la poursuite ou l'arrêt de ces projets ? Au Brésil, dans un contexte de pénurie énergétique que met encore en évidence la crise actuelle du pétrole, il est clair que les enjeux écologiques sont souvent minorés. L'écologie est, du côté brésilien en tous cas, plus appréhendée comme un frein au développement, voire un terrain de déstabilisation politique que comme la condition d'un développement durable intégrant les enjeux sociaux. Dans ce contexte pour le moins difficile, quelle place prend la problématique écologique, non seulement pour les pouvoirs publics, mais aussi pour les promoteurs du barrage ou encore pour les habitants du fleuve ? Assiste-t-on vraiment à une prise en considération d'un local plus autonome et susceptible de conduire une gestion environnementale ? Dans quelle mesure l'écologie est-elle le vecteur d'une émancipation démocratique et donc d'un renouveau du politique, ainsi que de l'émergence d'une société civile et locale en ce qui concerne les fleuves ?

C'est essentiellement le travail de terrain et nos journées d'étude qui ont permis d'apporter des réponses à nos interrogations et qui ont conduit aux principaux résultats de la recherche ; à savoir :

1- La remise en cause de l'idée des trois sphères, interagissant et faisant système, du développement durable. Dimension économique et dimension sociale semblent soumises, dominées par la dimension sociale. Cette remise en cause a déjà été solidement analysée, quoique avec un point de vue disciplinaire un peu étroit, dans Jean-Michel Le Bot : « Le concept de développement durable participe finalement toujours de cette croyance économique [... dont la genèse sociale a été étudiée par Frédéric Lebaron], qui consiste à dissocier la sphère économique, soit une catégorie particulière de pratiques, de l'ordre social dans lequel toute pratique humaine est immergée » (Le Bot, 2002, p. 16). Même la sphère environnementale n'est pas déconnectée des pratiques humaines, des « techniques par lesquels les humains informent leur environnement (au sens aristotélicien de mise en forme) ». Dans les choix politiques qui sont faits en matière d'aménagement de barrage, à propos du choix des sites, nous avons constaté que la sphère environnementale était fortement liée à la reconnaissance esthétique ; la richesse écologique était mise en avant dans l'argumentation lorsque la situation montrait l'existence d'un paysage reconnu, collectivement. L'argument esthétique, en se mêlant à une démonstration écologique, peut ainsi s'avérer déterminant pour protéger un site. Cette influence du paysage vu dans les argumentations écologiques, quasiment démontrée par l'analyse des différences entre Loire et Garonne, est encore hypothétique sur les autres terrains.

2- La mise en évidence de ce qu'avec le développement durable, on assiste bien à des changements dans la gouvernance du fleuve, à une remise en cause de la politique de l'eau telle qu'elle a été instituée et qui fonctionne « trop bien » en France, de façon insoluble au Brésil ; à l'introduction en particulier d'un jeu d'échelles nouveau entre les niveaux de prise de position et de débat (nouvelles participations locales mais aussi internationale) ou de prise de décision (désengagement de l'Etat, glissement des positions des collectivités territoriales par rapport au développement).

3- La mise en évidence de ce que le développement durable fait appel, autour du territoire du fleuve, à trois enjeux : l'enjeu environnemental (protection et gestion

des milieux riverains, forêt riveraine, ou zones humides, au nom de la biodiversité mais plus encore comme mode durable de gestion du risque d'inondation), l'enjeu sectoriel et notamment énergétique (eau-ressource pour la croissance, mais ressource renouvelable, et à ce titre durable), et l'enjeu local qui apparaît comme le plus difficile à saisir, le plus ambiguë dans son positionnement, pesant pour l'un ou l'autre des premiers enjeux signalés, et oscillant entre les partisans d'un soutien d'étiage qui puisse garantir à la fois un bon état hydro-écologique, et l'équilibre des usages, et les partisans d'un changement radical de pratiques (économie d'eau, valorisation d'usages non consommateurs d'eau).

Ce rapport, riche d'une réflexion générale autour de ces trois thématiques - la première concerne le développement, la deuxième la gouvernance, la dernière le territoire - et du compte rendu des terrains, répond partiellement à ces questions. Il sera complété par la publication des communications proposées à nos journées d'étude « Argumentations écologiques, sociétés locales et grands barrages » organisées les 26 et 27 janvier 2006 à Nanterre³. Mais nous allons d'abord revenir sur l'évolution de notre recherche depuis sa première programmation, de façon à expliciter et justifier les choix méthodologiques.

³ On trouvera en annexe la liste des participants à ces journées qui ont rencontré un grand intérêt, tant du côté universitaire, où la thématique s'est en particulier avérée féconde en terme de dialogue pluridisciplinaire, que du côté des organismes en lien avec les grands aménagements et avec les politiques de l'eau, qui auraient pu être plus impliquées (EDF, bureaux d'étude, consultants Banque Mondiale, Comité international des grands barrages, mais aussi agences de l'eau). Nous avons ainsi reçu plusieurs demandes pour qu'il y ait des suites à ces journées dans ce sens.

Évolution du projet de recherche

Au préalable, il faut revenir sur l'évolution des objectifs de départ. À l'origine notre questionnement était d'appréhender le modèle émergent d'un fleuve comme milieu de vie, tel qu'il semblait se développer pour la Loire, avec la mise en œuvre de nouvelles politiques d'aménagement, et même de nouveaux principes de l'action publique pour la gestion du fleuve (dont l'emblème est le Plan Loire Grandeur Nature). On se demandait en quoi le fleuve pouvait être un outil de développement local, qui allait dans le sens du développement durable. Les premières analyses ont montré la difficulté à répondre clairement à cette idée, pour l'affirmer ou l'infirmier : sur la Loire, il y a bien eu différents changements, importants, dans la gouvernance du fleuve, mais les actions conformes à ce nouveau modèle restent isolées théoriquement, considérées comme un axe parmi d'autres, très limitées spatialement, et enfin financièrement en dernier. Sur la Garonne, ce modèle de gestion durable était mis en opposition franche avec d'autres approches du développement, plus en continuité avec la logique aménagiste « moderne » (Soubeyran, Barnier, 1985). Dans ce bassin par exemple, de vastes projets étaient conçus au même moment pour la modernisation agricole (augmentation des rendements, et de la production du maïs, c'est-à-dire une agriculture très consommatrice d'eau dans une région plutôt sèche, avec donc un fort investissement pour l'irrigation).

Nous avons choisi alors de nous intéresser de façon plus centrale aux grands barrages car ils constituent un type d'aménagement qui cristallise les reproches faits au modèle de développement des pays industrialisés, un modèle établi sur l'idée de croissance, et dont l'exploitation des ressources naturelles est le support. Les barrages semblaient constituer un terrain de choix pour comprendre les ambiguïtés du développement durable. Ils restent en effet un outil de développement reconnu par toutes les sociétés. En même temps, la controverse puis l'abandon du barrage de Serre de la Fare a été à l'origine de la mise en place

du Plan Loire. Et plusieurs cas célèbres de grands barrages peuvent être cités en illustration des deux crises reconnues pour origine du développement durable (Wilbanks, 1994 ; O’Riordan, 1990) :

- une crise écologique, et le problème de la durabilité environnementalo-économique de la modernité⁴ (déforestation, sécheresses, accélération du changement climatique, perte de biodiversité, accumulation de déchets ultimes). En ce qui concerne les barrages, certains ont entraîné de véritables catastrophes écologiques ; tous ont eu un impact environnemental négatif peu maîtrisé (Goldsmith, Hildyard, 1984 ; Bethemont, 1999 : 112-129 ; Bravard, 1987 : 367-378). Ces grands barrages ont cristallisé la dénonciation globale d’une course en avant dans la création de réservoirs, l’écart grandissant entre la croissance des besoins humains et la disponibilité des ressources en eau (Cf. Don Hinrichsen, *La grande soif de l’homme*, traduit par World Watch Institute, sur le site internet www.delaplanete.org)

- une crise sociale, et le problème de la durabilité socio-économique de ce modèle (une part de plus en plus grande de la population mondiale est écartée de l’amélioration du niveau de vie, et les problèmes de pauvreté, violence, faim, ne s’améliorent pas voire empirent). Les grands barrages ont là encore souvent pu illustrer cette crise, les populations locales faisant figure –mais au moins parfois semble-t-il surtout après coup- de martyrs sacrifiés au profit d’un intérêt général devenu incertain. Partout il est vrai, les populations d’amont se trouvent sacrifiées au profit de l’aval ; celles des campagnes souvent aussi au profit de la vie citadine ; et les systèmes agricoles prônés par ce modèle se sont parfois avérés par trop éloignés des structures socio-économiques locales, et faire ainsi échec au projet de développement (Cernea, 1998).

La focalisation de nos terrains sur les situations de barrage, plutôt que les fleuves dans leur ensemble, vient de ce que ces situations sont emblématiques de

⁴ O’Riordan, 1990, p. 142-143.

l'approche « ressource » du fleuve, et interrogent le chercheur par cette juxtaposition particulière qui y est faite avec l'approche « milieu » du fleuve. Cette juxtaposition est rendue bien visible par les discussions, les conflits mêmes, qu'entraînent systématiquement, et depuis longtemps, ces grands projets (Bodon, 2003) ; et par un rapport de la Commission Mondiale des Barrages (CMB, 2000), commission indépendante créée par la Banque mondiale et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en mai 1998. Ce rapport met bien face à face la réussite des barrages en terme de développement agricole et énergétique, c'est-à-dire du point de vue des ressources en eau et en énergie ; et leurs conséquences parfois mal maîtrisées sur d'autres aspects du développement (pêche, foresterie, santé humaine, agriculture traditionnelle ; et à long terme manque d'eau par croissance excessive des usages), c'est-à-dire du point de vue des milieux.

L'approche ressource privilégie les flux et stocks, et tout s'exprime alors par rapport à des quantités d'eau à retenir, pour mieux l'utiliser (Narcy, 2004). On peut citer pour exemple les propos de géographes, peu soupçonnables d'accointance avec les constructeurs de barrage, évoquer ce principe dans les années 1960. Il faut alors établir des réservoirs, pour « ralentir jusqu'à arrêter les descentes du liquide » (Gachon, 1967), pour essayer de retenir un peu de « ces eaux qui continuent de se perdre dans l'Océan » (Babonaux, 1968). La planification de ce principe à l'échelle de grands bassins versants ne remonte guère au delà du XIX^e siècle, ne serait-ce que pour des raisons technologiques, mais il prend très vite d'énormes proportions, au point qu'aujourd'hui, à l'échelle mondiale, les lacs de barrage et de retenue capturent et conservent 3500 des 9000 km³ d'eau douce directement accessibles aux hommes⁵. Les perspectives de

5 D'après Cosandey ; Robinson, 2000, p. 269. D'après l'*Atlas mondial de l'eau*, éd. Autrement, PNUE, ce sont 4286 km³ qui sont emmagasinés par les réservoirs, à comparer aux 1300 à 2100 km³ d'eau des cours d'eau. L'estimation de ces masses d'eau varie énormément selon les auteurs. Ainsi selon François Durand-Dastès, 2005, l'eau des lacs et cours d'eau, c'est-à-dire l'eau douce superficielle naturelle ou artificielle, représente 225 000 km³... Les différences viennent de la difficulté et des incertitudes de ce genre de modélisation (où le facteur climatique rend les données effectives de toute façon très fluctuante), mais aussi de la considération en stock ou en flux. En

développement de la construction des grands barrages sont variables selon les sources, en particulier parce que les informations au niveau mondial sont difficiles à obtenir, et éminemment géopolitiques (deux pays actuellement très concernés et très susceptibles sur ce sujet sont la Chine et l'Inde ; voir Fischer, 2001). On a écrit en 2000 que « le nombre de barrages est en progression rapide à la surface du globe : entre 1983 et 1986 il s'est construit par an 267 digues de plus de 15 m de haut, et si ce rythme est appelé à décroître sur le long terme, ce ne sera pas dans les années qui viennent » (Cosandey ; Robinson, 2000, p. 269). Alors que dans un communiqué de la Commission Mondiale des Barrages, « depuis le milieu des années 1980, le rythme de construction a considérablement ralenti à mesure que des craintes s'exprimaient à propos des impacts financiers, sociaux et écologiques, entre autres, des barrages. »⁶ D'après Lassere et Descroix (2003), la construction de grands réservoirs a bien chuté, au moins dans les années 1990-1995 par rapport aux années 1970 et 1980. De très grands projets sont de toute façon, dans le Monde, complètement d'actualité, en Inde et en Chine, et au Brésil donc comme nous verrons.

Les constats négatifs, pour certains dramatiques au regard des « projets de développement » à l'origine de ces barrages, deviennent importants et étudiés dès les années 1970-1980. Le rapport *Dams and Development* (CMB, 2000) évalue que plus de 50% des barrages n'ont pas réalisé les bénéfices attendus, ou ont eu des coûts supplémentaires non anticipés, en raison d'impacts sociaux ou environnementaux. En même temps, les projets de ce type ne cessent pas, comme on vient de le voir. Dans les pays industrialisés, ils font toujours l'objet de

flux, on a pu lire que les fleuves écoulent irrégulièrement 28 000 km³ par an, dont 12 000 relativement assurés : les barrages réservoirs du monde avec un volume mobilisable de 2000 km³ environ, « améliorent donc de 16% ce que fait la nature » (*Le Grand Livre de l'Eau*, ed. La Manufacture, 1990). Les fleuves écoulent environ 1/3 du cycle de l'eau « terrestre » (les 120 000 km³ qui retombent sur les continents), le reste est stocké en neige, renouvelle les lacs ou les eaux souterraines... 10 millions de km³ d'eaux souterraines, 120 000 km³ de cycle de l'eau terrestre, pour 4430 km³ prélevés chaque année par l'homme. Tous ces chiffres sont aussi à analyser en terme de répartition spatiale qui est très inégale : 25% de la population mondiale vit dans des pays en situation de stress hydrique.

⁶ CMB press release, 25 November 1999, consultable sur www.dams.org/news_events/press319.

constructions parfois ambitieuses, mais leurs fonctions se sont multipliées et même la préservation de l'environnement en fait désormais partie. Dans les pays en voie de développement, les fonctions traditionnelles (irrigation et hydro-électricité notamment) sont toujours présentées comme la réponse à des besoins vitaux. Comme l'analyse globalement Thomas Wilbanks, 1994, il s'agit surtout d'accompagner au mieux ces grands aménagements par rapport à l'environnement d'une part, par rapport aux sociétés locales d'autre part. Dans tous les cas, les porteurs de projet reprennent à leur compte les critiques passées, et proposent des solutions (c'est l'enjeu des études et publications d'organismes comme la Commission Internationale des Grands Barrages, et en France le Comité français des barrages et réservoirs). Au point que ces projets se situent eux-mêmes dans la problématique du développement durable. Les barrages présentent ainsi la caractéristique d'être des analyseurs du tournant environnemental, et des modalités d'action des principes du développement durable. Aussi avons nous délibérément choisi de concentrer notre attention sur ces projets (abandonnés, réalisés, ou en discussion), et d'en faire notre terrain privilégié, au détriment d'autres objets de recherche développés dans la bibliographie, notamment les micro-projets de développement durable sur les cours d'eau (contrats de rivière notamment en France ; mobilisations associatives ou communales pour réhabiliter des bras morts, restaurer des quais ou la navigation, entretenir voire aménager pour un redécouverte de la rivière par les loisirs, ou par des activités pédagogiques, d'éducation à l'environnement etc.).

Ce rapport final présente notre analyse de trois cas de figure :

- Serre de la Fare, dans la Haute Loire, un projet dont l'abandon sert de modèle à la lutte anti-barrage et est aussi à l'origine de nouveaux principes pour une gestion durable du fleuve, largement médiatisé par les ONG de protection de la nature, mais aussi valorisé à l'échelon régional et national par l'Etat, ses ingénieurs, et les collectivités locales (Plan Loire Grandeur Nature)

- Charlas, dans le bassin de la Garonne, un projet de réservoir de soutien d'étiage, dont a hérité l'Etablissement Public Territorial de Bassin, contradictoire avec une démarche de concertation engagée autour d'un Agenda Garonne, dont les objectifs étaient plus proches du modèle ligérien. Ce projet de plus a connu la procédure du débat public fin 2003
- Belo Monte, sur le Xingu, un projet gigantesque dans un pays où l'enjeu énergétique est très vif, mais qui est aussi très impliqué dans le paradigme du développement durable.

Quels modèles de développement soutiennent ces projets ? Comme il s'agit de sites anciennement repérés et régulièrement reproposés, ils permettent de suivre dans le temps les éléments qui nous intéressent :

- les fonctions en terme d'objectifs de ces projets, en particulier comment et quand se traduit l'émergence de la problématique environnementale (analyse des études successives et actuelles, et entretiens auprès des porteurs de projet, de leurs promoteurs et de leurs détracteurs : une vingtaine d'entretiens ont pu être menés pour chaque projet) ;
- l'évolution idéologique quant au statut de l'eau et de la rivière notamment (enquêtes auprès des habitants sur la perception du fleuve) ;
- la place accordée aux populations locales, qui peut (ou non) sous-tendre des présupposés quant aux deux points précédents (idée que les populations locales accordent une place importante à la préservation de la rivière, voire que la rivière est pour eux milieu de vie) (analyse des débats publics et enquêtes auprès des associations).

On a essayé à travers ce matériau, de saisir la « réalité » du modèle développement durable : une nouvelle culture de la gestion des ressources se met-elle en place ? les sociétés locales se voient-elles mieux reconnues ?

Le fléchissement de la logique aménagiste des fleuves (qui se vérifie, on le verra, en France autour des années 90) est-il lié à la diffusion d'une problématique

développement durable et à la construction d'un autre mode de développement ?
Ou n'est-il qu'un phénomène temporaire, le temps de redonner à la modernité de nouvelles sources de légitimité ?

Nous observerons si l'évolution d'une approche ressource vers une approche milieu et l'émergence de la société civile (mondiale à travers les ONG, populations locales, associations environnementales...) sont des événements durables ou passagers, des processus discursifs ou d'action.

Enfin, ce travail offre l'opportunité d'examiner comment les approches territoriales du développement durable interféraient, voire pouvaient entrer en conflit, avec les approches en terme de ressources renouvelables.

Un premier axe de l'analyse est écologique : les argumentations pro comme anti barrages, mais aussi les argumentations « neutres », incorporent toujours des thèmes écologiques. De même on les retrouve aux différentes échelles de la contestation ou de la décision : au niveau local, à la fois des habitants touchés par le barrage et des acteurs de l'économie locale ; au niveau national, généralement défini comme celui par excellence de la logique aménagiste mais qui du côté français a beaucoup évolué, jusqu'à offrir son soutien aux opposants aux barrages ; à l'échelle internationale, avec d'un côté, des ONG hyper-médiatisées comme Greenpeace ou WWF qui usent de stratégies de communication pour défendre l'environnement, de l'autre des ONG plus enracinées dans la vie locale comme les associations de France Nature Environnement, les groupes locaux d'ATTAC ou la Fase au Brésil, revendiquant la mise en place d'un autre modèle de développement socio-économique, respectueux des droits des populations locales. Ces droits sont présentés comme une même cause que la préservation de l'environnement, et cette confusion doit nous interroger.

Un deuxième axe consiste à opposer local et national ou international. Du côté Nord, le local est rabattu sur le NIMBY ; ainsi en est-il du débat public de Charlas, où « le local pour le local » est apparu comme non légitime ; il est apparu comme porteur de valeurs symboliques et d'usages non marchands peu voire par exprimés

sur la scène publique, où domine l'expression des enjeux économiques sectoriels. Dans le sud, en particulier sur le Xingu, la place des sociétés locales est encore moins assurée. Quel poids ont les populations indigènes face aux grands enjeux de développement que représente l'énergie hydro-électrique ? Cependant, il faut bien noter dans les deux cas qu'une partie de la modernisation de la vie politique accompagne cette montée en puissance des revendications des populations locales. Autour de la gestion de l'eau en particulier, il a été noté au nord comme au sud (Meublât, 2001 ; Meublât, Le Lour, 2001), que la décentralisation des dispositifs ainsi que l'activité des comités de bassins, s'associe à cette montée en puissance des revendications locales.

Un troisième axe oppose différentes conceptions de la ressource : la « ressource renouvelable » est-elle une « ressource territoriale » ? L'hydro-électricité se trouve au centre des projets de barrage en particulier au Brésil où elle est fortement associée à l'indépendance énergétique et à l'exploitation d'une ressource. L'eau douce, partout présente sur le territoire, et en particulier en Amazonie, relève d'une exploitation qui fait abstraction du territoire fluvial et s'inscrit donc dans le droit fil des versions modernes du développement. Elle renvoie aux politiques de développement et aux niveaux de développement des différents pays suivant une ligne classique d'analyse. Son classement récent par les Nations Unies (Déclaration de Pékin) comme « ressource renouvelable » est contradictoire avec l'affirmation de la nécessité d'approche territoriale du développement durable. C'est un développement durable considéré à l'échelle nationale, qui ne prend plus en compte, ou de façon mineure, les enjeux locaux tels qu'ils sont ; mais qui se soucie en revanche de compensation et de développement local dans une démarche *top-down* (ce qu'on a appelé les logiques sectorielle et zonale). Cette grille de lecture conduit à des distinctions importantes entre les termes développement local et développement durable : la recherche des logiques sectorielles, zonales ou territoriales –et des approches *bottom-up* ou *top-down*– met en évidence l'émergence d'un combat en faveur d'une nouvelle culture de l'eau.

PREMIERE PARTIE

MODELES DE DEVELOPPEMENT, GOUVERNANCE DES FLEUVES ET TERRITOIRES DE L'EAU

I Développement national vs développement local. Modèles de développement et gestion des ressources naturelles.

Ce premier chapitre de la réflexion générale propose dans un premier temps un essai de bilan des modèles de développement existants, quitte à caricaturer les phénomènes sous-jacents, car ceux-ci sont très complexes et engagent l'ensemble des valeurs de la société, pas seulement économiques. L'objectif est de dégager une grille de lecture pour les projets de développement rencontrés pour exploiter ou valoriser les fleuves, en terme de logique et d'approche. Dans un deuxième temps, nous examinerons de façon plus fine la force et les ambiguïtés du modèle du développement durable, appliqué à la ressource eau, et même plus précisément au principe du barrage dans un troisième temps. Nous poserons en particulier le problème du balancement actuel entre la durabilité « tuyau », celle d'une bonne gestion de la ressource naturelle considérée comme une ressource générique, et la durabilité « milieu », celle d'une valorisation de l'eau comme ressource territoriale. Enfin, le dernier développement s'attachera à un nœud récurrent sur tous nos terrains : l'idée qu'au-delà des contextes et des évolutions économiques émerge une « nouvelle culture de l'eau ».

1 Du sous développement au développement durable

Les pionniers de la notion de développement, et des réflexions dans ce domaine, viennent des travaux dans et sur les pays du Sud. Sans doute est-ce parce que dès le temps de la colonisation, il y a eu une volonté de théoriser le développement de façon utilitariste par rapport au « retard » des économies du Sud. Les interrogations en terme de développement dans les économies européennes est bien plus récente et nouvelle. Elle prend certainement une tournure différente puisque selon les réflexions précédentes ces pays sont déjà développés. Il est donc

intéressant de revisiter les modèles successifs qui ont dominé, ou du moins influencé les politiques de ces pays. Nous montrerons d'abord et contre tout a priori, que ces modèles ne s'opposent pas forcément, et la pratique révèle plutôt qu'ils naissent dialectiquement les uns dans les autres, les uns pour contrecarrer les effets négatifs des autres, qu'ils se chevauchent ou se contrecarrent sur un même terrain. Ils voyagent aussi d'une région du monde à une autre. Nous avons donc affaire à une réalité hybride. Un bilan des « modèles purs » nous aidera à comprendre comment la problématique du développement durable prend place dans l'ensemble de la réflexion sur le problème du développement⁷.

1) D'abord, le « modèle fordiste » qui émerge après la seconde guerre mondiale et dont on postule la fin dans les années 75. C'est un modèle de croissance bâti autour du cercle vertueux : progrès économique, progrès social, progrès politique. Le moteur de ce progrès est l'expansion de la productivité et le plein emploi, elles-mêmes permises par des méthodes de production et de standardisation des biens produits qui occasionnent des marges, marges permettant à leur tour l'extension du marché. Les corollaires sont : le salariat, le taylorisme ou/et la division scientifique du travail, « l'Etat-providence ».

Le rôle (positif) de l'Etat est souligné tout particulièrement par John Maynard Keynes (à l'inverse d'Adam Smith). L'Etat intervient dans la production, l'emploi, la consommation, l'épargne, la demande globale. Il doit construire des politiques économiques cohérentes pour garantir le plein-emploi et la démocratie.

Dans les années 70 une série de déconvenues majeures secouent ce modèle : les chocs pétroliers, les crises monétaires, l'inflation (le couple prix-salaires n'est plus maîtrisé), les politiques déflationnistes...

7 On s'appuie, quant au repérage des différents modèles de développement sur Jacques Gagnon (dir.). Sept. 2003, « Valorisation des expériences de développement local en Haïti », Groupe de recherche en administration publique et management international (GRAP), Université de Sherbrooke.

Dans cet horizon, la question des pays du sud nous confronte à un simple problème de « retard économique » relativement aux pays du nord, retard provoqué par l'exploitation colonialiste passée qu'il convient de combler par le recours à des aides appropriées. Une théorie fournit la justification de ce mécanisme, celle de Rostow (1963). Elle postule que chaque économie doit passer par des phases successives et progressives, depuis celle de l'autosubsistance des sociétés traditionnelles à celle de la « consommation de masse » en passant par la phase obligée du « take-off » (décollage). Il suffirait justement d'aider les pays retardés à atteindre la phase du « take-off » pour entraîner automatiquement les autres phases attendues. Les moteurs du changement sont l'urbanisation, l'industrialisation et le marché libre. Ajoutons que la volonté d'aider manifestée des pays riches de l'occident est également sous-tendue par la peur de voir ces pays fragiles « tomber » du côté du socialisme. Pour confirmer cette dernière observation, faisons remarquer que la chute du mur de Berlin (1989) s'est accompagnée d'une baisse importante (et peu vertueuse) des aides bilatérales et multilatérales.

Sur la place des ressources naturelles dans ce modèle, il apparaît que leur exploitation est une base de la richesse et du développement, notamment parce que la satisfaction des besoins alimentaires (agriculture) et l'abondance énergétique sont deux conditions préalables du décollage.

2) Le modèle des « indépendances nationales ». Il concerne exclusivement les pays dits « pauvres » ou « sous-développés » ou « en voie de développement ». Il émerge dans les années 60-70, au lendemain de la décolonisation. Retenons dans la foule d'auteurs qui ont écrit sur le sujet, le point de vue du néo-marxiste Samir Amin. Nous sommes bien dans un contexte global et toute explication doit se référer à l'échelle de la planète, non à la seule situation interne de ces pays. Le sous-développement s'explique par la « dépendance économique » des « pays périphériques » vis à vis d'un « centre » moteur monopolisateur-confiscateur de croissance. La décolonisation n'a donc pas été facteur d'indépendance

économique, ni d'ailleurs politique (cf. le néocolonialisme). D'où les solutions préconisées : ne compter que sur soi-même, contrôler et valoriser ses propres ressources naturelles, substituer le développement du marché intérieur aux importations de produits (développement auto-centré), réformer l'agriculture, nationaliser les entreprises, implanter des industries lourdes... Comme pour le fordisme, ce modèle exige un Etat puissant. La construction ou la consolidation de ces Etats fut en ces temps-là une préoccupation constante, avec les excès que l'on sait (bureaucratisation de l'administration et de l'existence, en général).

En matière de construction des politiques territoriales, ces deux premiers modèles peuvent être associés à la « logique sectorielle » telle qu'elle a été définie par Frédéric Giraut et l'équipe de recherche qui a travaillé à une *Etude comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du sud* (Giraut, 2005, p. 15) : « programmation d'équipements et de services sous forme de sélection de sites et de schémas thématiques de répartition » ; renforcée souvent par une politique keynésienne de soutien de l'économie par les grands travaux. Les barrages se situent traditionnellement dans cette approche, et même en France où le contexte a fondamentalement changé par rapport aux années d'après-guerre qui ont vu dominer cette logique, elle n'est pas pour autant à oublier totalement. Au Brésil, cette logique sectorielle nationale, énergétique en l'occurrence, a été doublée d'une politique sociale locale, présentant le barrage comme un projet intégré sur un espace circonscrit, selon une logique territoriale donc qui relève d'un autre modèle de développement. On peut noter enfin que dans ce cas brésilien, ou dans le cas des grands barrages français des Alpes et des Pyrénées, et encore celui abandonné de Serre de la Fare sur la Loire, c'est une démarche *top-down* qui domine, prioritairement descendante. Le cas de Charlas, en discussion sur la Garonne, n'est pas exactement dans cette logique.

3) Le modèle (néolibéral) de l'ajustement structurel appliqué aux pays pauvres. Il s'agit, en ces années quatre-vingt, de réduire les déséquilibres structurels : la

balance des paiements, la balance commerciale, le budget de l'Etat, d'ajuster les économies nationales au marché mondial. Sous la férule du FMI et de la Banque mondiale, mandatés par le G7 en 1979, des programmes drastiques se proposent de réduire le rôle de l'Etat dans l'économie, les dépenses budgétaires considérées comme improductives, de donner priorité à l'exportation et à l'exploitation des ressources, à la réduction des systèmes publics de protection sociale. Ce modèle prône encore la privatisation des services publics et la dévaluation des monnaies. Mais les limites constatées du modèle s'avèrent : l'expansion des inégalités, de la pauvreté. Comme autre conséquence, on peut relever l'effondrement des Etats qui a eu pour effet la promotion du crime (insécurité urbaine et sur tous les territoires, foisonnement de gangs armés), la multiplication des conflits armés dans de nombreuses régions.

4) Le développement local voudrait se donner en rupture, comme un anti-modèle. Le développement local ne se présente pas « comme une stratégie de plus », une alternative supplémentaire. Soucieux de ne pas soulever d'inutiles débats, il dit se situer « à côté », souvent en complément.

A la différence des modèles précédents, il ne procède pas du global au local. Il s'intéresse au local. Le local n'est pas un décor neutre, pas le simple support indifférencié pour une politique économique globale quelconque qui chercherait à s'exercer après coup quelque part, arbitrairement ici plutôt qu'ailleurs. Le développement local est d'abord celui qui tend à répondre aux « besoins de base » d'une population, une communauté, vivant sur un territoire. Le territoire est une unité d'espace qu'il faut concevoir « à l'échelle la plus petite parce que la plus appropriée ». Un territoire est toujours spécifique, il a une « identité », une culture organisationnelle propre, des ressources propres, toutes choses sur lesquelles les « acteurs » vont s'appuyer pour promouvoir leur développement. Le développement est donc à la fois économique, social, culturel et situé.

Ce modèle rejoint ce qui est défini dans l'étude déjà citée comme une « logique zonale » : l'intervention publique se fait par « détermination de zones regroupant des aires souffrant de handicaps divers ou disposant d'une vocation et devant à ce titre bénéficier de politiques publiques d'appui sous forme de primes ou de dérogations, ou d'une politique volontariste de mise en valeur zonale » (Giraut, 2005, p. 17) : c'est donc aussi une logique redistributive. Elle procède d'une démarche majoritairement ascendante, *top-down*, du moins dans son impulsion initiale. Cette logique est bien présente dans le projet de Belo Monte, situé dans une région du front pionnier de l'Amazonie, où vivent des populations pauvres, et dont le mode de vie est jugé en retard par rapport aux régions voisines (équipement scolaire, moyens de transport, etc.). Il en était de même des barrages français construits en montagne, comme Tignes, Serre-Ponçon, et plus récemment encore, le dernier grand ouvrage hydroélectrique construit en France, Grand'Maison. L'intérêt de ces derniers est que l'on peut apprécier aujourd'hui l'effet de ces politiques zonales accompagnatrices d'une pure logique d'exploitation énergétique des rivières : ils ont été bien étudiés de ce point de vue (Hacques, 1994, pour Grand'Maison ; Bodon, 2003, pour Tignes et Serre-Ponçon). Ces travaux montrent en effet le rôle qu'a pu jouer dans l'acceptabilité sociale de ces aménagements, la situation et l'image d'une société rurale montagnarde en déclin, de la montagne comme « handicap naturel » susceptible d'être retourné en atout grâce à la technicité moderne. C'est aussi tout le paradigme de la compensation qui est en jeu : voieries et réseaux neufs, habitations rétrocedées, générosité de l'aménageur pour les acquisitions foncières, mais surtout mannes financières énormes liées à la fiscalité, sont mises en place pour compenser les pertes territoriales, du cours d'eau vive et des terres noyées, mais aussi de toutes les activités qui leur étaient liées, à commencer par la transformation complète du cadre de vie. Les études citées, qui ont donc pu être menées a posteriori, montrent combien ces compensations et les promesses de développement, de créations durables d'emploi par exemple, ont échoué dans leur ambition initiale. La relance économique des régions touchées par l'emploi et par

les infrastructures créées n'a pas eu lieu malgré la multiplication des procédures de type Grand Chantier ; programme après-Grand chantier ; vallée pilote de la politique montagne (Hacques, 1994, p. 232 et s.). Ces procédures qui « imposent et décrètent la maîtrise locale du développement, ce qui semble à la fois illusoire et naïf » sont un échec. Les enquêtes témoignent de ce que les anciens habitants ont la plupart quitté la région : les emplois créés ultérieurement, pour le tourisme notamment, ont été pourvus par des allochtones (Bodon, 2003). Cependant, par d'autres mécanismes, qui rejoignent les modèles précédemment décrits, les zones touchées peuvent effectivement connaître une accélération du développement local (acculturation accélérée de la société locale à la demande de la société globale ; surtout manne fiscale qui permet le financement de projets sectoriels traditionnels, de développement touristique : en l'occurrence les stations de ski).

5) Le développement durable est le dernier de ces modèles. Il prône l'intégration des dimensions sociale, environnementale, économique dans une même démarche. Il postule que la croissance a des « limites » ; elle se fait au détriment de...(de groupes sociaux, de pays, de continents, de l'environnement...) (cf. le rapport « halte à la croissance » du Club de Rome en 1971). Il faut préserver la capacité de l'économie et de la biosphère à se régénérer.

Il s'agit avant tout d'une nouvelle approche macro-économique. Mais les principes peuvent s'appliquer tout aussi bien au niveau micro. Tous ces éléments en font finalement un modèle encore très flou ou du moins étendu quant aux options de politiques publiques sous-jacentes, y compris sur la gestion des ressources naturelles. Ainsi, du moment, comme c'est le cas pour beaucoup des usages de l'eau, que l'exploitation est « renouvelable », on peut considérer être dans ce modèle ; mais d'autres acteurs politiques posent des conditions plus exigeantes à la soutenabilité, notamment la participation locale, ou la préservation des écosystèmes au delà du seul aspect ressource en eau.

Par rapport aux logiques globales des politiques publiques déjà mises en évidence (sectorielle et zonale), l'originalité de ce modèle est peut être la « logique

territoriale », c'est du moins en rapport avec notre hypothèse de départ, notre interrogation sur la place du fleuve-milieu. Cette logique correspond à « la mise en place ou le soutien de projets d'aménagement et de développement définis dans un périmètre circonscrit et approprié » (Giraut, 2005, p. 17). La tendance à faire du bassin versant un territoire de projet (comme dans les SAGE, ou sur la Loire le Plan Loire Grandeur Nature, ou sur la Garonne le Plan de Gestion des étiages) relève de cette logique. Strictement, cette logique voudrait que la conception et l'encadrement de ces projets ne vienne pas des pouvoirs publics, de l'échelon étatique en particulier, mais plutôt d'une rencontre entre des bailleurs de fond ou des donateurs d'aide et des collectifs locaux. Cela correspond à la promotion d'un développement par le bas, où dominent les démarches *bottom-up*, prioritairement ascendantes. Cette volonté a été rencontrée et est prônée dans tous nos terrains, et dans les procédures récentes ; mais force est de constater que sa pratique en revanche n'en est manifestement qu'à ses débuts. On verra que le Plan Loire, ou le Plan de gestion des étiages de la Garonne, qui inclut le projet de Charlas, marquent bien un désengagement de l'Etat... mais que cela vient de lui, et que sa participation à son propre désengagement en quelque sorte, est, en France du moins, dominatrice. Ainsi l'équipe pluridisciplinaire du Plan Loire a eu et a encore un rôle déterminant dans la vie de ce programme, et les actions les plus marquantes de ce Plan sont la lutte contre les risques d'inondation, donc l'application de la réglementation nationale. De même pour Charlas, c'est selon une procédure réglementaire stricte, et contrôlée par l'Etat (arbitrage quant au maître d'ouvrage du débat par exemple), qu'a été conduit le débat public ; et sans des subventions garanties de l'Etat, les collectivités ne décideront pas de la construction de Charlas. Des éléments se développent donc bien pour la reconnaissance d'une entité territoriale autour du fleuve, avec en France le renforcement du pouvoir des EPTB (établissements territoriaux de bassin, dont les bases juridiques datent pourtant de la loi de 1964) ; mais est-on pour autant entré dans une démarche réellement ascendante de gestion du fleuve, et de prise en compte de celui-ci comme entité socio-bio-physique globale ? Les usages et les

projets locaux valorisant le fleuve milieu de vie sont-ils pris en compte et même soutenus ? Il nous faut pour apprécier ces questionnements aborder le deuxième terme de notre argument général, à savoir l'organisation d'une réflexion sur ce dernier modèle, si c'en est un, le développement durable.

2 L'eau durable : ressource renouvelable ou territorialisée

Thomas Wilbanks, président de l'Association des géographes américains, analysait en 1994 la force et les perspectives en géographie du *sustainable development*. Avec une grande pertinence quand on constate ce qui s'est discuté depuis, il expliquait le pouvoir de ce nouveau concept, et en donnait deux raisons qui en même temps expliquent les difficultés pour en faire une base théorique forte. Une des raisons est le caractère fortement intégrateur, des problèmes et des disciplines, de ce terme. Ceci permet d'accroître la complexité, de multiplier les regards et les échelles d'appréhension. L'autre raison, sur laquelle on peut s'attarder plus longuement, est l'ambiguïté du terme, des deux termes même, et de leurs relations, puisque la durabilité (comme la « soutenabilité ») d'un côté, et le développement de l'autre, sont des variables floues, et qui peuvent être envisagées de façon indépendantes ou non. Cette ambiguïté va avec un large consensus quant à la nécessité d'une action globale en terme de durabilité, de gestion des ressources naturelles pour l'avenir. Mais en terme de développement, des choses différentes peuvent être mises derrière cette expression par les différentes sociétés, comme on vient de le voir. Une distinction grossière peut déjà être établie entre pays industrialisés et pays dits en voie de développement.

* Dans les pays industrialisés, le développement durable conduit surtout à promouvoir une gestion de l'environnement qui soit compatible voire qui accompagne le développement économique. Il s'agit d'abord de mieux gérer les ressources naturelles, sans rien remettre en cause des fondements du développement industriel et capitaliste moderne. Dans ces régions dont les

ressources naturelles sont justement déjà très exploitées, la tentation dominante est de mettre en œuvre une politique spectacle, c'est-à-dire avec des zones préservées qui restituent de façon symbolique la relation à la nature, et des actions valorisant le visuel et les usages hédonistes. Cette mise en scène devient ainsi ressource économique. On peut bien parler alors d'un nouveau modèle de développement économique, basé sur la mise en scène d'objets naturels plus ou moins retravaillés par l'homme, leur patrimonialisation. Ainsi ces pays se sentent très concernés par la préservation de l'environnement, et regardent notamment vers les milieux naturels et ruraux des tropiques : leur regard, à forte dimension esthétique, s'introduit dans les politiques environnementales conduites dans les pays du Sud.

* Dans les pays moins équipés, ceux dits émergents en particulier, l'attention se porte surtout à conduire leur développement économique avec le moins possible de dégâts sur l'environnement. La prise en considération de l'environnement n'est pas encore un enjeu économique, mais seulement un seuil plus ou moins reculé à la logique d'exploitation. Dans ces régions dont les ressources naturelles sont plus intactes, la tentation dominante reste l'exploitation. Leur situation de pauvreté et d'inégalité est perçue comme la conséquence du fossé construit lors de l'industrialisation mondiale, fruit d'une époque et d'une logique d'exploitation des ressources de l'environnement sans limite. En matière de développement durable, ces pays regardent vers l'organisation socio-économique des pays industrialisés. Ils jouent également de leur potentiel de ressources naturelles (eau douce, forêt vierge), monnayable dans le contexte économique mondial.

Ce qui est intéressant à noter est qu'en France, mais ailleurs aussi, soit en réponse à la pression législative, soit au contraire du fait de l'abandon des politiques régaliennes, aux approches *top-down*, de nouvelles alternatives sont proposées réconciliant prise en charge par les habitants de l'environnement urbain (Sirianni 2001) et gestion en bien commun de l'espace rural. Ces approches ont des similitudes avec les approches « traditionnelles » de gestion collective des terres dans certains pays du Sud. Ces problèmes gagnent à être mis en perspective avec

les changements constatés au Sud, où l'on voit apparaître au contraire une tendance à l'appropriation des terres ou des ressources dont la gestion était communautaire auparavant. C'est pourquoi les évolutions constatées dans certains pays du Nord d'une part, et du Sud d'autre part, semblent utiles — d'autant qu'historiquement, ce qui se passe dans certaines régions n'est qu'un stade plus avancé, ou représente une évolution à contre-courant, de ce qui se passe dans une autre.

3 Les fleuves dans les tourbillons du développement durable

Dans nos sociétés de petits fleuves⁸, l'établissement de réservoirs devient, au tournant de la deuxième moitié du XX^e siècle, un principe majeur de l'aménagement des rivières. Cela coïncide en effet avec la domination d'une idéologie du développement que l'on dira d'ingénieurs, puisqu'elle correspond à la réalisation de grands travaux, auto-célébration de la société par la prouesse technique, et à la mise en œuvre d'un intérêt général ou régional négligeant beaucoup des enjeux locaux et spatiaux. C'est une application des premiers modèles de développement que l'on a décrit. En réalité cette façon de penser le développement est prégnante à cette époque probablement dans une grande part de la population, locale ou non : la façon dont se sont construits ces barrages, et dont ils ont été acceptés globalement, que l'on constate dans l'analyse des discours des aménageurs comme des politiques locaux, montrent que la logique sectorielle de ces modèles de développement est une illustration de la modernité (Bodon, 2003, pour ce qui se passe dans les années 1950 dans les Alpes). Le bassin de la Loire en fournit alors l'exemple comme les autres. Un bulletin, celui de l'Association nationale d'études de la communauté de la Loire et de ses affluents

⁸ Pour une salubre remise dans son contexte de l'aménagement de rivière en Europe par rapport à d'autres civilisations ou par rapport aux pays qui ont connu la colonisation, voir Béthemont, 1999.

est éloquent sur ce thème, mais on peut évoquer aussi le positionnement des universitaires, qui nous paraît aujourd'hui d'un militantisme pro-barrage échevelé, comme Lucien Gachon : « Quant aux constructions alluviales [nappes alluviales], tant les pompages se multiplient qu'un grave danger menace : comme rien encore n'est entrepris pour les alimenter davantage que ne le fait la nature, comme le volume des prises par endroit double d'un lustre au suivant, il est à craindre que leurs masses se tassent, que leur capacité de rétention diminue. [...] Il s'agit de faire d'abord que la part de l'écoulement dans l'Océan soit diminuée, bien que les débits d'étiage soient, eux, doubles, triples, quadruples. »⁹. On peut également citer, toujours à la fin des années soixante, Paul Fénelon qui dénonce un lit mal modelé, une vallée inachevée, un fleuve délaissé¹⁰, ou Yves Babonaux, qui lui aussi parle d'eaux vitales, « mais qui restent à l'état sauvage et continuent de se perdre dans l'Océan »¹¹. On peut bien retrouver chez ces auteurs une « géographie aménagiste » (Soubeyran, 1997). Encore au début des années 1980, par Jacques Bethemont, la Loire est mal notée : « un fleuve calamiteux par ses étiages comme par ses crues », instable, fantasque, ce qui doit amener des « aménagements inéluctables » (Bethemont, 1983). Enfin, citons un dernier géographe, Jean-Noël Degorce : « pour relater l'histoire d'un fleuve furieux, il faudrait dire la faiblesse des hommes, devant le caprice des flots, les conflits incessants d'une rive à l'autre [...] » (Degorce, 1989). Mais déjà dans ces deux derniers articles le ton n'est plus à prôner l'aménagement lourd, mais au contraire à évoquer les derniers constats en matière de « risques écologiques » et d'impacts négatifs des barrages, et de la prise de conscience des intérêts des communautés d'amont. Peu à peu, la technique du grand barrage a été remise en cause. Les articles, par exemple ceux de la revue *Etudes ligériennes* que nous venons de citer, développent de plus en plus des problématiques écologiques, un regard du fleuve comme milieu physique et plus seulement flux d'eau : le creusement du lit,

9 « La domestication du capital hydraulique dans le bassin versant de la Loire », dans *Etudes ligériennes* n°1, mars 1967, p. 55-60.

10 *Etudes ligériennes*, n°1, 1967.

11 *Etudes ligériennes* n°2, 1968.

l'impact écologique des extractions de granulats, les facteurs de disparition des poissons migrateurs, la biodiversité floristique et faunistique. Comme dans la revue de géographie de Lyon, l'actualité n'est plus aux perspectives de barrages ou même à l'aménagement des fleuves, mais aux changements dans la gestion de l'eau, aux études sur les zones humides, au principe de l'espace de liberté à redonner aux fleuves, au génie écologique, à la compréhension sociale des risques d'inondation. Dans les années 1990, le thème du développement semble avoir fortement faibli en fait ; alors que celui de la durabilité, mais surtout dans un sens environnemental, est omniprésent.

En ce sens, la gestion de la Loire témoigne de la forte tension environnementale qui traverse nos sociétés européennes depuis une ou deux décennies, du moins si on se place au niveau des discours réglementaires, et si l'on observe la place en très forte croissance des associations et des ONG de protection de l'environnement (réseau « rivernet » et International Rivers Network (IRN) qui intervient aux Etats-Unis en ce qui concerne les Watersheds (Sirianni, Friedland 2001)). Celles-ci prônent de nouveaux principes, présentés en opposition aux barrages, qui abordent différents thèmes sociaux, économiques, environnementaux.

Ainsi peu à peu, ou très rapidement selon le point de vue, la technique du grand barrage a été remise en cause à partir de deux thèmes :

* la durabilité : l'argumentation anti-barrage s'appuie sur les désastres écologiques ou du moins les conséquences fâcheuses de ces grands aménagements, qui affectent en retour les activités humaines. Sur les ouvrages français, on peut citer l'eutrophisation et l'accumulation de pollutions diffuses de l'eau dans les réservoirs créés, la modification des dynamiques sédimentaires en aval (colmatage des fonds par exemple), la salinisation des sols, l'appauvrissement des terres alluviales, la perturbation des populations de poissons migrateurs, l'interdiction de fréquentation des berges en aval. La politique des grands barrages est même citée en modèle pour justifier le « principe de précaution » (on a trop agi étant donné

les incertitudes, il faut arrêter, même si les scientifiques et techniciens disent aujourd'hui maîtriser et pouvoir pallier les risques connus). Mais le bilan négatif est aussi social : il y a d'abord directement les habitations et les terres noyées, donc l'arrêt des activités agricoles, piscicoles, la destruction du milieu de vie des riverains du site. Certes ces effets peuvent être considérés, et n'ont pas manqué de l'être, comme une simple accélération d'un déclin inévitable, dans des régions déjà marginalisées (difficultés du monde rural montagnard en particulier ; mais aussi difficultés des petites industries rurales qui avaient fleuri au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e). Mais le bilan négatif vient aussi des témoignages sur l'échec des politiques de développement local voulues par les pouvoirs publics en accompagnement des grands travaux. L'évaluation des procédures d'accompagnement et d'après chantier pour la pérennisation des emplois montre que ces projets, de même que la programmation puis la réalisation d'équipements (scolaires, sportifs, culturels, etc.), l'amélioration des réseaux et de la voirie, censée servir la population locale, se sont avérés incapables d'enrayer le départ de celle-ci (cf. Bodon, 2003 et Hacques, 1994).

* le développement de nouvelles valeurs économiques, avec notamment la reconnaissance d'usages « minoritaires » au moins en terme d'enjeux économiques directs : les loisirs ; le patrimoine et l'identité ; le cadre de vie ; une bonne santé de l'environnement qui aurait valeur pour elle-même. Ces nouvelles fonctions conduisent économistes et géographes à se retrouver autour de la notion de « ressource territoriale », définie comme « une caractéristique construite d'un territoire spécifique, et ce dans une optique de développement » (Pecqueur, 2004, p. 3). On touche alors à la question plus globale de l'économie « post-industrielle », où non seulement les activités de services territoriaux (loisirs, tourisme, patrimonialisation) sont très créatrices d'emplois et deviennent des priorités des politiques publiques, mais aussi où l'on reconnaît que les activités productives (agricoles, d'extraction, de production industrielle, de production d'énergie) se développent mieux avec un ancrage au territoire. La valorisation patrimoniale des rivières est une illustration de ce phénomène, qui est ainsi

proposé comme l'alternative à la gestion « tuyau » de la rivière que symbolise la construction de barrage. Ce nouveau type de valorisation n'est pas sans ambiguïté d'ailleurs, comme en témoigne la multiplication de projets parfois contradictoires entre remise en valeur « environnementale » (réhabilitation pour des enjeux hydrologiques et écologiques comme la protection contre les crues, l'assainissement naturel, la biodiversité faune-flore, qui implique classement et défense contre tout aménagement) et « identitaire » (restauration du cours d'eau, actions culturelles, éducatives, qui implique des aménagements, même doux : sentiers, panneaux, parkings, aires aménagées)¹².

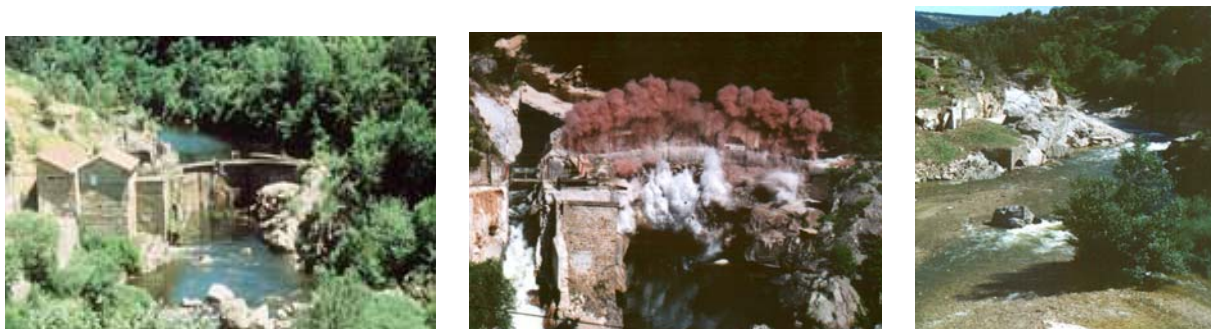


Fig. 1 : Démolition du barrage de Saint-Etienne du Vigan (bassin de la Loire, 1998) : avant, pendant, après (photos www.Rivernet.org)

Les deux études de cas françaises voudraient interroger cette simplification, par une mise en regard de deux projets lourds d'aménagement, ou plutôt l'histoire de deux contestations. Il s'agit d'une part de « revisiter » l'affaire du barrage de Serre-de-la-Fare, dont le projet a été abandonné dans les années 1990 au profit d'un « Plan Loire Grandeur Nature » (1994), qui comprenait entre autres l'effacement de deux barrages EDF13 (fig. 1). Ces effacements, qui ont pour objectif le retour

12 Les exemples de rivières françaises soumises à cette contradiction sont très nombreux : sur la Loire, avec des sites comme le Bec d'Allier ou l'écopôle du Forez (Bonin, 2005), sur la Bièvre (Peyrache-Gadeau, 2004, p. 16). Mais c'est encore plus difficile en ville, comme cela a été décrit avec Paris et la Seine (Guillerme, 1990), ou Lyon le Rhône (Gérardot, 2004) : cet aspect, non développé ici, fait l'objet d'un article en cours de publication (Bonin, en cours).

13 Il s'agit de l'autorisation du barrage de Saint-Etienne du Vigan, sur l'Allier, qui sera démolie en juin 1998. Ce barrage était ancien (première construction en 1895) et de faible intérêt économique.

du saumon, sont éminemment symboliques par rapport à l'évolution de la place de la gestion écologique (mais peut-on parler de développement ?). Les Etats-Unis et la France sont à ce titre reconnus comme pionniers (Lassere, Descroix, 2003 : 171). Ce serait donc une illustration de l'alternative économique qui vient d'être présentée. D'autre part nous irons sur les rives d'un fleuve voisin, où un projet de barrage, de soutien d'étiage, est toujours en discussion, à Charlas, dans la Haute-Garonne et qui interroge quant à sa durabilité. Nous examinerons à la fois la parenté de ces projets, mais aussi un contexte et un déroulement décisionnel différent. Comment expliquer le décalage considérable entre ces deux situations ? L'hypothèse majeure est que ce décalage trouve peut être sa justification dans un référentiel différent du rapport des habitants au fleuve : lors d'enquêtes, la Loire apparaît comme un « fleuve-milieu » pour ses riverains, mi-lieu entre nature et habitat, mi-lieu entre protection de l'environnement et développement local ; alors que la Garonne reste un « fleuve-ressource », qu'on ne peut qu'exploiter ou ignorer. La Loire semble pour ses habitants perçue comme un bien commun, bien plus que la Garonne : est-ce parce que la Loire bénéficie d'une reconnaissance paysagère institutionnalisée, ce qui n'est pas le cas de la Garonne (mais l'est, par exemple, du canal du Midi) ? Cela peut-il suffire à expliquer les différences constatées entre les deux situations ? Cette hypothèse est difficile à confirmer, tant les relations homme-fleuve apparaissent riches et complexes, et là sur les deux fleuves ; mais elle pointe que le discours « anti-barrage » n'est pas forcément le même partout, n'est pas forcément universel. On reviendra dans la dernière partie, sur les situations locales, à l'exploration de cette hypothèse, à partir de la situation et du type de projet de barrage, et à partir des mobiles présentés pour ces barrages, de leur évolution à partir de l'examen des études et protocoles d'aménagement depuis les années 1970.

La démolition est à la charge d'EDF avec une participation de l'agence de l'eau. La concession du barrage de Maisons-Rouge (datant de 1922), sur la Vienne, ne sera pas renouvelée non plus, et l'ouvrage est détruit l'été de la même année, aux frais de l'Etat cette fois, avec une aide et la maîtrise d'œuvre d'EDF.

L'explication de ces contradictions, ou du moins de ce décalage, sera plus facilement cherchée dans la mise en relation avec l'évolution de la gouvernance de la rivière, qui semble leur être indissociable : des échelons intermédiaires de gestion ont été créés entre Etat et petits propriétaires riverains. La forte tradition de travail en commun des collectivités ligériennes autour du fleuve semble avoir engagé le fleuve dans ces nouveaux principes du fleuve-milieu, alors que l'éclatement des structures de gestion sur la Garonne semble soutenir les intérêts économiques traditionnels de l'eau-ressource.

L'étude de cas brésilienne montre toutes les difficultés d'appréciation du fleuve-milieu en lien avec le mépris des populations locales et l'énorme convoitise qui pèse sur l'Amazonie et ses ressources naturelles. Espace à exploiter, dernière frontière, lieu d'exportation de la pauvreté, l'Amazonie laboratoire de l'expérimentation socio-écologiques et politiques peut être le lieu d'exploration d'invention d'une nouvelle gouvernance du fleuve et culture de l'eau aussi bien que l'endroit rêvé pour une appropriation violente et sans considération.

4 Culture de l'eau : renouveau vs alibi

L'observation du débat Charlas et les entretiens auprès de leaders des associations de protection de la nature (liste en annexe 3) montrent qu'une ambition majeure de ces luttes associatives est « d'introduire une nouvelle culture, [montrer] qu'on peut faire autre chose que construire de nouveaux barrages, rendre au fleuve ce qui lui appartient » (Martin Arnould), de proposer une alternative à la « culture de conquête de la nature ». (Bernard Rousseau) Au cours du débat public, Rémy Martin affirme nécessaire d'abandonner une « vision tuyau ». Selon lui, les procédures comme celles du contrat de rivière Viaur, un affluent de la Garonne, montrent l'attachement émergent à une « nouvelle donne économique ».

Cette nouvelle culture de l'eau entend aller plus loin que les multiples chartes élaborées dans certains bassins (par exemple la charte EPIDOR), au niveau national (Charte québécoise impulsée par le Bureau d'Audiences publiques pour

l'Environnement), au niveau interrégional (Charte méditerranéenne adoptée à Rome en 1992), ou au niveau mondial (Charte sociale de l'eau, présentée au 2^{ème} forum mondial de l'eau en 2000 par l'Académie de l'Eau et la Banque Mondiale). Ces chartes énoncent des principes qui font consensus alors que la revendication d'une nouvelle culture insiste sur la rupture avec les comportements actuels.

a- Un discours de rupture

C'est la Fondation pour une Nouvelle Culture de l'Eau, issue des luttes contre le Plan Hydraulique National (PHN) espagnol, qui a été le plus loin dans l'explicitation de cette notion. Leur *Manifeste*¹⁴ exige de passer d'un paradigme de maîtrise technique de la nature, d'exploitation de la ressource naturelle, à un souci de conservation, de gestion de l'eau comme un « actif éco-social », dans un souci éthique trans-générationnel. « Comprendre les rivières comme des corps vivants, complexes et dynamiques, et non comme de simples collecteurs d'eau ; réaliser que qualité et quantité sont deux faces d'une même pièce ; accepter que disposer d'eau de qualité signifie respecter et préserver la fonctionnalité et la vie des écosystèmes qui intègrent le cycle naturel de l'eau ; retrouver la valeur traditionnelle ludique, esthétique et symboliques des paysages d'eau, caractéristique des cultures méditerranéennes : tout ceci exige de façon certaine un changement culturel, non seulement de l'Administration, mais aussi de l'ensemble de la société » (Fundacion Nueva Culture del Agua, *Manifesto*, traduit par Valérie Valette, ERN, disponible sur le site :

http://www.rivernet.org/Iberian/manifeste%20fondation%20nce_f.htm).

Critiquant la politique « régénérationnelle » de l'Etat espagnol depuis le XIX^e siècle de gestion de la ressource par la maîtrise de l'offre (création par l'Etat de nouvelles ressources), il demande de passer à une politique décentralisée de la demande, condition d'efficacité de la gestion de l'eau, avec une participation active des citoyens et la reconnaissance des droits des habitants touchés par les aménagements (cf aussi le tableau comparatif « politique hydraulique traditionnelle

14 Cf. bibliographie : FUNDACION NUEVA CULTURA DEL AGUA. *Manifesto*.

et nouvelle culture de l'eau » dans Clarimont 2005, qui y analyse aussi les ambiguïtés et compromis inhérents à cette Fondation). Un tract de la Marche Bleue vers Bruxelles (2001) (reprenant le livre « Propuestas para la gestion y el uso adecuado del agua » de Javier Martinez – CODA) résume les « 10 principes pour une nouvelle culture de l'eau » en deux principes fondamentaux : « gérer l'eau en tant que Ressource et la conserver en tant que Patrimoine », « gérer l'eau au moyen de politiques de contrôle de la demande et non d'augmentation de l'offre ».

Interview Pedro Arrojo sur France Culture juin 2005

(PA : Pedro Arrojo, professeur d'économie à l'Université de Saragosse, fondateur du Congrès Ibérique pour la gestion de l'eau, cofondateur de la Fondation pour une Nouvelle Culture de l'Eau)

Q : vous avez été le déclencheur du passage du chagrin à la révolte :

PA : Quelques années avant d'être appelé par le gouvernement espagnol à évaluer le PHN (120 nouveaux barrages et transvasement de l'Ebre), « j'ai été repéré et demandé par des gens du collectif des petits villages de Pyrénées Espagnoles, qui étaient sous la menace des grands barrages qui se projetaient, qui pouvaient inonder leurs villages, les faire partir de leurs vallées. Ils m'ont demandé de voir si je pouvais faire une expertise pour savoir si les arguments économiques qu'on recevait comme argument basique pour justifier l'intérêt général, étaient valables ou pas.

(...) Il y a une tradition en Espagne avec les grands barrages : c'est le pays au monde avec le plus de barrages par habitant et par km², qui donnent des aspects positifs pour certains cotés de l'économie mais en même temps ont donné de grandes tragédies humaines. (...) On a fait subir à des millions de personnes dans le monde ce que j'appelle l' « hydrocauste » -l'holocauste hydrique du XX^e siècle- (...). La Commission Mondiale des Barrages n'a pas été capable de compter combien de gens ont été expulsés, mis à la porte de leurs villages, de leurs maisons : entre 40 et 80 millions pour les 60 000 et quelques grands barrages, en 50 années, pas plus. Ce qui est incroyable, c'est qu'on ne sait pas combien de gens, même en Espagne, pour les 1300 grands barrages, il y a des centaines de villages qui ont été inondés, peut-être on avait besoin de le faire mais on n'a même pas dit merci, on ne sait même pas combien de gens ont été déplacés. Le fait que cet hydrocauste ait été si silencieux,

c'est justement parce que les gens qui étaient les victimes acceptaient d'être victimes, sous la pression sociale. Les gens sont partis en silence, en pensant qu'ils n'avaient aucun choix, sous la pression de l'intérêt général. Ca a été pareil sous une dictature, en Espagne, ou dans une démocratie comme les Etats-Unis.

(...) Le modèle du dernier siècle est en crise, c'est plus difficile de justifier, les petites communautés se sentent plus justifiées de défendre leur droit au territoire, pas seulement à l'eau, mais le droit à vivre à l'endroit où leurs grands-parents ont vécu. C'était des populations sans tradition de luttes sociales, qui ne savaient pas ce qu'était un syndicat ouvrier, et ce sont ces gens là qui se posent la question : est-ce qu'on n'a pas le droit de rester ici »

(résumé) On nous dit : la démocratie, c'est le partage, il faut partager l'eau. Oui, l'eau est à tout le monde, les rivières sont à tout le monde, mais est-ce qu'il faut les partager, les découper en morceaux et les détruire au nom qu'elles sont à tout le monde, pour que chacun en profite ? Il faut changer la gestion de l'eau comme ressource en gestion de l'écosystème.

(...) Il y a l'eau-vie, l'accès pour tout le monde, 40 l par jour selon l'ONU, l'eau pour les écosystèmes, ça doit être un droit humain aussi. Il y a l'eau service public et l'eau business, plus de 50% de l'eau. L'eau qui est demandée à Alméria, la zone la plus sèche de toute l'Europe, c'est de l'eau business : à Alméria on consomme 3000 litres par personne et par jour (agriculture sous plastique : 27000 ha de champs de plastique et des milliers d'hôtels, de golfs pour les touristes...). Ce n'est pas de l'eau-vie, de l'eau sociale (150 l par personne)... là c'est 3000 l. On a le droit d'être plus riches, mais ce n'est pas un droit à la vie, ou un droit social. Alors full cost recovery : combien ça coûte d'amener l'eau là, 1,5€, mais on dit que c'est l'intérêt général, que l'Europe va payer, que ça coûtera 0,2 €. C'est ça l'ancienne culture de l'eau, mettre en avant l'intérêt général pour justifier l'eau business.

C'est quand on est passé à un mouvement citoyen, pas seulement les gens touchés et quelques professeurs d'université, mais tous les mouvements citoyens appelés à donner leur avis, qu'est-ce qu'on fait avec ça (le PHN), que les manifestations sont passées de 10 000 à plus de 100 , 200, 300, 400 000 personnes : on est passé du problème d'une minorité, on demandait du respect pour une minorité, au sentiment que c'est la majorité qui est concernée, qui paye, qui a la responsabilité écologique.

Laissons de côté les critiques faites à ce *Manifeste* par des associations comme l'Association pour un Contrat Mondial de l'Eau (animée entre autres par Ricardo

Petrella) qui lui reprochent, à travers la reconnaissance d'outils économiques basés sur le principe de recouvrement des coûts, et de prise en compte du rôle du marché, d'ouvrir à une marchandisation de l'eau et de faire le jeu des multinationales de l'eau... Le mouvement social espagnol anti-PHN ne s'en prend qu'à la marge à un modèle de développement agricole qui dégrade les milieux naturels : c'est à l'Etat planificateur « régénérationniste » qu'il s'affronte en premier lieu. En France, la tradition aménagiste est différente : la rupture revendiquée ne porte pas sur les mêmes enjeux : défense des services publics d'une part, nouveau mode de développement agricole d'autre part.

b- La recherche de consensus

Il nous intéresse plus ici de rapprocher cette problématique de « nouvelle culture » avec le discours dominant les institutions de l'eau, quasiment toutes à la recherche de consensus sur le partage des ressources. Le SMEAG réécrit l'histoire du projet Charlas pour en faire le fruit d'un long processus de concertation : « J'insisterai sur le long processus de concertation mis en oeuvre dans l'objectif de répondre le mieux possible à l'impérative nécessité d'une plus grande solidarité à l'échelle du bassin.(...) Le projet présenté aujourd'hui en débat est fondamentalement différent des solutions techniques analysées dans les années 90 » (Claude Mellier Conseillère Régionale Aquitaine, à la réunion du débat public de St Laurent-de-Neste). Au besoin, c'est la politique de l'eau au niveau national qui est réinterprétée : en introduction au « véritable débat national et décentralisé sur notre politique de l'eau », lancé en mars 2003 pour la « remise à plat de la stratégie nationale et la définition d'un plan d'action pour les 15 ans à venir », Roselyne Bachelot, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, affirme que « l'objectif est de retrouver l'élan consensuel des précédentes lois de 1964, 1984 et de 1992 et de mobiliser l'ensemble des acteurs pour parvenir à des objectifs partagés ». Le débat doit créer du consensus. Convaincus de la nécessité de partager équitablement l'eau, tous les usagers et les citoyens doivent participer à cette nouvelle gouvernance, associant élus, usagers, administrations... dans un

grand partage de principes communs (le premier d'entre eux étant que l'eau est un bien commun).

Il ne s'agit pas d'un discours univoque parmi les institutions. La Commission Méditerranéenne de Développement Durable, citée en mars 2004 dans une déclaration du MEDD concernant « les modalités de mise en œuvre du développement durable en Europe dans le domaine de l'eau », face à une situation de « stress hydrique » et pour « tenter d'éviter ce scénario catastrophe », recommande « la nécessité d'intégrer effectivement la gestion de la demande dans les stratégies nationales de l'eau, de responsabiliser les usagers (...). C'est un scénario de rupture de tendance, qui suppose une nouvelle « culture de l'eau. ». Le Programme Mondial pour l'évaluation des ressources en eau (UNESCO 2005), reprenant les Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'ONU (2000), titre « c'est l'attitude qui compte ». « Nos vieilles idées sur les ressources en eau ne sont plus pertinentes ». « Nous devons adopter et promouvoir une nouvelle culture de l'eau... qui associe la bienveillance, la modération et le partage. ». « Seule l'évolution des comportements de la société permettra de mobiliser les ressources politiques, législatives, institutionnelles et financières indispensables à la mise en œuvre des réformes. ».

Dans ce changement de culture, les associations comptent beaucoup sur l'évolution des représentations de l'eau et du fleuve chez les ingénieurs et techniciens des EPTB, agences de l'eau, à la DIREN... (cf équipe pluridisciplinaire Plan Loire mise en place en 1994). C'est déjà le cas selon les entretiens menés avec Christine Jean et Bernard Rousseau.

c- Culture de l'eau et pays du Sud

Cette évolution de la culture de l'eau accompagne des changements plus radicaux, bien qu'ambigus et contrastés, en matière de gouvernance territoriale. Plusieurs termes permettent d'approcher ces questions qui traversent également les débats sur la pertinence de la construction de nouveaux barrages ; les termes de communauté et d'action locale.

Ces termes permettent de justifier de nouveaux principes d'action qui, plus qu'une culture de l'eau, constituent une nouvelle approche du développement, en particulier dans les pays du Sud. Ainsi de nombreux ouvrages (Abbott, 1996) critiquent toute approche trop générale et descendante du développement ; d'où le succès notamment du terme *empowerment* (ou *capacity building*) soit le développement des capacités personnelles et collectives en matière de gestion (et développement) de son milieu de vie. En ce qui concerne l'eau et la transformation de l'exploitation de sa ressource, notons les volontés de révision des systèmes de tarification de l'eau, les incitatifs à prendre en considération les cultures locales pour mettre en place des solutions de gestion de l'eau appropriée ; l'idée de développer des systèmes de gouvernance avec les différents échelons du local, le partenariat public/privé...

Disons que ce regain d'attention porté aux cultures de l'eau va de pair avec un renouveau dans les cultures du développement.

Dès lors peut-on parler de rupture ? Il est trop tôt pour le dire. La question énergétique tendant à revaloriser l'hydroélectricité comme ressource renouvelable peut conduire au contraire à dévaloriser les efforts entrepris pour une culture moins prédatrice, réduisant l'eau et tout rapport à l'eau, à un rapport d'usage simple (non intégré dans sa dimension complexe où intervient culturel, social, économique etc.) Certes le sommet de Johannesburg (2002) a modifié l'équilibre entre les trois piliers du développement durable formulés au sommet de Rio, dix ans plus tôt. Les durabilités sociale et économique et la participation du public sont désormais considérées comme des prérequis pour la durabilité environnementale. Ce qui revient à dire qu'il faut donner un poids (plus) égal à la durabilité environnementale, sociale et politique. Ce sommet a même suscité le besoin d'une science de la durabilité s'appuyant sur un nouveau contrat social pour la science :

* la transformation de la « science publique » actuellement dominante en « science civique ou citoyenne », ce qui suppose l'implication du public dans la prise de

décision et la légitimation des savoirs locaux, profanes à côté de ceux des experts dans les processus décisionnels

* des nouveaux modèles d'écologie qui fassent un pont entre les divisions disciplinaires et soient réellement intégrés et interdisciplinaires ...

Cependant cela requiert une réorientation du paradigme usuel qui est fortement centré sur les éléments biophysiques de l'écosystème fluvial. Passer des approches purement hydro-écosystémiques à des approches ancrées dans l'étude des paysages culturels dans lesquelles le rôle des gens dans le modelage et la compréhension des motifs et des processus est central. Cela requiert aussi une approche totalement différente de l'économie de l'eau qui donne lieu le plus souvent à une évaluation où la monétarisation débouche sur la substituabilité généralisée des biens, des services et des activités. Ce sont les bénéfices qui doivent être maintenus et non les choses sur lesquels ils sont basés. Cette stratégie s'appuie donc sur les abstractions économiques. Elle « déréalise » le territoire du fleuve qui y devient le simple support spatial d'activités et de biens délocalisables comme la ressource en eau. Il suffit de détacher les usages des rapports multiformes noués par les habitants avec leurs territoires de vie pour rabattre les valeurs d'usage sur la valeur d'échange par excellence qu'est l'argent. Débarrassés de leurs singularités « rugueuses », les fleuves, et plus généralement les territoires, s'ouvrent aux changements : ils sont disponibles pour les projets de développement à venir, qu'ils soient durables ou pas.

Si l'on considère la durabilité comme un champ d'intervention balisé par trois polarités, économique, écologique et sociale, les porte-parole de la durabilité économique et ceux de la durabilité écologique semblent pouvoir s'équilibrer, mais qu'en est-il des représentants d'une durabilité plus sociale, que nous qualifierions entre autres d'esthétique pour prendre en compte certaines spécificités des rapports au fleuve (rôle de l'expérience esthétique dans les processus paysagers...)?

Dans ce sens, on peut craindre l'instrumentalisation de cette idée de « nouvelle culture » : elle peut servir d'alibi pour ne mener justement que des actions de

communication, des actions pédagogiques, pour un travail à long terme... qui va avec une inaction à court ou moyen terme (F. Blot, 2002, p. 18). En outre les actions concrètes réclamées sont souvent les mêmes (maîtrise de la demande, participation du public, protection des écosystèmes, solidarité intergénérationnelle...). La rupture fait partie de la culture d'opposition des APN, ou de la stratégie d'institutions faibles (supranationales). La culture de « gouvernement » est basée sur le consensus souvent au profit des institutions ou acteurs dominants (Cf. l'étude de cas de Belo Monte). En même temps, il y a la conception de la place du marché/politique qui est fondamentale et qui, plus sûrement qu'aucune politique, détermine fortement les cultures de l'eau. Cependant les discours de rupture sont nécessaires pour mobiliser et définir de nouvelles stratégies d'action collective...

II Gouvernance de l'eau vs gouvernance des fleuves

Les deux projets français expérimentés montrent qu'il y a eu des changements d'échelle dans la prise de décision, et des principes nouveaux, notamment environnementaux et paysagers, qui ont été introduits. Pour valider l'hypothèse que ces changements entraînent plus fondamentalement une nouvelle « gouvernance », un renouvellement de l'organisation de la gestion du fleuve, il est nécessaire de tenter un tableau sur le temps long des acteurs de l'aménagement du fleuve. Ils sont, jusqu'à récemment, de trois ordres :

- des corporations professionnelles, aménageant en fonction d'un usage particulier (de l'espace riverain / de l'eau) ; qui sont aujourd'hui les acteurs économiques de l'eau, représentés par les chambres consulaires ou les syndicats professionnels ;
- des représentants des collectivités territoriales (avec la récente apparition de la région) ;
- les administrations d'Etat avec le gouvernement, et les grands corps d'ingénieurs (Ponts et Chaussées ; Génie rural, Eaux et Forêts) qui conseillent le gouvernement mais aussi dirigent le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, et que l'on retrouve dans les administrations territoriales.

L'aménagement du fleuve, étudié à l'aune de la gestion de l'eau, peut se concevoir comme le résultat du jeu entre ces trois ordres. Pour comprendre ce fonctionnement, nous présentons en annexe cette gouvernance pour la Loire, dans une perspective historique. On comprendra qu'une telle organisation privilégie d'abord une gestion de l'eau – ressource commune à partager - plus qu'une politique – que ce soit de l'eau ou du territoire. De même, elle apparaît comme peu en mesure de réfléchir aux autres dimensions de l'aménagement de rivière et de dépasser une approche ressource focalisée sur les usages consommateurs d'eau.

Nous nous centrerons ici sur deux pôles qui sont amenés par les principes du développement durable, et susceptibles de proposer un élargissement des débats et au delà des politiques de gestion du fleuve :

- l'entrée en scène d'un nouvel acteur de l'aménagement, les associations de protection de la nature ; mais cette entrée s'avère indissociable de l'implication croissante d'organismes territoriaux comme les EPTB (et du retrait de l'Etat aux conséquences ambiguës) ;
- le rôle des sociétés locales, et en particulier de l'habiter dans des processus jusque là dominés par l'intégration des usages consommateurs d'eau.

1 Les associations de protection de la nature, nouveaux acteurs de la gestion du fleuve ? ou aiguillon pour l'action des collectivités locales ?

Semblant à part, méritant de s'interroger sur leur statut « d'acteur de la gouvernance », émergent depuis environ 20 ans les associations écologistes et les ONG de protection de l'environnement, appuyées par l'Union européenne. On verra qu'elles agissent sur le terrain toujours avec ou pour les collectivités territoriales¹⁵. Est-ce alors un quatrième ordre des « parlements de l'eau » ? ou s'agit-il d'une transformation de l'action des collectivités territoriales en matière de politique environnementale ?

Nous essaierons de répondre à ces questions en examinant tout d'abord comment leur reconnaissance s'est faite, comment elles ont acquis leur légitimité comme acteurs des politiques publiques de gestion de l'eau (la Loire sert dans ce domaine de modèle, c'est donc surtout de son histoire que l'on partira) ; puis comment eux-mêmes se représentent cette évolution ; enfin, nous examinerons l'influence et les

15 dans la tradition analysée déjà par Rosanvallon. 2004, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Seuil, et appliquée au domaine environnemental, des « associations administratives » béquilles de l'Etat dans le domaine social.

liens que cela a créé au niveau des collectivités territoriales, et une conséquence importante de cette évolution qui est une nouvelle donne politique autour des Etablissements territoriaux de bassin. Ces organismes régionaux qui ont été conçus d'abord comme lieux de défense ou de projet du développement économique local sont devenus des lieux incontournables où l'on réfléchit et peut décider des options de la gestion durable du fleuve.

a- La part croissante des associations de protection de l'environnement : ou comment la Loire est devenue un cas d'école pour ces organismes à l'échelon national et international

Histoire et raisons d'un succès

La signature du protocole d'accord ETAT/EPALA/agence de bassin de février 1986 qui prévoyait la réalisation de quatre grands barrages va entraîner, dès le mois de juin de la même année, la mise en place d'une structure de liaison et de coordination d'associations contre ce protocole. Ce Comité Loire Vivante va représenter seize associations¹⁶ de protection de la nature sur l'ensemble du fleuve, sous l'égide de l'organisation internationale WWF (World Wildlife Fund) et de la FFSPN (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, future FNE, France Nature Environnement). Cet événement marque un moment très important de la reconnaissance des associations de protection de la nature au niveau national tout du moins. En 1988, sur l'initiative de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature), est créé au Puy le collectif SOS Loire vivante, réseau fédérant les associations de tout le cours de la Loire (plus de deux cents en 2002). La réussite de ces associations et du comité Loire Vivante, dans leur lutte contre le barrage de Serre de la Fare qui sera définitivement abandonné en 1994, a marqué leur entrée dans le dispositif de gestion du fleuve. Ils vont entrer dans le Comité de Bassin notamment. Surtout ils ont été des vecteurs importants de nouvelles façons de traiter des problèmes comme le risque

¹⁶ Liste dans LEWIS N. (2001), *op. cit.*, p. 185. Le WWF sera bailleur de fond principal : il versera 1,5 millions de F pour le comité entre 1988 et 1990.

d'inondation, l'érosion des berges, et d'accorder plus de place à la préservation des milieux (ripisylves, zones humides, poissons migrateurs). Jusqu'en 2000, SOS Loire Vivante joua un rôle majeur dans les infléchissements et les compléments qui seront apportés entre 1990 et 1999, par des gouvernements successifs, aux modalités d'aménagement du fleuve.

Cette place croissante des associations de défense de l'environnement, a différentes explications :

- Les succès électoraux des Verts (on y reviendra à propos de la position des collectivités locales), et la montée de l'écologisme dans l'opinion publique.
- Une animation associative professionnalisée habile, avec le recrutement de Christine Jean, une nantaise, au Comité Loire Vivante. Son poste fut pérennisé grâce au WWF, avec une fonction de porte-parole du Comité, et non comme présidente de fédération par exemple.
- Une médiatisation très bien menée : des manifestations comme la Marche de l'eau (sept. 1989), l'occupation du site (1989-1994), la visite du prince Philippe D'Edimbourg au Bec d'Allier, et de son appel « Vive la Loire sauvage » (octobre 1988), des campagnes de publicité. (« Sauvez moi » en 1989 ; « Loire libre source de vie » en 1990).

Mais leur légitimité comme acteur de la gestion du fleuve vient peut être encore plus de la démonstration de leur capacité à proposer des alternatives aux barrages, qui soient crédibles en terme d'expertises, et concrètes en terme d'actions collectives¹⁷. Ils proposent en septembre 1990 une « quatrième solution », et publient un document avec :

- un volet consacré à la sécurité (propose des élargissements ponctuels du lit du fleuve, la suppression de certains obstacles, l'entretien des berges, l'application des

17 Cyril BAYET (sous dir. P. Lascoumes), *Riverains inondables et défenseurs de l'environnement - Mobilisations et contestations associatives dans le domaine de la prévention des inondations*, CEVIPOF, Ministère de l'environnement, Programme EPR (Evaluation et prise en compte des Risques), 2005. Dans ce rapport, le conflit ligérien est présenté comme fondateur : « Ce conflit et les prolongements qu'il a eus a permis aux associations de s'introduire durablement dans les négociations avec les autorités administratives et gouvernementales sur les questions de prévention des inondations, de pénétrer dans le cercle des acteurs considérés comme habilités à gérer ce dossier, que J.Gusfield appelle les « propriétaires des problèmes publics » ».

règlements en matière de construction en zones inondables, l'amélioration du système d'alerte des crues) ;

- un volet sur le « développement soutenable de la haute vallée de la Loire » (insiste sur la préservation du tissu social et économique local, la mise en valeur de la spécificité des territoires : promotion du tourisme vert, soutien à l'agriculture traditionnelle à travers la labellisation des produits locaux et la diversification des débouchés).

Beaucoup de ces éléments, dans ces deux volets, sont donc spatialisés et témoignent de réflexions sortant la gestion de l'eau de son strict cadre « fluxial » (Narcy, 2004). C'est bien une gestion territoriale qui est proposée.

A travers ce travail d'expertise sur les alternatives possibles, le Comité s'est constitué de nouvelles alliances, par exemple avec la Confédération Paysanne et le CIVAM (Centre pour l'information et la vulgarisation de l'agriculture et du monde rural), mais aussi avec le Ministère de l'environnement. Il a rallié des intérêts sociaux négligés par ces projets - la préservation des paysages et du cadre de vie, la protection des milieux naturels et de la qualité de l'eau. En bref, l'objectif, qui sera atteint, est passé par la formation d'une « coalition de cause » concurrente de celle soutenant la politique d'aménagement hydraulique (EPALA, chambres consulaires, EDF, grands acteurs économiques).

C'est cette démarche qu'ont tenté de suivre, d'imiter même, les associations contre Charlas sur la Garonne, avec le projet ACOR (Alternatives à la Création de nOuveaux Réservoirs) ; mais avec un bien moindre succès. Celui-ci demande précisément une médiatisation qui a peu eu lieu ; et cette constitution d'alliance avec des élus ou des représentants d'administrations ou de grands acteurs économiques, cette reconnaissance y compris dans le domaine de l'expertise, ne s'est pas produite dans le cas de la Garonne, ou alors de façon embryonnaire.

Un exemple particulier de « démonstration associative » : le programme Loire Nature

On peut suivre, à titre d'illustration de ce qui a constitué la légitimation des associations de protection de l'environnement, le programme Loire Nature. Il offre aussi l'occasion de préciser concrètement les actions préconisées et mises en œuvre, et de les évaluer, puisqu'elles ont commencé en 1993. Dans quelle mesure les discours, notamment les propositions de la « quatrième solution » opposée au principe du barrage, ont-ils porté des actions collectives concrètes ?

Il s'agissait au départ d'un programme Life « Loire Nature »¹⁸. Le premier s'est déroulé de 1993 à 1998 ; il avait donc été préparé en plein « virage aménagiste » (Soubeyran, Barnier, 1985). Il a été intégré en 1994 au Plan Loire Grandeur Nature (PLGN), avec une participation doublée de l'Etat, et en 1996 au SDAGE Loire Bretagne. Il a développé de façon remarquable la place de « l'ingénierie écologique » le long du fleuve, défendant une « gestion durable du fleuve ». Il s'agit de libérer les espaces riverains pour l'expansion des crues, la libre dynamique érosive/sédimentaire du fleuve : c'est la mise en place de solutions alternatives aux barrages sur cette question de l'écrêtement des crues et de la lutte contre le risque d'inondation. Il s'agit aussi de favoriser la biodiversité en maintenant ou réintroduisant une ripisylve originale et une faune aviaire caractéristique (sites pour les oiseaux migrateurs notamment) : élimination du robinier, gestion pastorale à la place de l'agriculture intensive. Il s'agit enfin de fonctions plus directement sociales comme l'accueil du public (aménagement de promenades, d'observatoires), et la pédagogie de l'environnement. Il faut noter que ce programme est aussi lié au bon vouloir de l'Etat quant à l'utilisation de son Domaine public fluvial (les sites les plus grands concernés par ces formes de

18 Contrat entre UE, ENF, WWF-France et Etat (DNP et dir. de l'eau du ME). Maître d'ouvrage : ENF et WWF-France. Voir (1999). *Bilan du programme " Loire Nature " dans la Nièvre (1993-1998)*, WWF. Et aussi : CHIFFAUD, A., DANNEELS, P., GAUTIER, E., et al. (1999). *Loire Nature - Un espace de liberté pour la Loire et l'Allier - Recueil d'expériences 1993-1998*. CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CENTRE (1994). *Loire Nature en région Centre - Préservation et gestion des vallées de la Loire et de l'Allier*. Il représentait au départ un budget de 51 millions de F, financé à 50% par UE, 25% par Etat, 25% par partenaires : ENF, WWF.

gestion le sont grâce à l'occupation de ce Domaine public); et à celui des collectivités locales (de nombreux sites sont aussi la propriété des communes ou sont des « espaces naturels sensibles » des Conseils Généraux).

Les sites retenus concernent surtout la Loire du Forez à l'Orléanais : acquisitions foncières, puis accords ou contrats avec des agriculteurs, ou aménagements pour l'accueil (promenades, voire véritable structure d'accueil comme l'écopôle du Forez). La maîtrise d'ouvrage de toutes ces actions a été déléguée selon les sites à 6 structures associatives : 3 conservatoires régionaux des sites naturels, LPO Auvergne (puis LPO Anjou), Conservatoire du littoral, Nature Haute Loire, et WWF-France. Ces actions sont très complexes : parce qu'elles font en général appel à de multiples partenaires, et parce que selon les sites les dispositions juridiques (par rapport aux propriétaires fonciers, aux gestionnaires, au DPF) ont été très variables.

Bec d'Allier (site Loire nature)

L'ensemble du périmètre est de 210 km², sur 110 km de cours Loire et Allier, avec la maîtrise d'ouvrage au WWF-France. En 1998, la maîtrise foncière s'étendait à 497 ha, dont 440 en propriété. Des actions de « génie écologique » ont eu lieu sur 10 carrières. Un cas intéressant est celui d'un terrain acquis par le Conseil Général de la Nièvre, grâce à la TDENS, en 1996, pour le soustraire à la maïsiculture (depuis 1989) et aux enrochements de berges prévus par l'agriculteur propriétaire. L'intérêt déclaré est le rôle du lit majeur dans la dynamique fluviale, et son « importance paysagère exceptionnelle à la confluence de deux grands cours d'eau, au cœur du projet de site classé », et non par rapport à la biodiversité.

La gestion a été dirigée par le WWF, réalisée par l'ancien propriétaire (essai de retour naturel de la végétation, « expérience de non-intervention intégrale », mais finalement, « par une nécessité politique face au risque d'être considéré comme une mise à l'abandon » : prairie semée, broyages, fauches prévus). Le mode de gestion choisi s'est fait aussi en fonction d'un souci pédagogique, avec un sentier botanique entre le bourg et les terrains acquis.

Les sites les plus grands le sont grâce à la maîtrise du domaine public fluvial¹⁹ :

¹⁹ Ex : 1300 ha sur site des méandres de Guilly, gérés par Conservatoire des sites naturels de la région Centre ; 560 ha de forêt alluviale et des îles de Montlouis, gérés idem, 500ha de lit majeur en

- par autorisation d'occupation temporaire (pour le F symbolique, cas sur l'écozone du Forez, sous maîtrise d'ouvrage FRAPNA, et le site amont de Decize, pour 9 ans) ;
- par amodiation (cas site de Montlouis, 20F/ha/an sur 5 ans) ;
- par superposition de gestion, mais alors seulement avec collectivités locales (cas des îles de la Gargaude, 40 ha dont l'Etat a confié la gestion à la commune de Ménétréol-sous-Sancerre à titre gratuit ; puis convention de gestion avec la Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre pour étude, suivi scientifique, plan de gestion pour en faire un lieu de découverte du public)

Ces situations montrent qu'il s'agit là, et qu'en fait il ne peut s'agir, que d'actions très ponctuelles, limitées à des espaces bien définis, du fait tout simplement du problème de la propriété foncière. Le Domaine Public Fluvial a permis que certaines de ces actions couvrent plusieurs centaines d'ha, mais ce domaine n'est pas extensible. Nous sommes encore loin de l'idée de principes globaux dirigeant les conduites d'aménagement et d'entretien de la vallée. Ces actions posent aussi le problème de leur durabilité économique : il s'agit de contrats sur quelques années, et le problème de leur pérennisation est réel. L'accueil du public semble seul à même de garantir, modestement, le maintien de la motivation des acteurs locaux. Il s'agit dès lors d'un équilibre fragile.

b- Le point de vue des leaders associatifs sur la « lutte » contre Serre-de-la-Fare ou Charlas, et leur légitimation comme acteurs de la gestion du fleuve

Des entretiens auprès de trois leaders associatifs, moteurs du comité Loire Vivante, ont été réalisés, plus de dix ans après l'adoption du Plan Loire Grandeur

amont de Decize, par Conservatoire des sites naturels bourguignons. Terrains acquis ou loués (ex. à Decize, en 1996 : 325 ha acquis d'exploitations agricoles, puis loués à 6 agriculteurs, dont 4 ont contracté MAE). Parfois l'agriculteur reste propriétaire mais passe un bail emphytéotique avec le Conservatoire régional pour l'usage du sol selon un cahier des charges environnemental (aménagement d'accueil du public, élimination du robinier, gestion pastorale), et pour droits de chasse et de pêche, avec demande de classement du site en réserve naturelle volontaire (île aux canes, 92 ha dans les méandres de Guilly). Autre cas : agriculteur qui lègue à la commune son exploitation à condition de « conserver son aspect naturel », qui elle-même fait un bail de 19 ans au Conservatoire régional, qui loue à un agriculteur pour la gestion... (ex. Ile de Maison-Rouge à Sougy, 50 ha)

Nature, en 1994, qui a marqué la fin du conflit. L'un d'eux, Martin Arnould, a aussi suivi l'engagement des environnementalistes contre Charlas (grille d'entretien et liste des interviewés en annexe 3).

Sur la Loire, les récits qu'ils font de la « lutte », comme ils la désignent eux-mêmes, qui a connu son plus fort moment de 1986 à 1991, montrent qu'un acquis est la reconnaissance de la part des différentes institutions : « d'un point de vue psychologique, aussi, tout à coup, on était forts parce qu'on était reçus, reconnus [...] quand on était à la même table, ça déstabilise complètement les acteurs institutionnels classiques. La force des associations, c'est qu'en même temps on discute avec le Ministre et la personne en charge du dossier. » (Christine Jean). Cette recherche de reconnaissance, dix ans plus tard mais sur la Garonne, est toujours une quête pour les associations. C'est en particulier le problème de l'alternative proposée à Charlas, le projet ACOR : « Notre stratégie c'était d'arriver à la fin qu'on parle autant d'ACOR que de Charlas, de faire exister le projet alternatif autant que Charlas. Bon, dans le projet de rapport final de la Commission Particulière du Débat Public je crois qu'il y a 5 lignes sur ACOR. Au moins ce projet maintenant, il existe, jusqu'à maintenant, il y avait black-out. Le débat public est une étape du processus. » (Rémy Martin). Ce projet n'a pas reçu d'approbation extérieure, contrairement à la « quatrième solution » sur la Loire qui avait été consacrée par le programme LIFE, donc par la commission européenne.

Mais dans le détail, la réussite des associations environnementales apparaît très liée à la décentralisation. Un moment important de cette légitimation pour Loire Vivante a été une réunion en janvier 1989, lancée par le Ministre de l'Environnement, organisée par le préfet coordonnateur de bassin, entre EPALA et représentants de Loire Vivante : « c'était une révolution. Que nous soyons convoqués au même titre que les élus par le préfet, c'était un crime de lèse-majesté auprès des élus. C'est une bascule » (Christine Jean). Il est intéressant de remettre ces événements dans le contexte de l'époque, qui était celui d'un désengagement de l'Etat dans l'aménagement du fleuve - une fois les enjeux énergétiques réglés en

grande partie -, et d'une montée en puissance des collectivités ligériennes, avec l'EPALA, que ces leaders présentent comme une « machine à aménager », sorte de mutuelle des départements pour l'aménagement du fleuve. « La Loire est intéressante pour cette expérience de décentralisation et finalement de la population qui reprochait aux élus ce que les élus reprochaient à l'Etat quand il était au pouvoir, un manque de transparence. De la même façon que l'Etat considérait à une époque qu'il était seul à même d'avoir un point de vue éclairé sur une question, de même les élus considéraient que les citoyens n'avaient pas leur mot à dire. Alors les citoyens viennent un peu bousculer le jeu et c'est vrai qu'on s'appuyait beaucoup sur l'Etat et le Ministère de l'Environnement. » (Christine Jean) Finalement, les associations, plus ou autant que des défenseurs de l'environnement, se présentent comme des émanations de la société civile, un contre-pouvoir salutaire pour une démocratie décentralisée. Il est vraisemblable alors que, comme le reconnaît un autre responsable (Bernard Rousseau), la création de l'EPALA, et les actions de son président Jean Royer, aient constitué un « chiffon rouge ». Plus de dix ans après, sur la Garonne, les positions des élus des collectivités locales ne sont pas les mêmes, mais on retrouve, au cœur de la controverse, le rôle d'aiguillon des associations pour créer de nouvelles alliances, et obliger les acteurs à se positionner. En cherchant à montrer, au cours du débat public de Charlas, que la situation était bloquée entre le SMEAG et les opposants, « la stratégie c'est de faire un appel du pied au Conseil Général (Haute-Garonne) et au Conseil Régional Midi-Pyrénées (tous deux membres du SMEAG mais réservés quant à Charlas), mais c'est le Conseil Régional qui est le mieux placé, pour dire, la situation est bloquée, il faut quand même s'occuper de la Garonne, il faut faire quelque chose » (Rémy Martin).

L'action des environnementalistes a été appuyée par d'autres facteurs :

- la structure du Comité de Bassin, où est représenté aujourd'hui le comité Loire Vivante ; même si on sait que les associations restent très minoritaires dans ces Comités. « Tout ce qui permet de sortir la question de l'intérêt général des mains

de la technostructure est pour moi positif. Les Comités de Bassin l'ont fait dans une toute petite mesure ? C'est lent. Les Comités de Bassin sont un lieu où on peut discuter. » (Martin Arnould)

- le développement des Conservatoires régionaux des espaces naturels, qui sont des porteurs officiels, dont la légitimité est moins contestable, même s'ils ne sont guère plus riches (Martin Arnould). On a vu leur rôle pour l'application concrète des programmes de type Loire Nature.

- le rôle de l'Europe, qui a été un financeur indispensable du programme Loire Nature qui voulait montrer une alternative possible, faire « la démonstration de la capacité des associations à faire quelque chose sur le terrain » (Martin Arnould). Là aussi, cela permet aux actions environnementales de gagner en légitimité : pour le deuxième Plan Loire Grandeur Nature, l'Etat a doublé sa participation financière au programme Loire Nature. L'Europe a donc eu aussi un rôle fondamental d'initiateur, d'impulsion et de soutien.

- la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, installée à la DIREN de bassin, pour préparer les Plans Loire. Elle a été créée en janvier 1995, à l'initiative de l'Etat, financée par l'Etablissement Public Loire et l'agence de l'eau Loire Bretagne, pour reconstituer un savoir et une expertise partagés sur les crues et les inondations, et pour apporter un concours scientifique et technique à l'élaboration d'un programme d'actions pour réduire ce risque. Elle apporte son appui, depuis 2000, à la mise en œuvre des actions prévues dans les contrats de plan Etat-Régions. Elle s'est avérée très ouverte à la problématique environnementale, et à l'idée en particulier que la restauration environnementale de la Loire participait à la gestion des crues et la réduction du risque d'inondation. Indépendante des associations, elle a complètement intégré leurs arguments et leurs points de vue sur le fleuve.

Pourtant, ces leaders du mouvement font un bilan mitigé des actions menées concrètement pour la « gestion durable du fleuve » (Martin Arnould) : c'est « d'une modestie incroyable, mais on ne faisait pas avant » (Bernard Rousseau). « Loire

Nature, il y a une cinquantaine de personnes qui travaillent dessus, on fait des opérations qui rassemblent des éleveurs, des villes, à l'échelle de tout le bassin. On fait la démonstration que écologie et économie marchent très bien ensemble, au moins à minima, on ne gaspille pas d'argent.» (Martin Arnould). Le résultat le plus important et sensible pour tous les trois est finalement culturel : « les retombées de Loire Vivante, c'est culturel ; une culture qui commence à passer » (Bernard Rousseau). Nous reviendrons sur ce point à la fin de cette partie.

c- Le développement des lieux de concertation régionale : création ou conversion d'organismes régionaux de développement économique à la gestion durable

La mise en œuvre de la loi de 1964, instituant les Comités de Bassin, marque le retrait de l'Etat tout puissant dans la gestion de l'eau, tout en s'accompagnant de l'ouverture des lobbies sectoriels, énergétique en particulier, et finalement elle accorde une place de plus en plus grande pour les collectivités locales. Ces changements viennent en fait de plus loin dans le temps, et on peut faire état d'une reconnaissance, une institutionnalisation croissante d'échelons régionaux dès la fin du XIX^e siècle. Au fil du XX^e siècle, de nouvelles institutions se créent et prennent leur part dans les débats sur la gestion de l'eau en même temps que sur l'aménagement de l'axe fluvial : c'est sans doute une de leur grande particularité, qu'ils ont gardé, que de jouer à la fois de la logique sectorielle et de la logique territoriale. Il s'agit de sociétés, d'associations, de syndicats mixtes, issus souvent d'une mobilisation des élus locaux (municipaux, départementaux, régionaux, mais aussi députés et sénateurs), avec des soutiens de personnalités du monde économique notamment, parfois aussi du monde universitaire.

On va voir que là encore la Loire est exemplaire, puis nous montrerons dans un second temps que sur la Garonne une évolution semblable a émergé, même si c'est sur un mode mineur.

Sur la Loire, l'évolution de cette catégorie d'acteurs est donc particulièrement flagrante. Les mobiles initiaux sont variables, comme celui de se défendre des velléités parisiennes sur ses eaux au début du XX^e siècle, ou de solliciter le soutien à des projets dans le domaine industriel (pôle sidérurgique de l'estuaire), ou des transports. De sociétés comme la «Loire navigable» à des associations (ANECLA), de syndicats mixtes à des établissements publics, ces échelons émergent et sont de plus en plus reconnus par la réglementation, de l'eau ou des risques naturels. *Tableau.* (voir en annexe pour de plus amples explications)

<i>Période</i>	<i>Organisme</i>
1893-1922	Loire navigable (société)
1952-1957	Comité de défense du bassin de la Loire
1957-1979	ANECLA (association)
1962-1975	SEMECLA (syndicat d'économie mixte)
1975-1985	Institution Interdépartementale pour la protection des vals de Loire co-inondations
1979-1984	Association LIGER
1984-2000	EPALA (Etablissement public)
Juin 2001	Etablissement public Loire

Tableau : Chronologie d'instances représentatives des collectivités du bassin ligérien, pour l'aménagement de la Loire (S. Bonin).

Dans la controverse du barrage de Serre-de-la-Fare, l'EPALA, avec le soutien de l'Etat et de l'Agence de l'eau, est d'abord le porte-parole des pro-barrage : un moment important est la signature en 1986 d'un protocole d'accord avec l'Etat et l'agence de bassin qui comporte la prévision de Serre-de-la-Fare, et de deux autres grands ouvrages sur l'Allier (le Veurdre), et sur le Cher (Chambonchard). En 1991, lorsque la DUP de Serre-de-la-Fare est annulée par le tribunal administratif, l'EPALA fait appel en Conseil d'Etat. Ces barrages sont dans la continuité de décennies de lobbying de ces institutions régionales pour le développement de la vallée. Leur leit-motiv dans ces années 1950 à 1980 est de rattraper le retard par

rapport à l'aménagement des autres fleuves (la Seine, le Rhône sont souvent cités comme modèles dans le *Bulletin de l'ANECLA*) ; et de présenter l'eau de la Loire comme le facteur de développement, la richesse à mettre en valeur. Les barrages protègent et développent.

Mais peu à peu, cet établissement devient relais local d'une nouvelle politique d'aménagement, intégrant les avis et programmes des associations écologistes.

Ce nouveau dialogue est certes lié à la pression des associations, via le ministère de l'Ecologie et la préfecture de bassin, mais il est aussi le résultat de dissensions internes à l'EPALA, comme en témoigne un comité interne à l'EPALA (surtout d'élus municipaux), le CABLE, qui se dit en 1991 favorable aux idées de Loire vivante. Le tournant se passe au cours des années 1989 et 1990, face à la mobilisation exceptionnelle et tous azimuts des associations locales et généralistes (WWF, Robin des Bois), qui occupent le site, organisent manifestations et marches de l'eau, mais aussi proposent des alternatives bien étayées. C'est la « quatrième solution », document présenté par SOS Loire Vivante en septembre 1990. C'est aussi un effet de la montée de l'écologisme dans la vie politique en France, qui s'est manifesté au cours des élections municipales de 1989, en particulier au Puy- en-Velay où un candidat anti-barragiste recueille 22% des voix ; et encore aux élections régionales de 1992 qui montrent une montée des écologistes de 670 000 à 3 600 000 voix en six ans (Babonaux, 1993 : 112).

Finalement, l'EPALA est un des trois partenaires officiels du Plan Loire Grandeur Nature, signé avec l'Etat et l'Agence de l'eau en janvier 1994, qui confirme l'abandon du projet de Serre-de-la-Fare, et qui propose le non renouvellement d'autorisation et de concession de deux barrages EDF qui seront démolis en 1998. Aujourd'hui, l'établissement public Loire (ex-EPALA) co-finance le programme Loire-Nature²⁰. C'est la consécration de nouveaux principes d'aménagement, les mêmes qui animent depuis tout un réseau mondial de protection des rivières (International River Network) et pour qui la Loire est devenu emblème. La

20 Près de 300 millions d'€ vont être investis entre 1994 et 2006, soit 150 millions de moins que ce qui avait été prévu initialement pour construire les barrages. Le projet Charlas est évalué à près de 300 millions €.

réglementation des « espaces naturels sensibles » qui permet aux Conseils Généraux d'acquérir des terrains est aussi un facteur qui renforce la position des collectivités locales comme acteurs de cette « gestion durable du fleuve ». Il faut cependant nuancer cette évolution : financièrement, la plus grande part du Plan Loire est consacrée aujourd'hui à la sécurité des riverains (entretien des levées, réseau d'information et de prévention). Les actions de Loire-Nature restent à part, et sont de « petites choses », comme le soulignaient les leaders du comité Loire Vivante, sans commune mesure, financièrement, avec un projet de barrage. Certaines, comme l'aménagement du Bec d'Allier, se présentent bien comme des outils de développement, et ont prétention à illustrer un nouveau modèle de gestion, basé sur le développement « doux » d'un fleuve considéré comme ressource territoriale et non seulement d'eau à utiliser. Les actions menées pour le retour du saumon peuvent aussi être considérées comme la volonté de valoriser le fleuve comme ressource territoriale, dans la perspective de la pêche, touristique ou professionnelle d'ailleurs, et de la valorisation de l'image du fleuve.

Ces actions au final se situent doublement dans l'optique du développement durable :

- elles sont dans le long terme : les effets pour le retour du saumon ou la réhabilitation de zones humides riches peuvent nécessiter des décennies, voire plus. Le problème est alors que les Plans Loire sont de cinq à six ans : la continuité des actions est donc une gageure permanente pour les associations ou les acteurs locaux.
- elles reposent économiquement sur deux principes, un novateur et un autre bien moins : que ces sites d'espaces de liberté, de même que le retour du saumon, sont les signes attendus d'un bon état écologique des milieux, qui a une valeur pour lui-même, comme ressource potentielle. Mais de façon plus traditionnelle, la valorisation de l'image du fleuve et de son écologie participe du développement touristique des régions riveraines, ce dont témoigne l'évolution des guides touristiques comme la dernière génération des *Guides Gallimard* qui sur de grandes pages dépliantes

expliquent la dynamique sédimentaire de la Loire, ou décrivent la nidification des oiseaux migrateurs. On peut se rappeler aussi que la pêche au saumon, en elle-même mais surtout par le tourisme qu'elle génère, est très lucrative...

Mais les difficultés viennent d'une part des échéances courtes, donc en décalage, de ces programmes Loire Grandeur Nature, et d'autre part de ce que ces actions sont considérées séparément des autres axes, non intégrées, et sont les moins bien dotées. La sécurité des populations face au risque d'inondation ; l'amélioration de la gestion de la ressource en eau ; la mise en valeur du patrimoine sont trois autres axes, posés à côté de celui de la restauration des milieux naturels et des espaces ruraux des vallées.

Sur la Garonne, on ne retrouve pas un tel héritage institutionnel qui a fait du bassin versant ligérien un véritable territoire de gestion du fleuve. Pourtant on retrouve l'expression des mêmes volontés régionales d'aménagement dans les années 1970 : ainsi en juillet 1971, le Comité de Bassin Adour Garonne publiait un Livre Blanc « visant à l'aménagement intégral du Bassin garonnais, de ses sources à l'océan ». De même, en 1972, le sénateur et ex-ministre Henri Caillavet dépose au Sénat une proposition de loi pour la création d'une « société nationale pour l'aménagement du bassin garonnais », qui aurait un statut de société d'économie mixte, et comme objectifs de rendre la Garonne navigable ; de régulariser son cours (construction de retenues contre les inondations, pour le soutien d'étiage) ; produire de l'électricité, inciter à l'irrigation ; développer des centres touristiques autour de plans d'eau à aménager ; améliorer l'activité du port autonome de Bordeaux (Vital, 1984 : 248-254). Ce sont donc des objectifs très proches de ce que voulait défendre l'ANECLA-SEMECLA sur la Loire à la même époque. Il semble bien aussi que dès ce moment, la Loire ait pu servir de modèle à suivre, ou du moins d'inspiratrice.

Un établissement public territorial est quand même créé, au même moment que l'EPALA : le Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la Garonne, SMEAG

(1984)²¹. Il a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction des réservoirs de soutien d'étiage, mais ses objectifs sont la « préservation de la ressource en eau et la sauvegarde des écosystèmes de la Garonne [...] en créant les conditions d'un aménagement durable du fleuve »²².

Un de ses premiers grands projets sera la constitution d'un Agenda Garonne, sur le modèle des Agendas 21 : il sera formalisé dans un ouvrage *L'agenda Garonne : un développement durable pour un fleuve européen* qui paraît au moment du débat public Charlas . Auparavant, les Etats Généraux de la Garonne organisés par le SMEAG en avril 2001 avaient conclu : « au fond, le fleuve n'existe pas. Il y a l'eau d'un côté , des territoires de l'autre » (SMEAG 2003a, p15). Au delà de la « fracture territoriale », l'ambition de l'agenda Garonne était donc « de faire apparaître non seulement l'interdépendance des territoires mais encore l'interdépendance des usages, de façon que le fleuve –bien commun collectif- fasse l'objet d'une attention commune à l'ensemble des usagers » (SMEAG 2003a, p22).

Il prévoyait la mise en place d'un Plan Garonne, qui devrait s'étendre sur deux Contrats de Plan, soit sur 10 à 15 ans. Mais celui-ci ne fait que reprendre dans ce rapport « les grands chantiers en cours » :

- relancer le SAGE de la Garonne et constituer la Commission Locale de l'Eau qui le réalisera,
- mieux connaître la Garonne Pyrénéenne (programme européen Interreg avec le Val d'Aran),
- trouver les financements pour mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges, poursuivre le programme de restauration des zones humides de la vallée
- et surtout mettre en œuvre le Plan de Gestion d'Etiage Garonne-Ariège qui après avoir évalué le déficit en eau du bassin Garonne-Ariège, a retenu parmi les scénarios étudiés (en particulier la mobilisation plus ou moins

21 Regroupant les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées et les départements de Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne.

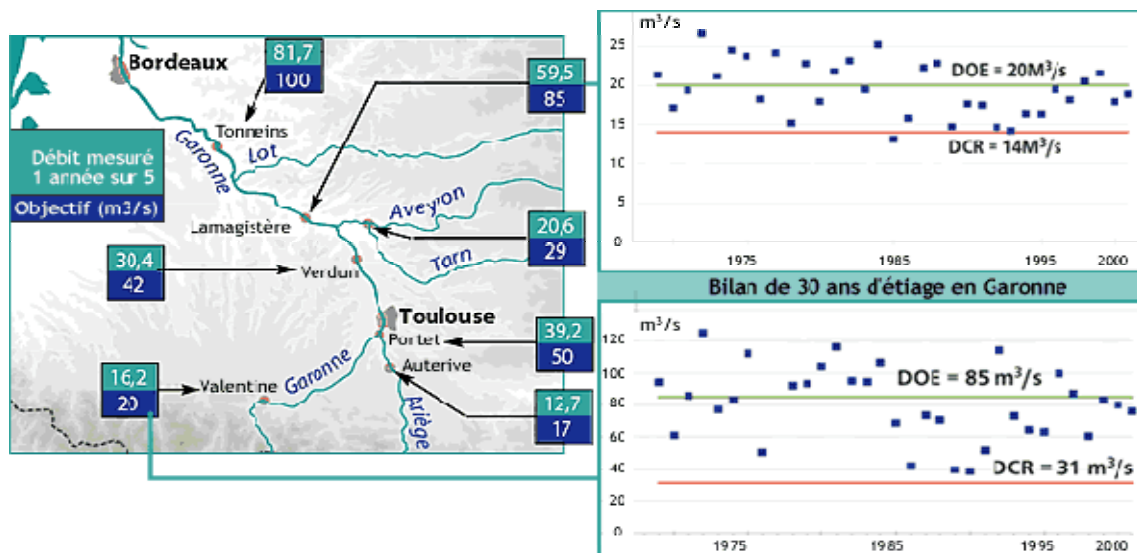
22 Site internet www.smeag.fr

forte de ressources hydro-électriques pyrénéennes), la création du réservoir de Charlas. Il s'agit de remédier à l'urgence des problèmes quantitatifs de gestion de l'eau sur le bassin (cf. encart).

Plans de Gestion des étiages

Les Plans de Gestion d'Etiage sont une procédure originale impulsée par le SDAGE adopté par le Comité de Bassin Adour-Garonne en 1996 (mesure C5), non prévue par la loi sur l'eau de 1992. Par une procédure de concertation allégée par rapport aux SAGE, ils doivent permettre de remédier à l'urgence des problèmes quantitatifs de gestion de l'eau sur le Bassin.

Le PGE Garonne-Ariège adopté en décembre 2003 par le Comité de Bassin et validé par le Préfet de Bassin en février 2004 évalue en cas de sécheresse décennale le déficit en eau sur la Garonne à 270 Mm³ (en amont du Lot, à Lamagistère).



Etat des lieux sur les débits les plus faibles de la Garonne. Débits constatés à Valentine et Lamagistère de 1970 à 2000 (source SMEAG). Les valeurs des graphiques sont les moyennes les plus basses de débits constatés sur 10 jours consécutifs (débit d'étiage). Le « débit mesuré 1 année sur 5 » se lit : statistiquement, une année sur cinq le débit d'étiage a été inférieur ou égal.

Il « identifie les solutions à mettre en œuvre d'ici 2010 pour parvenir au respect des DOE, au bon fonctionnement de l'hydrosystème fluvio-estuarien et à la satisfaction des usages » et « propose quatre familles d'actions :

1. Respecter les débits d'étiage
2. Economiser
3. Mobiliser la ressource existante (conventions avec EDF en particulier)
4. Créer de nouvelles ressources .

(...) Le réservoir de soutien d'étiage de Charlas (110 Mm³) complète les économies d'eau et les réserves destinées au soutien d'étiage. (...)

(site www.smeag.fr)

Dès sa création, le SMEAG s'inscrit donc délibérément dans une démarche de développement durable et de concertation avec les usagers. Il le fait non sous la pression des usagers eux-mêmes (les habitants du fleuve), ni même en réponse à l'opposition affirmée des associations de protection de la nature (qui votent contre le PGE au sein de sa Commission d'Elaboration puis en Comité de Bassin où elles sont représentées) . Il le fait dans le cadre d'une stratégie menée en commun par ces nouvelles institutions que sont les EPTB, de montée en puissance et de recherche de reconnaissance par les acteurs « traditionnels » de gestion de l'eau (cf le document AFEPTB janvier 2003 en annexe). Sur le Bassin Adour-Garonne, EPIDOR après avoir élaboré la Charte de la Dordogne en 91-92, organise des Etats Généraux (automne 2001) ; l'Institution Adour place les siens à la même date²³ et tente ensuite de mettre en place un « Conseil de Développement Durable » en son sein ; à Auch, des Etats Généraux de la Neste et des rivières de Gascogne ont lieu en février 2002 et soulignent le besoin de créer un EPTB Gascogne²⁴.

Face au projet de Charlas, le SMEAG n'a pas rencontré de mobilisation semblable à celle de Serre de la Fare, mais on peut bien parler de lutte, certes moins médiatisée et plus encadrée institutionnellement grâce à la procédure de débat

23 « Flot de concertation pour gérer l'Adour » titre la *Dépêche du Midi* le 21 novembre 2001

24 « En attendant Charlas, merci la Neste » titre la *Dépêche du Midi* du 15 02 02

public. Face à la volonté du comité de bassin de soutenir le projet de la CACG (malgré un avis réservé du Conseil scientifique de l'Agence de l'eau, remis en 1996), Charlas témoigne bien d'une prise de part plus importante des associations de protection de l'environnement dans l'aménagement des rivières : ainsi est-ce l'association France Nature Environnement qui a saisi la Commission nationale de débat public en 1997, ce qui déclenchera l'organisation du débat public de septembre à décembre 2004.

La mobilisation locale contre le projet prend la forme d'un Syndicat de défense des riverains de la Nère, devenu en 1996 le Comité Contre Charlas, Pour la Sauvegarde de la Garonne. Mais celui-ci considère très vite qu'il ne peut agir seul, qu'il manque de légitimité. La crainte d'un procès pour localisme et égoïsme (du « nimbyisme ») est sans doute importante. Aussi ils adhèrent à la Fédération Midi-Pyrénées des associations de protection de la nature, UMINATE, en 1997. A l'approche du débat public, il impulse un Collectif SeauS Garonne, et des actions comme la « marche pour l'eau vivante » en juillet 2003. En même temps, UMINATE participe à l'élaboration du projet alternatif ACOR (Alternatives à la Création de nOuveaux Réservoirs), visant en particulier à promouvoir une logique d'économies d'eau, et à aider les agriculteurs irrigants à se convertir en agriculture « sèche ».

Toutes ces associations sont dans une logique d'affrontement avec les aménageurs. Rares sont les expériences de gestion ou co-gestion de zones naturelles (l'association Nature Midi-Pyrénées gère une Maison de la Nature sur le lac de Puydarrieux (65), ouvrage faisant partie du système Neste). Le nombre de personnes rassemblées à chaque manifestation reste plus faible que dans la lutte contre Serre-de-la-Fare (de plusieurs dizaines à plusieurs centaines). Surtout la médiatisation est bien plus faible. Il semble aussi que le fait que la présidente du SMEAG soit directrice de la *Dépêche du Midi*, ait réduit la couverture du débat public et des actions d'opposition par la presse. De l'avis même de la Commission Particulière de Débat Public, ce débat est celui qui, depuis la création de cette procédure, a le moins donné lieu à diffusion dans la presse mais aussi les autres

médias. Cela a pu limiter l'emballement supra-régional de la mobilisation. Le passage à une échelle plus internationale ne s'est pas fait, même si le site internet de RiverNet diffuse un dossier du projet. Des Espagnols mobilisés contre leur Plan Hydrologique National sont venus à plusieurs reprises soutenir les opposants à Charlas.

Aujourd'hui, la décision est toujours suspendue. Mais en mars 2005, un budget (500 000 euros) a été décidé par le SMEAG pour des acquisitions foncières sur le site du projet. L'argument pour relancer le projet est qu'il devient urgent de répondre à l'attente des communes concernées, qui voient tous leurs projets d'aménagement ou de développement gelés. Il ne s'agit en fait que de la procédure la plus pratiquée qui soit en matière de barrages (l'achat des terrains commence bien avant que le projet soit entièrement approuvé) ; et qui a pu échouer dans le cas de Serre de la Farre, où les terrains avaient déjà été acquis au moment de la décision d'abandonner le projet.

Dans cette guerre de position entre partisans et opposants au projet, on a l'impression que les enjeux n'évoluent pas : le rapporteur des Etats Généraux de la Garonne constatait déjà en avril 2001 que « le débat s'est focalisé, une fois de plus, sur l'ordre de priorité des actions entre économies et augmentation de la ressource » (SMEAG 2003, p13). Le débat public ne contredira pas cette règle qui confirme la primauté de l'eau-ressource.

Ce dossier de la Garonne par rapport à la Loire, montre aussi un changement radical de l'intervention de l'Etat, dans le sens d'un désengagement, par rapport aux questions d'aménagement de rivière. Il montre aussi la difficulté de rassembler des financements suffisants pour un projet de cette ampleur (sur le Bassin Adour-Garonne, la construction de réservoirs plus petits –de moins de 5 millions de m³– n'a pas ralenti).

Le problème apparaît donc dans les dernières discussions décisionnelles de 2005 surtout financier : les élus locaux du SMEAG et du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau demandent à l'Etat de confirmer sa participation (*Sud-Ouest* 2/11/05). Le projet n'est effectivement pas supporté par des enjeux et une rentabilité

économique immédiate, contrairement aux barrages hydroélectriques. Mais alors cela signifie que les collectivités locales elles-mêmes, et à la fin d'un débat public censé permettre la mobilisation locale, qu'elle soit pour ou contre, renvoient le projet à une décision nationale. La greffe d'une approche *bottom-up* dans la gestion de l'eau a été rejetée ici, et n'a pas produit, directement du moins, l'émergence d'une logique territoriale. On peut parler d'échec...

En conclusion, l'échelon régional témoigne dans les deux cas, historiquement, de la prégnance de la représentation du fleuve comme nature généreuse à exploiter, mais aussi de représentations du fleuve comme axe de développement, comme support de solidarité. En ce sens les enjeux environnementaux, que ce soit sur la Loire ou sur la Garonne, ont du mal à s'afficher comme prioritaires. La protection contre les inondations est devenue le premier mobile d'action de l'EPALA, et sur la Garonne, le développement local, selon une logique sectorielle ou zonale, est bien la première préoccupation. Seulement les besoins de ce développement local sont moins nets aujourd'hui qu'hier : l'agriculture irriguée notamment a un avenir qui dépend moins de la constitution de nouvelles réserves que de la politique agricole commune de l'Europe ; alors qu'émergent de nouvelles fonctions (tourisme, loisirs, résidentiel) dans les discours . On le constate dans le projet d'Agenda Garonne mené par le SMEAG, avant qu'il hérite du dossier Charlas (Estèbe, 2002), et dans des politiques locales comme dans les grandes villes (aménagement des berges, reconquête d'espaces riverains). Ces nouvelles fonctions sont quand même encore mal projetées sur le fleuve dans la pratique. On ne s'étonnera donc pas que malgré un projet de biocarburant à partir de maïs près de Pau, approuvé par l'Etat début 2006, l'irrigation soit moins mise en avant par les promoteurs de projets de barrages qui insistent plutôt sur la sécurisation en eau potable (en Gascogne surtout) et le soutien d'étiage.

L'émergence dans la politique de l'eau de nouveaux acteurs –en particulier EPTB et APN- ne se fait pas de façon homogène sur les bassins français. Doit-on

interpréter, comme le font les associations opposées à ces aménagements, cette différence comme un « retard » du Sud-Ouest dans la prise en compte accrue de préoccupations environnementales ? Ce retard pourrait s'expliquer par le poids du lobby agricole (maïs, arboriculture) dans la Vallée de la Garonne.

Ou ces divergences sont-elles à rattacher à une place du fleuve différente, en particulier à des enjeux touristiques prépondérants qui font du fleuve un espace plus habité dans le cas de la Loire ? On a en effet pu constater que la plus effective progression des actions environnementales, mais pas vraiment intégrées, est bien plus affirmée sur la Loire, ou sur des affluents de la Garonne, c'est-à-dire dans des espaces où l'environnement est fortement intégré au développement touristique, que dans les secteurs de vallée moins reconnus du point de vue écologique et surtout paysager.

2 Le projet de Belo Monte en Amazonie, exemple de conflits d'acteurs

Le projet de Belo Monte, barrage-réservoir de 400 km² dont le potentiel est, selon Eletronorte, compagnie électrique brésilienne, d'une moyenne de 6289 MW/mois et au plus de 11 182 MW fait l'objet de vives controverses entre les mouvements sociaux, les ONG's, les politiques et les administrations au niveau local, étatique (*estadual*), national (*federal*) et même international. Ce barrage aurait de forts impacts sociaux, écologiques et économiques, aussi bien pour la population que pour le bassin du Xingu qui sont partiellement (et délibérément) ignorés. Ceci d'autant plus que pour atteindre ce potentiel toute l'année, il faudrait cependant construire un autre barrage en amont du premier complexe (ancien projet Babaraqua dénommé aujourd'hui Altamira). À noter que l'on trouve dans le bassin du Xingu de nombreuses aires indigènes et la plus grande quantité d'aires de forêts continues de l'Amazonie orientale. Le barrage aurait aussi des impacts directs sur les populations locales d'Altamira. Les enjeux sont donc locaux, nationaux, mais aussi internationaux, situation typique des conflits existants lorsqu'il s'agit de « développer » l'Amazonie. La région est en effet au cœur des débats qui concernent la protection du climat ou de la biodiversité tout en ayant son « intégrité » menacée par des intérêts économiques locaux et nationaux, voire internationaux.

a- Activismes indigéniste, écologiste et paysan

C'est à la fin des années 1980 que deux chefs amérindiens kayapó, aidés par le chercheur Darell Posey, vont apprendre l'existence d'un projet de construction de cinq usines hydroélectriques sur le fleuve Xingu, les premières prévues étant celles de Kararaô et Babaraqua, qui deviendront plus tard Belo Monte et Altamira. Ces projets d'usines devant affecter les réserves indigènes, on assista à l'émergence d'une lutte très efficace. Rapidement, des universitaires, des organisations pro-amérindiennes et des organisations liées à l'église catholique, et à la théologie de la

libération, vont se réunir et s'organiser pour lutter contre ces implantations. Un livre dénonçant ces projets de construction va tout d'abord être édité grâce à une alliance entre chercheurs et activistes locaux (Santos & *al.*, 1988). On assistera ensuite à une autre alliance, originale pour l'époque, entre populations amérindiennes, organisations catholiques, syndicats paysans et organisations environnementalistes nationales ou internationales. Ceci donnera lieu au premier rassemblement des peuples indigènes du Xingu, à Altamira, rassemblement où la compagnie en charge de la construction du barrage fut conviée pour venir justifier l'ouvrage d'art à venir. Ce rassemblement aura une grande visibilité médiatique et permettra la suspension du premier projet de barrage. A quelques années du sommet de la Terre de Rio de Janeiro et dans un contexte global d'émergence des politiques de développement durable, les principaux financeurs, dont la Banque mondiale, vont en effet se retirer du projet afin d'éviter un camouflé touchant des populations devenant emblématiques d'une relation durable avec la nature, à savoir, les amérindiens et les populations riveraines amazoniennes (*ribeirinhos*).

Amérindiens Jurunas de la Tribu Paquiçamba (Pará – Brésil)



(Clichés : D. Chartier)

Populations riveraines (ribeirinhos) sur le fleuve Xingu



Ce projet sera remis en selle quelques années après le sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Sous l'égide du département National des eaux et de l'énergie électrique brésilien (DNAEE), de la compagnie Eletronorte, un nouveau projet de barrage (Belo Monte) va voir le jour²⁵. Avec un réservoir nettement moins important que le premier projet et une implantation ne noyant plus de réserves indigènes, ce projet est présenté comme exemplaire économiquement, socialement et écologiquement. Non seulement il doit n'affecter qu'un nombre très faible de populations locales, mais il est en plus accompagné d'un plan d'intégration régional financé par l'Eletronorte. Ce plan propose un programme de développement durable pour la région afin d'atténuer, voir même d'éviter, les impacts négatifs qu'un tel barrage peut produire. L'exemple des centrales hydroélectriques de Tucuruí ou de Balbina (Amazonie) rendent en effet les discours consacrés à l'impact positif de ces équipements difficilement audibles, ce qui explique l'importance de ce programme d'accompagnement.

Tucuruí, mis en service en 1985, a par exemple été la cause du déplacement de 30 000 personnes qui ont été relogées, la plupart du temps, dans des terres impropres à la culture et loin de terrains de chasse, de pêche ou d'extractivisme. Notons par exemple que sur les 600 lots de 50 ha donnés aux populations, le long de la route PA-263, les agriculteurs vont éprouver les pires difficultés pour cultiver, entre autre, parce que l'Eletronorte, pour faire passer une ligne à haute tension à travers 70 lots, avait utilisé comme herbicide le fameux « agent orange » rendu tristement célèbre pendant la guerre du Vietnam (Droulers, 2004, p. 130). La putréfaction des eaux du lac en amont du barrage a aussi entraîné une détérioration des conditions de vies face à la baisse de la qualité de l'eau en aval ou la sécrétion d'immenses nuages de moustiques. Si l'on rajoute à cela la forte pression démographique sur les milieux naturels provoquée par la sédentarisation des

²⁵ Pour plus de détails sur ce nouveau projet et les luttes qui vont l'accompagner, voir la partie consacrée spécifiquement à l'étude de cas.

dizaines de milliers de travailleurs venus participer à la construction du barrage, on comprend qu'il soit désormais difficile de laisser entendre aux populations locales que la construction d'une usine hydroélectrique dans ces régions amazoniennes améliorera, ou ne bouleversera pas, leurs conditions de vie ou d'alimentation²⁶.

Aussi, malgré un projet présenté comme « l'antithèse » de celui de Tucuruí, les luttes vont s'organiser, principalement sous le leadership des organisations paysannes, fortement reliées aux universitaires brésiliens, au courant progressiste de l'église catholique et au parti des travailleurs (PT)²⁷. Cette fois-ci, c'est un mode d'action juridique qui va être utilisé pour évincer le nouveau barrage. Pour lancer les travaux, l'Eletronorte devait mener une étude visant à sa validation environnementale. Afin de commencer l'ouvrage avant les élections présidentielles 2002, la compagnie tentera d'accélérer le processus en faisant appel, pour l'étude, à des organismes de l'Etat du Parà (favorable au projet) alors que ce barrage, d'importance supra régionale et touchant à des réserves indigènes, devait avoir l'aval de l'IBAMA et du congrès brésilien. Conséquemment, les organisations de la société civile vont contracter le Ministère public fédéral²⁸ (d'échelon national) qui va mener une action civile contre l'Eletronorte et prouver les vices de forme. L'étude d'impact interrompue, le projet ne pouvait une fois de plus être réalisé.

²⁶ Pour plus d'information sur les impacts de l'usine hydroélectrique de Tucuruí, voir Droulers, 2004, p.128-130.

²⁷ Entre toutes ces organisations, on comptait l'évêché du Xingu, la CIMI, le Syndicat des travailleurs ruraux (STR), le mouvement pour la survie de la transamazonienne et du Xingu (désormais dénommé MDTX – mouvement pour le développement de la transamazonienne et du Xingu), la commission régionale des atteints par le complexe hydroélectrique du Xingu ou, encore, la fondation Chico Mendes.

²⁸ Le ministère public (MP) est une institution indépendante des trois pouvoirs (exécutif, judiciaire et législatif) qui agit au nom du peuple et de l'intérêt public avec comme responsabilité l'ordre légal. Il est subdivisé en organisations étatiques et fédérales, indépendantes les unes des autres, mais responsables conjointement du respect des lois sociales ou environnementales. Le Ministère public fédéral dispose de représentations propres dans tous les États et l'étatique, dans le cas du Para, d'un représentant dans chaque commune. En cas d'identification d'une situation illégale, le MP peut obliger toutes les autres organisations publiques de même niveau administratif à prendre les mesures adéquates (Scholz & *alii*, 2005).

Contrairement à toutes les attentes, c'est le gouvernement du président Lula, du parti des travailleurs, traditionnellement opposé à ce projet, qui va faire voter par le congrès, en juin 2005, la reconduction de la construction du barrage de Belo monte. Depuis cette date, la société civile est de nouveau en lutte pour empêcher cette construction. Les mêmes acteurs que précédemment, à savoir, les organisations et syndicats d'agriculteurs familiaux, les organisations catholiques liées au courant de la théologie de la libération, et quelques organisations environnementales nationales et internationales (la Fase, Greenpeace, International River network) tentent d'empêcher la réalisation de l'ouvrage en utilisant une fois de plus la voie juridique. Les modalités de lutte ont cependant quelque peu changé, pour deux raisons principales. D'abord, la société civile, traditionnellement contre le barrage, se trouve aujourd'hui divisée, certains membres de cette dernière se rangeant désormais derrière l'avis du PT, favorable au projet. Ensuite, une seconde société civile, composée d'acteurs locaux favorables au projet et reliée aux forestiers, aux grands éleveurs, aux commerçants et à certains élus locaux s'est organisée. Elle fait désormais du lobbying pour que le projet soit accepté par la population. Financés par l'Eletronorte, ces groupes sont réunis sous le consortium Belo Monte et travaillent à démontrer que ce barrage sortira la région de l'isolement tout en apportant un développement durable²⁹.

Ce qui est remarquable ici tient au fait qu'une alliance entre société civile et Etat fédérale a permis d'interrompre la construction du barrage à plusieurs reprises. Celle-ci a été permise par un tissu d'organisations locales suffisamment structurées pour user avec parcimonie d'alliance avec l'Etat fédéral et avec des organisations environmentalistes nationales ou internationales. Cette structuration a plusieurs explications. L'une des plus valides est la présence dans cette région de théologiens de la libération qui ont eu un rôle fondateur essentiel de cette société civile locale. Ce mouvement religieux et social né dans les années 1960 en

²⁹ Pour plus de détails sur cette question, se reporter à l'étude de cas.

Amérique latine et condamné par la hiérarchie de l'église catholique romaine a promu, par l'intermédiaire de ces prêtres, des modèles collectivistes rendant une certaine dignité aux individus (Lowie, 1993). D'obédience marxiste, avant tout centré sur une plus grande justice sociale, ce courant a permis aux agriculteurs familiaux de s'organiser afin de faire face au joug traditionnel en Amazonie des grands propriétaires terriens. Sur cette base, bon nombre d'organisations d'agriculteurs familiaux se sont organisées pour améliorer leurs pratiques agraires dans ces milieux auxquels, en tant que colons, ils étaient peu adaptés. Beaucoup de travaux, de recherches, ont été alors menés avec des ONG et des universitaires. Cela a favorisé une forme de conscientisation de ces populations sur l'enjeu de leurs actions, pas uniquement local. Dans le même temps et non loin d'Altamira, les populations en luttant contre les impacts du barrage de Tucuruí ont instauré de nouvelles formes de lutte collective à la sortie des temps de dictature, dès le début des années 1980 (réunions publiques, campements de familles sur les places publiques de Belém et Brasília, etc). Cela a participé d'une incontestable politisation de la région et d'une conscientisation nationale sur la question de l'impact des grands équipements.

Réunis, tous ces éléments ont renforcé la capacité d'alliances d'une partie de la société civile avec des porteurs de thématiques à haute visibilité dans le contexte amazonien, les environnementalistes. La pression est aujourd'hui d'autant plus forte que l'enjeu est national, voire international.

b- L'amorce d'une nouvelle gouvernance de l'eau en Amazonie ?

De fait, la loi sur l'eau de 1997 impose normalement une forte participation des populations locales dans les gestions des fleuves. Plus spécifiquement, la société civile a aujourd'hui la possibilité de prendre part à la gestion des fleuves grâce aux comités de bassin, institutions qui font désormais partie de l'arsenal juridique national (articles 37 à 40 de la loi 9433/97 et résolution n°5 du 10/04/200, du

conseil national des ressources hydriques (CNRH). Bien qu'implantés dans beaucoup de régions du Brésil, aucun de ces comités n'a vu le jour en Amazonie. La première raison tient sans doute à la taille des bassins versants amazoniens qui rend difficile et précaire la mise en place et le fonctionnement de tels comités, les énormes distances à parcourir et les différences culturelles existantes dans chaque bassin posant des obstacles incontestables. Le deuxième élément explicatif tient au fait que les fleuves amazoniens sont encore aujourd'hui perçus par l'État fédéral plus comme une ressource en eau que comme une ressource territoriale. Ce qui correspond à la tradition de conquête brésilienne. Comme l'explique P. Grenand (1996) : « *le thème de l'éternelle conquête d'un espace considéré comme vierge, aujourd'hui couramment désigné par le terme de frontière, nous semble être le point de cristallisation de tout le reste.* »

Quoi qu'il en soit, ces comités de bassin sont désirés, principalement par les opposants au barrage qui les perçoivent comme un outil susceptible d'ouvrir le dialogue avec l'État et les intérêts privés dans la gestion des bassins versants. Plus spécifiquement, de nombreuses personnes interviewées à Altamira pensent que ces comités de bassin pourraient aider à la mise en place du projet alternatif de développement durable axé sur la mosaïque d'aires protégées. Ces comités de bassin sont donc perçus comme un lieu où les alliances entre société civile et État pourraient aider à la mise en place des politiques publiques.

III Local vs milieu de vie

La question du local est sans doute une des plus ambiguës de toutes celles que pose le développement durable : car comment définir ce qui est local et ce qui ne l'est pas ? L'ambiguïté n'est pas moins forte lorsqu'on cherche à mettre en valeur la dimension sociale du développement durable. Autant les projets d'aménagement dans les pays du Sud ont des conséquences sociales souvent catastrophiques que la Commission Mondiale des Barrages a mises en évidence (déplacements de populations, déstructurations de modes de culture et d'agriculture plus proches de la nature au profit de couches sociales favorisées, besoins vitaux d'accès à une eau potable non satisfaits pour une proportion importante des populations de ces pays...), autant ces impacts, s'ils existent aussi dans les pays du Nord, ne sont pas si criants et jouent d'ailleurs à double sens (droit d'accès à l'eau pour les agriculteurs irriguants).

On va voir aussi que la composante sociologique (que nous n'avons pas pu étudier de façon exhaustive) intervient fortement dans les formes de mobilisation anti-barrages.

Deux façons alors de caractériser ce qui est local :

- rester centré sur les projets de barrage et voir la place et le rôle des populations riveraines des sites à inonder dans une perspective historique. Quelle mobilisation ? Pour défendre quoi ?
- examiner dans les études et au cours du débat l'importance qu'on accorde à ces sociétés riveraines, et aux usages de la rivière liés à la proximité, plus qu'à une consommation d'eau. On pourra dans ce cadre élargir notre vision à tout le « public concerné » (convention d'Aarhus). Le débat public de Charlas constitue pour cela une expérimentation idéale.

1 Les formes variées du local à travers les controverses des barrages.

Quand on observe l'histoire des mobilisations anti-barrages, on retrouve cette difficulté à définir le local. On distinguera d'une part le local officiel, c'est-à-dire celui qui s'exprime dans les études sur le projet, dans la presse aussi ; et d'autre part le local non-dit, qui se saisit lors d'entretiens non centrés sur le débat du barrage, qu'on peut qualifier même de local refoulé car il est peu exprimé dans les débats officiels, et souffrirait donc d'un manque de légitimité.

a- Le « local officiel »

Les Comités de bassin en France, à raison, se comprennent comme une émanation des sociétés locales : élus territoriaux, acteurs économiques locaux (chambres consulaires, syndicats professionnels), associations, locales aussi, les plus concernées par la gestion de l'eau (les fédérations de pêche sont maintenant bien intégrées, les APN moins). Ce sont des lieux de concertation locale, qui fonctionnent bien. Les problèmes de ces lieux sont ceux d'un champ d'investigation limité à la question de l'eau, dans une approche réductrice de la complexité des enjeux, qui limite souvent les débats à trouver un équilibre quantitatif entre les différents secteurs consommateurs d'eau (le Bassin Adour Garonne privilégie des PGE sur des SAGE). L'autre source d'insatisfaction de ces concertations est le caractère très technique des connaissances nécessaires à une participation à ces discussions sur l'eau (et la mise en œuvre de la Directive Européenne n'arrange rien). L'hydraulique est une science complexe, de modélisation plus que de lois, et qui reste largement empirique : les incertitudes sont nombreuses ; la thématique nouvelle du réchauffement climatique et de ses conséquences possibles sur le cycle de l'eau en offre un exemple.

Dans le Bassin de la Loire, le choix politique de l'EPALA de promouvoir un protocole d'aménagement concerté sur l'ensemble du Bassin (comprenant en particulier 4 nouveaux ouvrages) a activé instantanément à l'échelle de tout le

fleuve l'ensemble des réseaux associatifs déjà institués : la mobilisation a tout de suite dépassé le niveau local pour se structurer aux niveaux supérieurs. C'est la même année, 1986, que se crée le collectif Loire Vivante, à l'initiative de la FRAPNA et de la FNE, bientôt rejoints par le WWF. Les thèmes de la mobilisation sont alors ceux de l'écologie ; des scientifiques prennent part à leur définition et leur structuration. Le local est alors défini par les écosystèmes, ceux qui sont directement touchés (faune, flore du site) ; mais aussi ceux qui sont en aval de la retenue. La modification du régime du fleuve est susceptible d'affecter l'ensemble du fleuve en effet (les modifications de débits liquides entraînent celles des débits solides, donc les dynamiques sédimentaires, donc l'ensemble des écosystèmes connectés au fleuve).

SOS Loire Vivante, association créée deux ans plus tard, spécifiquement contre le projet de Serre de la Fare, bénéficiera de cette expertise associative : la thématique environnementale soulève le recueil de 20 000 avis défavorables la même année (1988) lors de l'enquête d'utilité publique. Ils vont obliger les commissaires enquêteurs à émettre un avis réservé, dont la levée suspendra les travaux et permettra à la mobilisation de se développer nationalement et internationalement³⁰. Sur la Garonne, l'argumentation anti-barrage locale, la plus précoce, se fait au nom du pays du Comminges, à l'échelle de quelques cantons. Un tract de 1988 intitulé « Charlas : 600 ha sous l'eau, quelle aberration ! Quel avenir en Comminges ? » permet de dresser la liste des conséquences négatives exprimées sur ce projet : « disparition de 600 ha de bonnes terres agricoles (...), accentuation de l'exode rural (...), 110 millions de m³ pour une utilisation ni agricole, ni touristique (...), 100 milliards de centimes et la remise en cause d'infrastructures déjà existantes –remembrement, drainage, irrigation, aménagement de routes ». Ailleurs, il est question d'un projet « anéantissant toute une dynamique économique et humaine pour satisfaire essentiellement les besoins en eau de la centrale atomique de Golfech. » (lettre ouverte aux candidats juin 88).

30 Martin Arnould, *Loire Vivante et le conflit autour de la « Loire Sauvage » ; le Plan Loire Grandeur Nature : un aperçu de 15 ans d'efforts pour la « gestion durable » du fleuve*. WWF, 22 mai 2002.

On voit que les arguments portent d'abord sur une mise en doute de l'intérêt général de l'ouvrage. Dans ce contexte, la participation des riverains du site du barrage, qu'elle soit pour ou contre l'ouvrage, est « noyée » dans cette mobilisation.

Ce troisième type de « local », la représentation des riverains à une échelle communale voire individuelle, existe pourtant bien. Sur le site de Charlas, un syndicat de Défense des Riverains de la Nère s'est organisé dès les premières études de terrain de la CACG en 1983. Ce sont les habitants des cinq communes concernées, notamment les agriculteurs (39 des 47 membres du Syndicat ont une activité dans le domaine agricole, selon le comptage de N. Lamarque, 1996), qui ont témoigné leur opposition (Cettolo, 2002). Ils ont pu entraîner la visite d'élus sur le site, le ralliement de la Chambre d'Agriculture dans un premier temps (1986), mais pas de mobilisation plus générale. La mobilisation se fait dans ce cas autour de l'enjeu économique agricole, qui est celui d'une économie de proximité, qui fait vivre les villages toute l'année, qui se situe dans un héritage social aussi, un système qui a fait ses preuves en quelque sorte, mis en regard des promesses du développement touristique, auquel peu de personnes croient en effet. En même temps, les agriculteurs sont les mieux placés pour profiter de la logique de « compensation » des grands travaux, et on ne peut pas exclure que certains se mobilisent peut être aussi pour défendre une indemnisation maximale lors des acquisitions foncières. Toujours est-il que, comme sur la thématique environnementale, qui ici coïncide au moins partiellement, ces agriculteurs locaux trouvent rapidement et facilement un appui à un échelon régional auprès des organismes agricoles soutenant une agriculture paysanne, contre le mode de développement capitaliste-industriel de l'agriculture. Mais les agriculteurs irrigants se considèrent bien aussi légitimes dans une approche locale : il s'agit de défendre les intérêts, voire la survie, de l'agriculture gasconne. Même la seule échelle cantonale suffit pour voir apparaître cette opposition : il est alors demandé aux quelques agriculteurs dont les terres seront noyées d'être solidaires de ceux du pays, du Comminges, des départements alentours, qui ont besoin d'eau...

Voici les principaux points de vue qui se qualifient de locaux qui s'expriment dans les argumentations officiels anti ou pro barrages. Lorsque l'on conduit des entretiens auprès des habitants pourtant, d'autres choses apparaissent.

b- Le local « refoulé »

Les entretiens menés autour du site par N. Lamarque en 1996 avec les membres du Comité de Défense parlent en premier lieu des préjudices matériels (disparition d'exploitations agricoles, remise en cause des investissements réalisés –matériels en commun, remembrement, drainage, irrigation...) mais aussi montrent toute une thématique autour des préjudices moraux : « en tant qu'individu, c'est une certaine fierté d'habiter le coin, ça me fait mal au cœur (...). C'est vrai que ça remettra en cause l'entraide. » et encore « moi, je suis très attachée à la terre de mes ancêtres. (...) On attend le respect. ».

Nos entretiens menés autour du site montrent que les craintes devant le projet sont devenues plus d'ordre symboliques, esthétiques, identitaires, que directement matérielles (une dizaine de personnes rencontrées dans le Comminges). Le projet est surtout redouté car il touche les « identités territoriales » : en ce sens, il affecte fortement la notion de qualité de vie qui est aussi incluse dans les principes du développement durable (Cettolo, 2002), il détruit la cohésion de la société en place, comme le montrent les travaux menés sur les barrages alpins (Bodon, 2003 ; Hacques, 1994). Nos enquêtes montrent que « Garonne », comme disent les riverains, est un référentiel identitaire important même s'il semble peu pratiqué, sauf des pêcheurs. Le fleuve y apparaît comme un espace ressource pour la construction sociale et identitaire de beaucoup des riverains. C'est aussi un espace de marge ; ce qui leur donne des qualités de refuge et d'ensauvagement. La nécessité d'aménagements supplémentaires n'apparaît alors pas. Y compris pour un élu vert :

« Je n'ai jamais pensé la Garonne comme étant utilisable », « ...alors là, peut-être on est au cœur de la problématique écologiste... Moi historiquement, je ne suis

pas écologiste. Actuellement je suis chez les verts ; j'ai pris une teinture mais ce n'est pas ma préoccupation principale. Mais quand je pense à l'eau aujourd'hui, je pense à ces salauds d'agriculteurs qui pompent comme des fous... Donc, pour moi, plus ou moins consciemment, la Garonne est un sanctuaire auquel il ne faut pas toucher. Peut-être que je la vis comme ça et je ne me pose pas la question de savoir s'il faut faire dessus des équipements... »

Selon nos enquêtés, on voit différents fleuves se construire. On distingue le fleuve à l'échelle des temps historiques ou géologiques. Des personnes traduisent leur amour du fleuve par des connaissances élaborées dans le cadre scolaire ou par un appareillage para-scientifique qui fait appel de toute façon à ce que nous pourrions appeler une géographie inhumaine. D'autres, au contraire, la conçoivent comme un sanctuaire, un espace sauvage à préserver.

En définitive ce qui frappe dans ces enquêtes concernant la Garonne c'est le faible investissement pratique des lieux au profit d'un investissement idéal (à l'opposé de matériel). Ici l'on pourrait même dire d'ailleurs, idéal, puisque c'est un espace de refuge, soit rêvé soit pratiqué.

On peut rapprocher ces résultats d'enquêtes menées sur la Loire, sur une commune riveraine d'un barrage édifié dans les années 1950, Saint-Victor-sur-Loire (Bonin, 2002, p. 300-301) : on y constatait que ce que ses habitants désignaient comme « la Loire » ne correspondait pas au plan d'eau du réservoir (celui de Grangent), mais à l'amont, exclusivement. Cette partie au régime de cours d'eau « naturel » était le lieu de promenade et de pique-nique fréquent, « traditionnel », plus que le lac de barrage qui souffrait, aux yeux des riverains, de son investissement par Stéphanois et Lyonnais du fait de la base de loisirs et du port de plaisance. Plus qu'une centrale nucléaire ou qu'une zone industrielle riveraine, ces enquêtes montraient que le lac de barrage fait disparaître la rivière en tant que paysage vécu.

La deuxième réunion du débat public, à Boulogne-sur-Gesse, portant sur les impacts locaux du projet, a débuté par une série de déclarations d'habitants, élus

ou non, insistant sur leur attachement à leur territoire. Cette dimension a été ensuite peu soulevée par le débat public : l'argument est peu ou mal entendu, il passe pour nymbiste, et est manifestement une position peu légitime. De là vient sans doute, au moins en partie, la recherche de l'association de riverains « anti » de s'associer à la fédération de protection de la nature.

Il faut noter pourtant que cette difficulté à légitimer la dimension paysagère est parfois levée : il y a d'ailleurs en Adour-Garonne une situation où l'association de riverains contre un projet de barrage n'a pas eu un besoin impératif de se lier aux associations de protection de la nature pour faire avancer son opposition. Sur le Viaur (projet de Laurélie, qui était en concurrence avec Charlas lors de la mission Estienne), l'association Viaur Vivant dont l'objet est la : « sauvegarde de la vallée du Viaur, en particulier la lutte contre le barrage de Laurélie », créée en 1990 dans l'urgence de l'annonce de la mission Estienne, rassemble très vite 800 membres. Ce sont les impacts négatifs sur l'environnement mais surtout sur les paysages (des gorges seraient noyées, perspective du marnage, des vidanges) qui sont mis en avant (entretien Thierry Couet, un des fondateurs de l'association, en juillet 2005). Les effets sur un tourisme vert en plein développement compromettraient l'économie locale. Les arguments écologistes ne sont portés que par quelques membres actifs de l'association mais ne s'imposent pas. Les contacts et l'adhésion aux réseaux environnementaux locaux et régionaux (UPNET et UMINATE) ne déboucheront pas sur une participation active à ces réseaux et par des mobilisations communes. Aujourd'hui le projet n'est plus, mais l'association continue à être active dans la promotion du patrimoine local et est liée par quelques uns de ses membres au Contrat de Rivière qui a débuté en 1998. La collusion avec une reconnaissance paysagère supra-locale semble donc très efficace, et mener à une logique territoriale de développement bien plus sûrement qu'une procédure de débat public par exemple.

Force est donc de constater que l'émergence des populations locales ne prend pas une forme univoque : elle emprunte différents chemins selon le contexte institutionnel (jeux de pouvoir contre-pouvoir), selon le contexte socio-

économique local existant et selon la sociologie des populations concernées. Des alliances se nouent ou ne se nouent pas, des réseaux se mobilisent ou pas. On aurait tort de s'arrêter à un constat d'instrumentalisation de l'écologie par le nimbyisme ou inversement du nimbyisme par l'écologie : ce sont des mouvements sociaux qui naissent et se transforment. Les mobilisations et controverses sur les aménagements obligent les décideurs à tenir compte de ces oppositions. Il faut dans ce cadre reconnaître en particulier le rôle de « médiateur » des associations : celles-ci catalysent les réactions de rejet de certains riverains, non recevables en tant que telles et surtout portées par des acteurs sociaux qui n'ont pas accès à la « culture », à l'information et aux réseaux susceptibles de faire inscrire leurs revendications sur les agendas politiques.

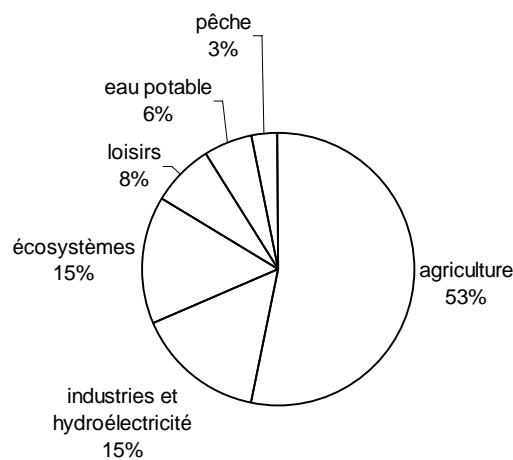
2 Le local dans le « débat public » en France

L'une des procédures mises sur pied pour tenter de résoudre ces conflits est l'organisation de débats publics par la CNDP. L'analyse du débat public sur le projet de barrage-réservoir de Charlas nous donne une photographie précise du mouvement anti-barrage puisque celui-ci a décidé de s'investir à fond dans ce débat (alors que, par exemple, la profession agricole a hésité à intervenir, l'a souvent fait en contrevenant aux règles du débat : banderoles et trompettes de brume, tentatives de couper la parole à des intervenants en tribune, en particulier au cours des réunions d'Auch et d'Agen).

Des 270 interventions orales faites lors des dix réunions publiques, 139 d'après nos comptages, étaient opposées au projet (87 favorables). Sur les 53 prises de parole locales (habitants du Comminges), 49 étaient contre le réservoir ; la présidente de Charlas 2000 favorable au projet, n'a pris la parole qu'à deux reprises et le maire de Saint-Gaudens s'est exprimé deux fois sans prendre parti puis à la réunion finale pour s'opposer au projet. La parole commingeoise qui s'est exprimée dans ce débat était donc quasi-unanimement contre le réservoir, elle se revendiquait en grande majorité du Comité Contre Charlas (pour 30

interventions), un intervenant d'une association environnementaliste, sept du groupe local d'ATTAC et six de l'association de pêche locale. Cela pourrait être interprété comme une sensibilité nimbyste encore très prégnante et encore très mobilisée (un car a été affrété par le Comité depuis le Comminges pour chacune des réunions tout le long de la Garonne).

Mais le discours et les arguments ne sont pas de défense des intérêts locaux (même à Boulogne-sur-Gesse, réunion consacrée aux impacts locaux, ce sont des valeurs qui ont été mises en avant, non des intérêts) : ils ont su ou dû monter en généralité. La variété des arguments, pas uniquement centrés sur la défense de l'environnement ou la critique du mode de développement agricole dominant, montre que c'est une nouvelle culture de l'eau qui émerge face à la logique aménagiste dominant encore la Bassin Adour-Garonne. Sur les 131 prises de parole opposantes (sur 270 interventions recensées), 45 l'ont été au nom d'une association de protection de l'environnement mais sur un discours très généraliste. La critique portait principalement sur l'usage agricole (cf. graphe ci dessous), et est revenue sans cesse sur ce thème, ce au grand dam de la profession agricole qui a reproché aux opposants de ne pas respecter les règles du jeu du débat spécialisant les réunions par thèmes.



Thèmes abordés au cours du débat public Charlas (analyse Prospéro, O. Marcant)

Le plan de l'argumentaire du Comité Contre Charlas (Contribution au débat public, septembre 2003) est structuré en particulier dans une partie « Pourquoi Charlas n'est pas la bonne solution ?

- Charlas gaspille l'argent public,
- Charlas alimente la logique d'une agriculture productiviste,
- Charlas met en péril la nappe d'accompagnement de la Garonne amont,
- Charlas détruit un territoire,
- Charlas transforme l'eau en marchandise et crée un pouvoir surdimensionné »

puis dans une partie « Pourquoi faut-il faire le projet ACOR ? (...)

- Agriculture : vers (et pour) une baisse de l'irrigation du maïs
 - Le coût de l'irrigation du maïs
 - Faire appliquer la loi sur l'eau pour éviter les irrégularités
 - S'adapter au nouveau contexte
 - Diminuer les surfaces en maïs irrigué (...) ».
-

On voit que si le projet est jugé négativement pour son absence de logique territoriale, il n'y a pas pour autant dans l'alternative la quête d'une telle logique.

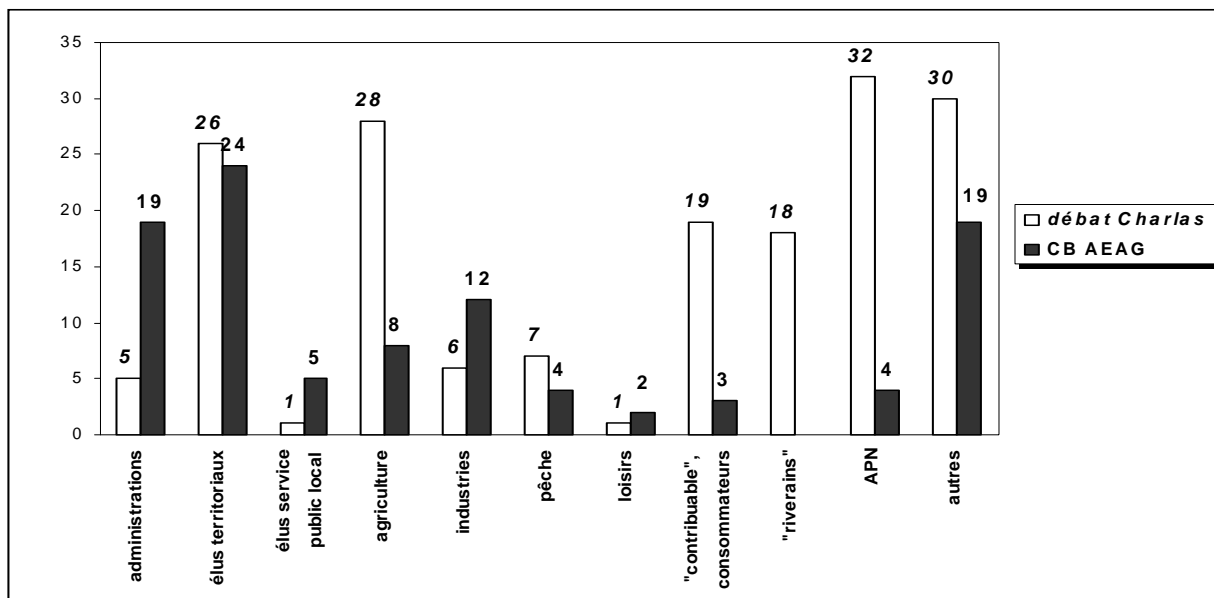
Dans sa participation avec un tract titré « un projet néfaste pour l'économie et l'écologie du Comminges », le collectif S Eau S Garonne³¹, dénonce : « prélever l'eau de la Garonne revient à empêcher la formation de la nappe d'accompagnement et à diminuer gravement ces réserves indispensables ». Il n'y a pas là non plus, dans les propositions positives, l'émergence d'une approche ascendante du développement : on reste sur la voie de la gestion de l'eau pour elle-même et des moyens d'équilibrer ressource et demande.

Cette difficulté à faire émerger un projet alternatif territorial sera exprimé par le maire de Saint-Gaudens et député du Comminges, poussé à la fin du débat public à prendre position contre le projet : « On nous a parlé de solidarité mais c'était une forme de solidarité à sens unique. Qu'est-ce que vous êtes prêts de faire et de donner pour les autres ? D'accord. Mais, qu'apporte Charlas au territoire du Comminges ? Moi, je n'ai pas entendu une démarche en sens inverse ». La « solidarité amont-aval » réclamée par la Profession agricole de la Région et des départements de la Vallée de la Garonne a du mal à passer.

Cela ne doit pas faire oublier que plusieurs catégories d'usagers (eau potable, loisirs) ou d'acteurs (élus locaux) ont très peu participé au débat public. L'habitant de la Garonne, en dehors du Comminges, ne s'est pas non plus exprimé en tant que tel. On a seulement pu relever quatre interventions, qui portaient effectivement plutôt sur les paysages : une sur les haies et le remembrement, deux sur les débits à Saint-Gaudens et l'eutrophisation, une sur le bouchon vaseux de l'estuaire (3 Toulousains, un ancien habitant du Gers). Aussi, hormis l'étude chiffrée du SMEAG qui évaluait le « consentement à payer » l'environnement (voir en deuxième partie, I-3-b), le Garonnais n'a pas exprimé au cours du débat public son attachement au fleuve et à ses paysages. Quoi qu'il en soit, tribune et public du débat reflètent l'hétérogénéité des acteurs de l'eau, telle qu'elle peut être

31 Regroupant 10 associations environnementales, citoyennes et de pêche entre le Luchonnais et Toulouse

représentée par exemple dans la composition du Comité de Bassin Adour-Garonne (graphique ci-dessous)



Répartition des intervenants (173 hors CPDP) dans le débat selon la position de l'intervenant, comparée avec la composition du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (98 membres). O. Marcant.

Note méthodologique : ce décompte utilise les retranscriptions exhaustives des réunions faites pour la CPDP (sous maîtrise d'ouvrage du SMEAG), et mises en ligne sur le site internet du débat public. Les intervenants ne sont comptabilisés qu'une seule fois pour les 10 réunions (46 personnes sont intervenues dans au moins deux réunions) selon le « lieu d'où ils parlent » ou sinon, ce dont ils parlent, s'ils ne se sont pas identifiés comme membre d'un collectif. Les interventions non exprimées au micro ou non verbales n'ont pas été prises en compte. Nous avons complété à partir d'une vidéo associative la réunion d'Agen non retranscrite entièrement par la CPDP pour des raisons techniques. Nous n'avons par contre pas vérifié la fidélité des retranscriptions « officielles » : certaines d'entre elles sont reprises des textes écrits fournis par des participants à la tribune.

Si l'objectif de ce débat était de résoudre la controverse, de créer un consensus autour d'une solution sur le problème du déséquilibre en eau du bassin, on peut dire qu'il ne l'a pas atteint. Les opposants n'y ont en effet pas participé pour négocier un compromis entre maîtrises des prélèvements et création de nouvelles ressources mais pour affirmer leur volonté de changer la politique de l'eau. Peut-on penser qu'il s'agit de cette « nouvelle culture de l'eau » ?

3 Deux versions du local liées à l'immigration en Amazonie

De manière synthétique, en ce qui concerne le projet de Belo Monte en Amazonie, l'on peut dire que le développement durable qu'envisage la société civile (vs opposants au barrage) revient à un développement et une production qui prenne comme limite l'écosystème et qui, par conséquent, puisse être envisagé sur la longue durée. C'est la capacité de reproduction des espèces vivantes et des écosystèmes exploités qui détermine la production, la durabilité impliquant que le processus ne puisse être maintenu qu'à certaines conditions, données de l'extérieur par les mesures conservationnistes. Développement durable est ici synonyme de prise en compte de l'existant et d'une économie tournée vers son maintien respectueux dans le temps et dans l'espace.

La population est un point crucial de ce développement écologiquement respectueux. En effet, elle apparaît comme la pierre de touche d'un développement axé sur la préservation des activités en prise directe avec l'écosystème ; ainsi en va-t-il des *ribeirinhos* qui vivent traditionnellement de la pêche, de la chasse et d'agriculture sur brûlis, sur le bord des fleuves ou, encore, des indiens qui vivent de même. C'est également un territoire traditionnel pour les indiens kayapo et la ressource qu'il constitue, comme voie d'eau, comme lieu de pêche, comme axe structurant, est incontestable au point de devenir un objet de politique publique à partir du moment où un projet comme le barrage fait disparaître des ressources territoriales en place au profit de la ressource hydrique. La préservation des modes d'habiter est donc au cœur des mouvements de lutte contre le barrage ; c'est bien au nom de ceux-ci de leur légitimité et surtout de leur pertinence écosystémique (puisque'ils ne sont pas prédateurs), apparue avec la montée en puissance de la question environnementale en Amazonie, que plusieurs mouvements, celui des indiens, des *ribeirinhos* et même des petits paysans se sont rencontrés, fin des années 1980. Ces luttes ont permis de renforcer la vision du fleuve comme territoire avec des gens qui vivent autour. Cependant, c'est une

population locale limitée qui ne sont ni les *fazendeiros* favorables eux au projet, ni les commerçants qui le sont également.

Pour les développeurs, et les *fazendeiros* qui leur sont associés, le développement durable n'est qu'une autre façon de parler du développement « traditionnel ». Ce n'est pas la survie des écosystèmes qui définit les limites du développement, mais le développement qui conditionne la survie des sociétés. Pour ces derniers, seul le développement peut briser le cercle vicieux du dénuement qui cause la dégradation écologique entraînant à son tour une pauvreté accrue. Ce dont souffre la région d'Altamira et donc l'Amazonie et le Brésil, c'est d'un manque de développement. Si certaines des personnes interviewées reconnaissent la nécessité de préserver les ressources naturelles en prévoyant un volume de production qui soit supportable pour l'écosystème, ces personnes s'appuient sur un modèle de développement synonyme de croissance économique et visant à réduire la pauvreté et maintenir la stabilité des écosystèmes. C'est ce modèle qui historiquement et paradoxalement « *n'a fait que creuser l'écart entre les riches et les pauvres et a mis en danger l'environnement à cause de rythmes différents de croissances déterminés par l'usage de ressources constituées tantôt de flux et tantôt par des stocks* » (Rist, 1996, p. 315). On trouve présent dans la bouche des défenseurs du projet de Belo Monte tout ce qui a fondé le paradigme développementaliste depuis la fin de la seconde guerre mondiale : une définition du sous-développement comme un état de manque plutôt que comme le résultat de circonstances historiques, une assimilation des sous-développés aux pauvres, sans s'interroger réellement sur les raisons de leur dénuement, pour finalement proposer la seule réponse possible à tous ces maux : une aide technique, financière et la croissance.

Sur un plan général, ce cas d'étude montre bien qu'il existe deux populations locales dont l'une cherche à préserver son écosystème et l'autre à l'exploiter. Ou plutôt disons que leur conception de l'exploitation de la ressource n'est pas fondée sur le même type de marché : local ou national voire international.

L'argument du local, utilisé par tous les acteurs, doit donc être manié avec parcimonie et dépend finalement de la « légitimité du local » que revendiquent ou non les acteurs en présence. Pour le MDTX, et dans cas précis, il semble qu'ils fassent de l'action locale un principe de l'action globale, ne serait ce que par le fait que leurs luttes peuvent articuler les échelles entre elles ; du local au global. Il n'en demeure pas moins une forte opposition entre intérêts nationaux et locaux à court terme.

Les différences flagrantes existantes entre ces conceptions du développement durable et les flous sémantiques qui en découlent conduisent les opposants au barrage à parfois abandonner le concept de développement durable aux profits de concepts de *droits socio-environnementaux* ou de *durabilité élargie*. Comme l'explique le leader du Conseil pastoral : « Le concept de développement durable a été banalisé... Désormais, les grands exploitants agricoles parlent de développement durable, les grands forestiers parlent de développement durable et les organisations de la société civile parlent aussi de développement durable [...] Je pense qu'il est meilleur de parler de droits socio-environnementaux. »³² L'argumentation en faveur de l'abandon du terme est un peu différente du côté de cette ONG très en prise sur les financements internationaux, et qui a connu un développement important ces dernières années au Brésil : « *A la Fase, nous travaillons avec l'idée de durabilité élargie (sustentabilidade ampliada). Nous appelons développement durable la durabilité élargie qui est une durabilité basée sur les droits et la lutte que nous dénommons DESCAs – Droits économiques et sociaux, culturels et environnementaux. Avec cette idée de durabilité élargie, notre vision est que la durabilité doit avoir cinq dimensions : économique, sociale, politico-démocratique institutionnelle et culturo-environnementale. Ainsi, pour pouvoir parler de durabilité sur un projet, il doit être fait en fonction du renforcement de ces dimensions* »³³.

³² Interview de Tarcísio Feitosa, directeur de CPT d'Altamira, réalisée le 16 juin 2005 à Altamira.

³³ Interview de Guilherme Carvalho, ONG Fase, réalisée le 22 juin 2005 à Belém.

S'il émerge deux définitions antagonistes du développement durable, notons que dans les deux cas, le projet de construction du barrage et la réappropriation du bassin a conduit les différents protagonistes à penser en termes de développement territorial du bassin du Xingu. Que les acteurs soient ou non des usagers du fleuve, tous sont arrivés à penser au développement du bassin. Les luttes ont ici clairement amené une « pensée territoriale nouvelle ».

Pour les opposants au barrage, souvent usagers directs du fleuve, comme voie de transport ou source d'alimentation et de loisir, l'alternative passe par une proposition de développement territoriale du bassin lui-même. Pour les protagonistes du barrage, usagers moins fréquents du fleuve, l'utilisation du fleuve comme ressource passe aussi par un projet de développement territorial d'une partie du bassin. Cependant, il s'agit d'abord d'alphabétisation des populations.

4 De la reterritorialisation à l'habitant

En France, une reterritorialisation des politiques publiques se fait autour du fleuve, en contradiction avec la prise de distance des populations à l'égard du fleuve. Certaines actions posent dès lors un problème de durabilité économique, et tout simplement de coût : c'est le problème par exemple de l'entretien d'espaces qui ne sont plus pratiqués. Au Brésil, une déterritorialisation se fait concomitamment au développement d'une politique de valorisation de l'eau, en contradiction avec un fleuve qui demeure un milieu de vie. Le problème est alors celui de la durabilité socio-politique des actions menées sans souci des interdépendances existantes ; elles en oublient la fonction patrimoniale, de préservation d'un environnement et de lui donner la faculté de se reproduire.

Ainsi, à l'échelon national, il y a un accord sur l'importance de l'environnement et la nécessité du développement économique, mais les fonctions objectives de ces deux termes sont différentes. Cela dépend des cultures patrimoniales locales, et de la place de l'eau –l'Amazonie figure comme une grande réserve d'eau douce disponible et peu habitée– mais aussi de la place des pays et régions dans le jeu environnementalo-politique à l'échelon international. Ces distinctions entre

développement durable au Nord et au Sud traduisent notamment les difficultés à adopter des politiques de développement durable à l'échelon international.

Cependant ces différences ne doivent pas masquer une transformation plus profonde de la culture socio-politique que le développement durable vient renforcer dans l'après-Rio. Il s'agit du renouveau des termes d'un rapport ternaire : société/territoire/espace. L'hypothèse est qu'on assiste à une transformation géographique des rapports sociaux. La légitimité nationale construite historiquement s'affaiblit au profit d'une redéfinition du local.

Dans ce cadre, l'on assiste au développement d'une légitimité sur les milieux de vie des populations locales. Cette tendance prend la suite du développement des zones rurales ou des communautés pauvres notamment dans les pays subissant la décolonisation et du développement local correspondant à une généralisation progressive de l'idée de développement communautaire. En France, ce dernier accompagne le renforcement des pouvoirs municipaux après la loi de décentralisation de 1983.

En ce qui concerne les barrages, objet d'étude, prisme d'analyse d'une tension aménageante, à choisir comme point de repère, la construction conjointe d'une légitimité du territoire national au XIX^e siècle et d'une ressource, l'hydro-électricité, met en évidence la transformation aujourd'hui. Il s'agit de la construction de nouveaux rapports de légitimité entre une population et son territoire. On assiste à une territorialisation des politiques publiques, doublée d'une perte de légitimité des autorités déterritorialisées comme l'État central régnant sur un citoyen abstrait, et à une perte de légitimité de l'expertise scientifique et conséquemment des corps d'experts, ingénieurs et scientifiques. Les constructeurs de barrage, ceux-là même qui au XIX^e siècle ont délégitimé les usages locaux de la ressource au profit de leur invention nationale, font partie du cortège des inventeurs de la modernité. Or ce modèle connaît certains bouleversements. Le développement durable peut être considéré comme un symptôme. Dès lors à quoi assiste-t-on ? Peut-on qualifier ce grand mouvement qui voit changer les canaux d'expression du politique, sociaux et territoriaux,

constitué au XIX^e siècle ? À suivre Ulrich Beck (2003), l'État nation est aujourd'hui une structure de plus dans un éventail très fourni ; bien que disqualifié à beaucoup d'endroits ³⁴, il est une force de coalescence territoriale, un acteur important du jeu géopolitique.

C'est là qu'il convient probablement d'insister ; il ne s'agit pas tant de la perte des territoires nationaux au profit des localités, mais de l'invention d'un nouvel acteur politique, l'acteur doté d'environnement esthétique : l'habitant. Aussi bien au Nord qu'au Sud et dans des contextes environnementaux placés loin sur l'échiquier politique, la place de l'habitant et son rôle en politique est réévalué. Les politiques de l'eau le prennent en compte, mais aussi les politiques urbaines. La démocratie se « participative ».

D'où l'idée que le développement durable serait le signe de plus d'une montée en puissance d'une territorialisation de l'action publique et collective, de cultures de la nature transformées, quant au rapport nature/culture, probablement placées sous le signe d'interdépendances désormais rendues visibles, d'une réintégration de l'environnement dans la dynamique économique (comme le montre très bien Franck-Dominique Vivien : 2005), ainsi que d'une individuation des rapports sociaux ; d'une subjectivation de l'action politique.

L'apparition de l'habitant, cet usager inconnu (qui est-il puisqu'il ne consomme pas ? Armelle Faure l'explique dans le cas la Dordogne 2003) ne doit pas être lue simplement comme une individuation du politique ou un résultat du phénomène NIMBY (*not in my backyard*) ou NIABY (*not in anyone's backyard*), mais comme le développement d'un nouvel acteur politique doté de territoire, conscient de ses interdépendances, bref conscient que pour être vivant il faut se situer quelque part... En somme l'habitant n'est pas simplement un individu « situé », voire localisé : il est situé dans un rapport organique à ce qui l'environne. La principale caractéristique de l'habitant est d'être vivant. En outre, il est doté d'environnement, il restitue celui-ci en politique y introduisant sa subjectivité ; un

34 Pour ne citer que ceux-là, l'État nation est disqualifié par la puissance de la mondialisation économique, par son incapacité à faire face aux inégalités croissantes, par la montée en puissance d'organismes non gouvernements dont l'impact est énorme etc.

souci d'être maître de ses interactions et de ses interdépendances, au rang desquelles on range non seulement les interactions avec les humains et leurs institutions, mais encore (et parfois surtout) les interactions avec les autres êtres vivants, quels qu'ils soient (animaux domestiques ou sauvage, « utiles » ou « nuisibles », végétaux), avec le paysage (« naturel » ou urbain), avec ces entités naturelles et complexes comme le climat, l'air, l'eau et les fleuves. Peut-être alors la référence n'est-elle plus l'habitant, mais son milieu de vie conçu comme un territoire, aux dimensions bio-physiques et sociales, mais investi de sens, tant celui que lui donne l'action collective que celui dont le charge chaque individu. Dans l'ensemble, il existe peut-être de fortes contradictions dans cette tension, cependant indéniablement, on assiste à une « mésologisation » des fleuves.

DEUXIEME PARTIE

BARRAGES ET SITUATIONS LOCALES ÉTUDES DE CAS

I Serre de la Fare et Charlas

1 Dimensions et situation des barrages français

A Serre-de-la Fare, le réservoir prévu était de 74 millions de m³, noyant 14 km de gorges, 587 ha de terres. Ce projet devait barrer la Loire à 15 km environ au sud du Puy, dans une région peu peuplée (mont Mézenc), très « sauvage » aussi. L'étude d'impact comportait une importante partie sur la flore et la faune, et constatait que « les secteurs les plus touchés sont également les plus sensibles (ripisylves, groupements rupicoles) » (EPALA, 1987) : aujourd'hui, toute cette partie des gorges est site Natura 2000, remarquable pour ses pelouses pionnières et la végétation des parois rocheuses ; et refuge pour d'importantes espèces comme la loutre...

Les gorges de la Loire en amont du Puy-en-Velay : site de Serre-de-la-Fare
(clichés S. Bonin)



Le barrage-réservoir de Charlas, prévu lui sur un affluent de la rive gauche de la Garonne, la Nère, est de dimension comparable : de 110 millions de m³ de capacité, il doit noyer 625 ha. Le projet ne barre pas la rivière, mais constitue un bassin rempli avec l'eau de la Garonne dérivée par un canal (comme les réservoirs Marne, Aube, Seine en amont de Paris). Enfin, le site inondé est une cuvette agricole, qui « ne présente pas, en l'état initial, de richesse floristique ou faunistique particulièrement rare ou diversifiée » (SMEAG, 2003b). C'est « un paysage et un environnement qui, somme toute, ne sont pas extraordinaires » (Chaussignand, Ribet, 1993 : 27)

La campagne du Comminges au nord de Saint-Gaudens : le site de Charlas
(cliché S. Bonin)^o



2 Des enjeux initiaux de développement économique ; des rivières ressources en eau, une logique sectorielle

Comme le projet de Serre-de-la-Fare, celui de Charlas correspond à un site repéré de longue date, pour des raisons de localisation dans le bassin versant et de disposition géomorphologique favorables à l'établissement d'un réservoir. Ils ont été repérés par les prospections systématiques des ingénieurs, qui avaient pour cadre le développement de l'énergie hydraulique (prospections d'EDF pour la Loire : celles de l'ingénieur des Ponts Renaud, qui par la suite travaillera aux rapports de l'ANECLA), et le développement agricole, c'est-à-dire le soutien des étiages estivaux (travail de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, CACG, pour la Garonne).

Les enjeux énergétiques, souvent déterminants pour financer ce genre d'ouvrages, sont très liés à ces projets, dans leurs premières phases : pour Serre-de-la-Fare, il y avait un intérêt hydro-électrique, mais surtout rapidement de soutien d'étiage pour assurer le refroidissement des centrales nucléaires de la Loire moyenne. Mais pour ces besoins, la priorité a été donnée, jusqu'à sa concrétisation, à Villerest (mis en eau en 1983).

Pour Charlas, les besoins énergétiques agissent indirectement et de façon complexe : au départ, ce soutien d'étiage pouvait servir au refroidissement de la centrale de Golfech, et à « soulager » la demande sans cesse croissante de conventions pour que les barrages EDF construits dans les Pyrénées contribuent au soutien d'étiage (ce qui est peu rentable pour EDF qui voit affectées ses réserves d'eau utiles surtout pour le turbinage d'hiver). Aujourd'hui, une solution a été trouvée pour Golfech (solicitation du réservoir de Lunax sur la Gimone, mis en eau en 1991 par la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne) ; mais EDF est favorable au projet pour éviter la sollicitation des ses réserves pyrénéennes.

Mais ces barrages ont aussi trouvé des porteurs régionaux (c'est notamment le rôle du Comité de bassin, appuyé ou initié par le travail de la société d'aménagement régionale dans le bassin de la Garonne ; comité de bassin, association d'élus et

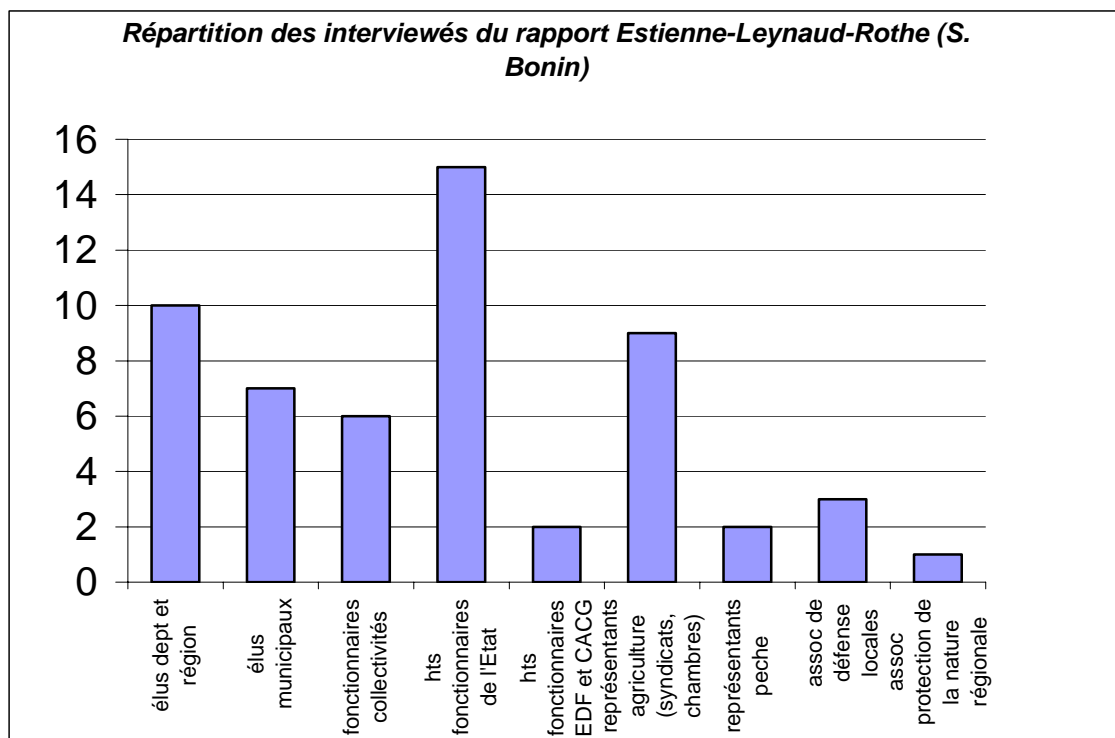
société d'économie mixte dans le bassin de la Loire) dans les années 60³⁵, pour le soutien d'étiage : agriculture, eau industrielle et domestique sont les arguments pour les collectivités et les acteurs économiques, usagers de l'eau. Pour Serre-de-la-Fare, il s'agit surtout de garantir les consommations d'eau des villes, de l'industrie, mais aussi pour l'irrigation agricole. Pour Charlas, il s'agit bien d'abord de développement agricole d'une région qui de ce point de vue et à l'époque, est en pleine modernisation, en particulier avec le développement de la maïsiculture irriguée. On verra que progressivement, d'autres fonctions de Charlas seront soulignées (CACG, 1984 ; CACG, 1989 et surtout SMEAG, 2003b), au point que les besoins de l'irrigation deviennent accessoires : on parle de « déficit structurel » du bassin, dont les causes seraient naturelles (hydrologie du fleuve et situation climatique).

L'étude du projet de Charlas dans les années 1980³⁶, de sa présentation au public, montre qu'il n'est pas alors question de développement local, ni territorial, ni durable ; mais de suivre un développement « tout court », celui des usages de l'eau, qui apparaît non seulement comme une fatalité, mais déjà comme un problème actuel à résoudre. L'objectif majeur de l'ouvrage est celui de l'équilibre entre ressources en eau et prélèvements par les différents usages reconnus (eau potable, irrigation, industrie, nucléaire, canaux, dans les études de Charlas). Contrairement aux premiers grands barrages des Alpes et des Pyrénées, il ne s'agit donc pas directement d'ouvrages de développement, de modernisation. Les mesures de débit montrent en effet que des problèmes actuels sont déjà à résoudre de ce point de vue (défaillances fréquentes du « débit de référence » en aval de Toulouse) ; et les modèles calculent les besoins futurs à satisfaire, dans un contexte de croissance, de la population et de la consommation par habitant. Le

³⁵ En mai 1969, il fait partie des 5 barrages à réaliser d'urgence, selon un avis du comité de bassin Loire Bretagne.

³⁶ *Etude de faisabilité des barrages de la Gimone et de Charlas* ; CACG, juillet 1984 ; *Barrage de Charlas : étude de faisabilité*, CACG, décembre 1989 ; et Estienne, Leynaud, Rothe, *Rapport concernant le choix d'un site de barrage de soutien des étiages de la Garonne*, CGGREF, CGPC, 1990.

des différents acteurs locaux. Un comptage des personnes consultées pour ce rapport montre une représentation qui survalorise l'avis des fonctionnaires ; et parmi les usagers, de l'agriculture.



Dans l'ensemble du rapport, la conception du fleuve comme seule ressource en eau est bien omniprésente. Elle est surtout considérée du point de vue quantitatif, mais aussi qualitatif. Même si cela reste secondaire, les critères de la qualité des eaux, interviennent à travers notamment l'idée de « débit de salubrité » (CACG, 1984), ou débit minimum admissible. Il est défini comme le débit physiquement nécessaire à l'équilibre écologique du cours d'eau, et à la dilution des pollutions (domestique et industrielle sont les seules prises en compte dans l'étude de 1989, CACG, 1989, p. 211).

3 De nouveaux enjeux pour une logique plus territoriale : les risques (inondation, sécheresse), et l'environnement

a- Place croissante de la gestion des risques dans les argumentaires

Pour Serre-de-la-Fare, ce furent surtout les évènements catastrophiques de septembre 1980 –une crue brutale qui fit 7 morts à Brives-Charensac - qui remirent en route le projet. La municipalité de la commune sinistrée réclama cet aménagement. La prévention contre les inondations est, pour l'Etat notamment, un champ incontestable en terme de légitimité politique, et un champ d'action consensuel entre les différents ministères (environnement, industrie, agriculture, intérieur). Mais dans ce domaine, d'autres solutions que le barrage apparaissent, et qui sont plus rapides à mettre en œuvre et moins coûteuses. Certains articles de presse, mais surtout des textes des opposants au barrage rappellent les catastrophes liées à des ruptures de barrage, et des entretiens menés à Brives-Charensac en 1996 montrent à quel point cette idée de la rupture de barrage est forte (en France, catastrophe de Malpasset qui a fait 423 morts dans la région de Fréjus ; en Inde, en 1979, la rupture du barrage de Morvi fait 15 000 morts, en faisant la plus grande catastrophe « non naturelle » des années 1970-2004³⁸). L'alternative qui est proposée et acceptée au début des années 1990 consiste à effectuer des opérations d'aménagement local : dérochement du lit mineur, de destruction des obstacles construits dans le lit inondable (destruction d'anciens moulins, occupés par des entreprises qu'il a donc fallu déplacer). Ce chantier, mené dans le cadre du Plan Loire et largement financé par l'Etat, s'accompagne aussi de préoccupations environnementales - un « canal à poisson » est construit latéralement pour éviter les seuils artificiels mobiles mis en place – mais surtout

³⁸ *Catastrophes naturelles et techniques*, Sigma, Swiss Re, 2004 (rapport annuel servant de référence pour les sociétés d'assurance).

paysagères : aménagement d'une promenade le long des deux rives, d'une passerelle piétonne, d'un embarcadère pour le canoë-kayak.

Les aménagements du Plan Loire à Brives-Charensac

(clichés S. Bonin)



Ainsi, par le biais de l'aménagement paysager du chantier de Brives-Charensac, on assiste bien au développement de cette dimension de ressource territoriale. La logique est bien territoriale, et la démarche se situe à une rencontre entre le *top down* et le *bottom up*. En effet la volonté de départ est issue de discussions politiques nationales, et le projet est relativement imposé à la commune. Les

études et travaux sont essentiellement organisés et financés par l'Etat. Mais il y a eu en préalable, et pendant le chantier, une communication exemplaire et des efforts manifestes de prise en compte prioritaire des habitants. On a rencontré auprès des habitants (une vingtaine d'entretiens semi-directifs, auprès de responsables municipaux, associatifs, de professionnels de l'hôtellerie et du tourisme local) différents avis quant à ces travaux : dubitatifs sur la sécurité procurée par les aménagements, souvent choqués par les bouleversements des rives (entreprises délogées, arbres arrachés, rives rectifiées et bétonnées), mais aussi reconnaissants qu'on ait donné une meilleure visibilité à la Loire, et retrouvé un contact avec la rivière : « On vivait vraiment à côté de la Loire. Et puis là, on redonne la Loire à Brives » (un habitant du Puy pratiquant le canoë-kayak, 40 ans). L'aménagement a donc eu une dimension symbolique, affective, de façon globale pourrait-on dire paysagère, qui permet d'affirmer que la rivière, et plus précisément la gestion du risque lié à la rivière, a bien ici permis d'agir selon une logique de développement réellement territoriale : la perspective d'une durabilité territoriale s'est ici concrétisée.

Sur l'ensemble de la vallée, le Plan Loire Grandeur Nature signé en 1994, ainsi que le Programme Interrégional qui lui a fait suite (2000-2006), ont comme première priorité la sécurité des populations face au risque d'inondation. Sur les 56,5 millions de F de contribution prévue de l'Etat pour le premier Plan Loire, 27 millions vont à la réduction de la vulnérabilité et au renforcement des moyens d'alerte, 5 millions à la restauration des milieux naturels, et 2,5 millions à la sensibilisation, information, formation à l'environnement. L'EPALA, c'est-à-dire les collectivités locales, feront porter l'essentiel de leur effort financier sur un programme d'étude et de renforcement des levées.

Sur la Garonne, Charlas ne peut pas prétendre techniquement à l'écrêtement des crues, et on retrouve dans nos entretiens la crainte de la rupture de digue. Mais en fait, le « risque naturel » dont il est de plus en plus question est la sécheresse. Ce qui était une affaire d'avenir et de perspective par rapport au développement des

consommations d'eau devient au fil des années 1980 un véritable problème à gérer pour les acteurs de l'eau du bassin. En plus des problèmes de restriction des usages voire de difficultés d'approvisionnement en eau potable (malgré tout, dans ce dernier domaine, rien d'alarmant n'est arrivé au cours de l'été 2003, une année statistiquement exceptionnellement sèche dans la région), la sécheresse entraîne des mouvements de terrain, avec fissuration des routes ou des maisons, qui conduisent à des arrêtés de catastrophes naturelles. Depuis 1982, année de la mise en place légale de ce régime, sur la commune de Toulouse par exemple, il y a eu dix arrêtés pour mouvements de terrain liés à la sécheresse (par comparaison, neuf ont concerné des inondations). Ce risque naturel est devenu en France, à partir des sécheresses de 1989, la deuxième cause d'indemnisation derrière les inondations. Les coteaux du Sud Ouest entre Agen et Toulouse font partie des cinq régions les plus touchées. La reprise des études de Charlas par le SMEAG met donc l'accent sur ce problème de sécheresse ; mais cet argument est tout aussi bien utile aux détracteurs du projet, qui mettent en cause l'augmentation des consommations, proposent un projet alternatif qui va dans le sens de plus grandes économies d'eau, et interrogent la Commission de Débat public sur les études jugées insuffisantes en matière d'impact sur les nappes d'eau souterraines. Localement, la dérivation de la Garonne, même si elle se fait hors de la période d'étiage, contribuerait à ce que les nappes alluviales soient moins bien rechargées, et donc accentueraient les phénomènes de mouvements de terrain³⁹.

La gestion des risques fait bien l'objet d'un consensus entre représentants de l'Etat, collectivités locales, et au-delà société civile. Le problème est l'ambiguïté du barrage comme moyen qui conduit donc ici à une impasse dans les discussions entre porteurs et opposants, chacun se positionnant à partir de raisons techniques légitimes mais différentes.

³⁹ Avis du Comité de défense contre Charlas, adressé à la Commission particulière de débat public.

La représentation du fleuve est proche dans les deux camps, où prédomine le flux d'eau : les différences entre ces deux groupes portent bien plus sur les modes d'utilisation de cette ressource, plus axé sur une croissance dans un cas, plus économe dans l'autre. Dans le bassin ligérien, le risque encouru met en jeu la sécurité des populations : une solution rapide a donc été préférée, qui concilie en plus un coût économique et un impact sur l'environnement moindre. Il s'agissait bien de « faire la part de l'eau », suivant en cela le changement culturel face à l'eau qu'appellent de leurs vœux les leaders des associations écologistes ; mais il se trouve qu'indirectement cela a permis de développer le fleuve comme ressource territoriale. La représentation de ce point de vue n'est donc pas fondamentalement différente de ce qu'on constate sur la Garonne, au fil des études et du débat public. Comme la gestion des inondations de la Loire, celle de la sécheresse dans la plaine de la Garonne voit émerger des conceptions nouvelles, des solutions alternatives aux barrages.

L'enjeu risque témoigne d'une évolution culturelle de la considération pour le fleuve. La logique du réservoir est remise en cause. Mais encore plus il marque un effacement des volontés de développement économique par exploitation de l'eau : on assiste bien dans ces deux projets à la substitution d'une priorité de développement économique à une priorité de gestion des risques. C'est le fait notable de l'évolution des arguments techniques ; mais cela témoigne du passage de l'eau comme ressource sectorielle à la considération de l'eau comme ressource territoriale. Pour la lutte contre la sécheresse, Charlas est souhaité pour augmenter la ressource en eau, mais ne l'est pas s'il s'agit pour chaque ménage ou industriel du bassin de mieux contrôler sa consommation. Pour la lutte contre les inondations, Serre-de-la-Fare aurait permis un écrêtement des crues avec un bénéfice supplémentaire d'amélioration de la ressource en eau ; mais il ne fallait pas le faire dans la nouvelle perspective de laisser de l'espace de liberté afin d'avoir des champs d'expansion des crues, avec un bénéfice supplémentaire pour la faune

et la flore liés au fleuve (reproduction des poissons notamment ; fonctionnement des zones humides ; dynamique sédimentaire alimentant le lit majeur).

Examinons maintenant ce qu'il en est des revendications écologistes, qui également se développent au fil des années 1980 et avec un virage sensible dans les années 1990.

b- Développement des thématiques environnementales

Sur la Loire, l'autre objectif de Serre de la Fare qui était mis en avant est le soutien d'étiage, et c'est lui qui explique le fort soutien de l'EPALA⁴⁰, établissement public territorial de bassin créé fin 1983. L'objet de cet organisme est en effet de promouvoir une action globale des collectivités ligériennes dans la gestion de l'eau et le développement économique. Il s'agit de concilier les intérêts des collectivités et des usagers des différents territoires, mais aussi de prendre en compte les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et humain⁴¹. Ceci est une nouveauté par rapport aux organismes antérieurs de représentation des collectivités ligériennes, les ancêtres en quelque sorte de l'EPALA (voir tableau en annexe 5), qui avaient essentiellement pour objectif la gestion hydraulique et le développement économique. Les études de Serre-de-la-Fare, achevées en 1987, développent aussi assez largement les aspects écologiques (inventaire faunistique et floristique), et proposent des compensations ou offrent

⁴⁰ L'EPALA, Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents a été reconnu par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 novembre 1983. Le secrétariat de l'EPALA constitué d'une petite équipe a été dirigé dès sa création (et jusqu'en 1996) par Joseph Picard (ex- directeur de l'agence de l'eau Loire Bretagne). Lors de sa création, l'EPALA réunissait 5 Régions, 14 Départements, et 17 villes. A ce jour l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents, qui présente le statut juridique d'un syndicat mixte, est constitué de 6 Régions (grands absents : Rhône-Alpes et Poitou-Charentes), 16 départements, 19 villes de plus de 30.000 habitants, 10 Syndicats intercommunaux départementaux regroupant des communes de moins de 30.000 habitants (SICALA). Au bilan, cela représente six millions d'habitants (le plus grand syndicat mixte de France).

⁴¹ « assurer la protection de la vie et du patrimoine économique, culturel et écologique des habitants des zones riveraines contre l'extrême irrégularité de la Loire et de ses affluents » in EPALA, Programme d'aménagement de la Loire et de ses affluents – L'impact des barrages sur le milieu naturel, Orléans, 1988, p. 1.

des garanties quant à l'impact du réservoir sur certains de ces aspects environnementaux (géologie réduisant les effets du marnage ; projet de réserve naturelle pour les oiseaux en particulier, comme cela s'est fait sur les versants du réservoir de Grangent, plus en aval). Pour autant, on ne trouve rien sur l'impact environnemental du barrage au-delà du site du réservoir, et rien quant aux populations locales, aux pratiques de l'époque, aux usages de proximité du fleuve. Mais suite à une forte mobilisation associative, avec le soutien du WWF en terme d'organisation et de fédération ; suite aussi aux décisions politiques de ce qui était devenu une affaire d'Etat, notamment aux actions des ministres de l'environnement successifs (Brice Lalonde, puis Michel Barnier), le projet est abandonné⁴². On a vu qu'au-delà de l'émergence de la problématique environnementale que révèle la résolution de ce conflit, c'est toute la gouvernance de la Loire qui s'est trouvée transformée. Une première conclusion quant à l'évolution des principes de l'aménagement de la Loire revient aux propos disponibles sur le site epala-brgm : « La sensibilité du programme d'aménagement de la Loire aux objectifs fixés et leur évolution parfois très rapide sur la période examinée sont un élément fort qui ressort de l'observation.

L'exemple le plus frappant est sans doute celui de la réduction progressive des objectifs de soutien d'étiage (le débit garanti de la Loire visé à Orléans a été ainsi divisé par 3 en 50 ans !). La création de nouvelles retenues de soutien d'étiage n'est en effet pratiquement plus acceptée aujourd'hui que de manière exceptionnelle, dans le but de restaurer un équilibre biologique de la rivière mais rarement pour développer de nouveaux usages. » Le problème est que ces deux termes sont en fait très corrélés, l'équilibre biologique dépendant de l'équilibre entre ressource et consommation ; et c'est cette ambiguïté qui est largement présente dans le programme d'aménagement de la Garonne.

⁴² La chronologie des événements est accessible de façon très complète en croisant le récit effectué sur le site de l'Établissement Public Loire : www.eptb-loire.fr, rubrique Historique, sous-partie « Un fleuve aménagé depuis le Moyen Âge » et « Les acteurs de l'aménagement » ; avec celui du site www.rivernet.org/loire.

Essayons donc de suivre de la même façon l'évolution du projet de Charlas. Alors qu'il était porté au départ par la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne (surtout depuis 1984, jusque vers 1990), il a été repris par l'établissement public territorial de bassin, représentant les collectivités locales (le SMEAG) : ce transfert est lié à une évolution des besoins et donc des objectifs du projet. Ceux-ci ne sont plus présentés seulement par rapport à l'agriculture, mais par rapport à un équilibre global entre besoins en eau et offre à l'étiage. Mais c'est aussi un transfert symbolique et une façon de rendre plus acceptable le projet par les acteurs régionaux. Comme sur la Loire, la concertation est entrée en jeu pour faire évoluer le projet dans ses objectifs, d'un dossier d'ingénieur à un projet collectif plus consensuel. L'aménagement présenté par le SMEAG au début des années 2000, plus nettement que dans les versions précédentes, met en avant des arguments écologiques : le soutien d'étiage est présenté comme améliorant la qualité des hydro-écosystèmes, puisqu'il évite de trop bas débits. Il est désormais entièrement intégré au SDAGE qui préconise des « débits objectifs d'étiage » et des « débits de crise » qui sont autant de seuils à éviter pour la bonne équation ressources / usages. Le principe de « régulariser » le régime du fleuve est donc toujours aussi mis en avant. De même le fait de ne pas barrer la Garonne participe à en faire un barrage « écologique ». Deux grands reproches faits aux barrages de ce point de vue, le problème des dynamiques sédimentaires, et des poissons migrateurs, sont désamorçés par les choix techniques présentés. Les documents utilisent le terme réservoir d'ailleurs, pour insister sur le fait que la digue n'est pas dans le lit de la Garonne (mais elle barrera bien un de ses affluents) et non celui de barrage. Il y a là un retournement de perspective remarquable, puisque les années 1970 ont consacré le barrage de soutien d'étiage comme ouvrage de développement économique par excellence. C'est en un sens « soufflant » et scientifiquement à la fois défendable et discutabile... Mais le plus discutabile est sans doute une étude « couts-avantages »⁴³ largement utilisée par les porteurs du projet, et qui évalue que le bénéfice le plus important à attendre de Charlas est

⁴³ Cabinet JLR Conseil, *Evaluation économique et sociale du projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas*.

environnemental : basé sur une enquête du consentement à payer des ménages pour soutenir les étiages, il est évalué à 21,9 euros par ménage et par an. Multiplié par le nombre de ménages, cela représente dix fois plus que le bénéfice attendu de l'irrigation agricole. S'appuyant sur trois scénarios (pas de soutien d'étiage, un soutien de 65 millions m³ grâce au recours à d'autres réservoirs ; un soutien par Charlas), elle montre que si les bénéfices du scénario avec Charlas sont faibles pour les usages eau potable et industriels, ils sont forts pour l'agriculture, encore plus pour la puissance publique (économie pour EDF notamment) et... énormes pour l'environnement : un avantage chiffré dix fois plus élevés pour l'environnement que pour l'agriculture. 73 % des avantages sont pour ce poste « environnement ». Ainsi l'étude conclue-t-elle que « ce sont bien les valeurs environnementales qui fondent le projet évalué ». Cette méthode est, on le sait, discutable et discutée⁴⁴. Elle n'offre en aucun cas une estimation financière de l'avantage comparable à celle de l'agriculture irriguée par exemple. Dans l'étude, ces différents registres d'évaluation ont été additionnés : des estimations de hausse de rendement ou de redevances agricoles qui sont des attendus financiers effectifs et réalistes, et les résultats de l'évaluation contingente qui sont des montants abstraits irréalisables...

L'émergence des arguments écologiques apparaît, de façon caricaturale dans ce dernier cas, largement instrumentalisée. Les questions véritables au niveau des études et rapports est celle de l'équilibrage des ressources en eau et des besoins. Cela dissimule (mal) l'enjeu du développement des usages, mais illustre à quel point cet enjeu est devenu socialement, politiquement même, moins légitime.

c- Le rôle de l'esthétique et des paysages reconnus

Au niveau des études, cette thématique n'est jamais mise en avant pour elle-même, mais elle émaille les études d'impact et les rapports des ingénieurs. Dans les études

⁴⁴ Dossier sur ce sujet dans la revue Natures, Sciences, Sociétés, vol. 7, n°2, 1999.

d'impact, que ce soit pour Serre de la Fare, ou pour Charlas, la perspective de faire du réservoir un plan d'eau touristique est un argument important, c'est même l'argument principal qui semble pouvoir recueillir l'adhésion des communes riveraines du projet. L'étude d'impact de Serre de la Fare évoque les paysages de miroir que créerait le réservoir⁴⁵. Cette étude reconnaît que le réservoir détruira ce qui précisément fait la spécificité floristique notamment du site, à savoir les milieux de ripisylve et de grotte. Mais du point de vue du paysage, voilà comment les modifications sont présentées : « à des ambiances discrètes et de fond de vallée, unifiées par l'eau bruissant sur les galets, va succéder une surface liquide mordorée et calme, qui, s'insinuant dans de multiples recoins d'une morphologie complexe, va créer une grande quantité de sites attrayants, de dimension humaine, dont certains pourront être le support d'un développement touristique de qualité. » L'étude de Charlas, plus de dix ans plus tard, reprend cette argumentation. Présenté comme une ressource économique, le paysage semble même un argument plus fort, plus ciblé pour les communes riveraines, que les arguments écologiques. Une autre manifestation du rôle de la dimension esthétique des vallées est dans le rapport Estienne, Leynaud, Rothe de 1990 : celui-ci avait notamment pour objectif d'émettre un avis sur la priorité à donner aux trois ouvrages en projet : Charlas, et deux autres, sur des affluents de la rive droite de la Garonne. Il apparaît clairement que Charlas est le projet prioritaire, d'une part parce que les études y sont plus avancées, et que le soutien d'étiage bénéficiera en plus aux rivières de Gascogne ; mais d'autre part parce que les deux autres sections de cours d'eau ont un intérêt paysager, valorisé touristiquement, qui rend l'ouvrage plus difficilement acceptable.

L'évolution des projets et de leurs porteurs montre que l'intégration des principes du développement durable passe par une mise sous le boisseau des questions de développement, au profit des thèmes de la gestion des risques, de l'écologie (santé des hydro-écosystèmes) et du paysage. Aussi le fleuve reste-t-il d'abord considéré

⁴⁵ EPALA, *Barrage de Serre-de-la-Fare sur la Loire – Etude d'impact*, dec. 1987 (p. 1 du volet Paysage).

comme un fleuve-ressource, le « tuyau » : les modèles de développement sectoriel et zonal restent toujours très vivaces et ne sont pas à négliger ; mais l'argumentation territoriale intervient, à la marge, et s'exprime de plus en plus dans les discours comme dans l'action publique.

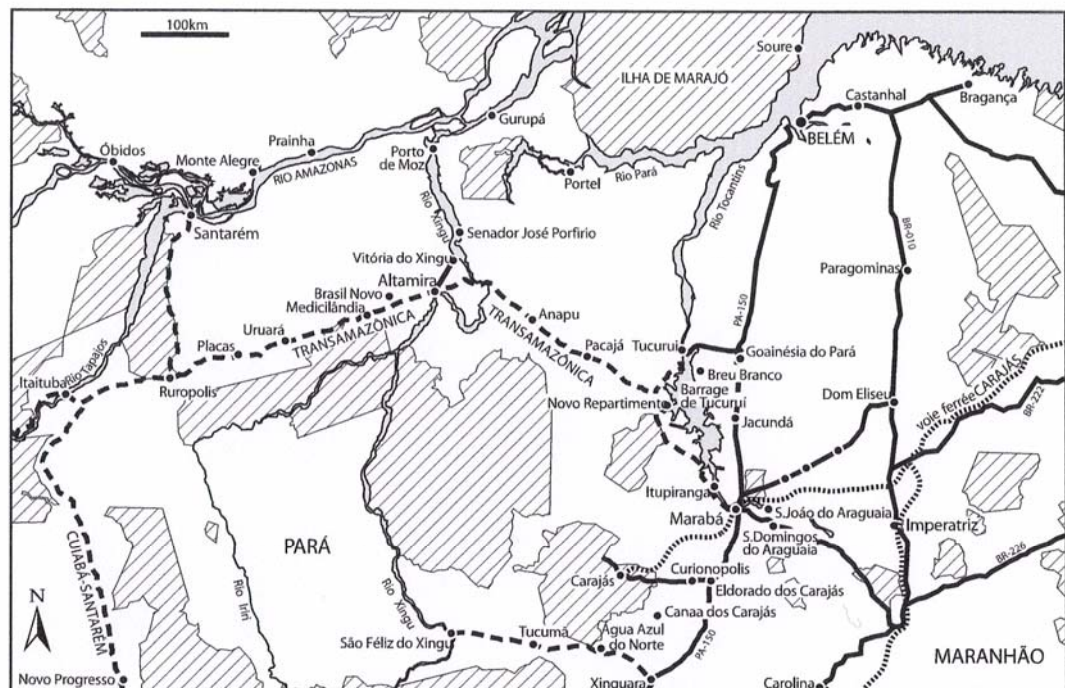
II Belo Monte, le barrage du Xingu en Amazonie

« Écoute, je connais tout [du bassin du Xingu], par exemple, tel fleuve a tel chant, tel autre, a tel autre chant. Je connais ces choses générales. [...] je dis la vérité car c'est mon bien, c'est l'endroit où je suis né. Je dois préserver cela qui m'appartient. Je suis né et j'ai grandi ici, voyageant. [...] Mon père est mort dans un bateau, en voyageant. Mon frère aussi est mort dans une barque en voyageant. Ils avaient de l'amour pour cela et moi aussi, j'ai de l'amour pour ce fleuve. [...] C'est ma richesse, ma joie, mon loisir, mon investissement, ma tranquillité est de voyager et servir ici. Tête tranquille à l'air libre. [...]. Le Xingu ne réunit pas les conditions pour mettre un barrage. Je peux aller le dire au Président si c'est nécessaire. Je parle en connaissance de cause. Ce n'est pas comme beaucoup qui parlent à partir de ouï dire. Je parle parce que j'ai une connaissance du Xingu, je suis né et j'ai grandi ici ». 19 juin 2005 - Cesa (pilote de bateau)

« Le barrage est une chose qui va apporter beaucoup d'ennuis pour nous, parce que nous allons perdre notre rivière, parce que nous allons perdre notre forêt ... ce que nous avons ici pour survivre ». 19 juin 2005 - Indien de la tribu paquiçamba

« Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, indubitablement, Belo Monte est le projet d'hydroélectricité le plus parfait du monde, avec un potentiel de 11 millions de kilowatts et un réservoir d'à peine 400 km². [...] l'impact environnemental est minimum et la production d'énergie électrique extrêmement peu coûteuse. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, nous sommes favorable à l'approbation de ce projet technico-législatif ». 07/07/2005 - déclaration de Nicias Ribeiro, député PSDB du Pará, au parlement.

Ce travail a été réalisé à la suite de beaucoup d'autres. L'Amazonie n'est pas Terra incognita ; ni enfer vert, ni paradis naturel, elle est surtout habitée. Nous avons réalisé une vingtaine d'entretiens avec des acteurs de la société d'Altamira ayant participé aux luttes sociales contre le projet de barrage du Belo Monte (Cf. annexe 3). Nous voulions comprendre outre l'évènementiel des luttes (2), la place qu'ils accordaient au développement durable (3). Les résultats surprenants ont montré l'importance du territoire fluvial et du fleuve dans l'organisation de cette nouvelle scène politique.



——— Route goudronnée - - - - Route non goudronnée BELÉM Capitale d'Etat Altamira Capitale régionale Anapu Siège de municípe
 Aires protégées

Carte 2 : Les fronts pionniers d'Amazonie orientale
 Cartographie : Monique Morales (UMR SET)

1 Éléments de cadrage

a- Développement durable en Amazonie

Cette étude de cas concerne l'un des affluents de l'Amazone en Amazonie, région du monde des plus étudiées et qui concentre l'attention sur la plan environnemental. Cela va de pair avec un imaginaire excessivement développé et une importance symbolique, parallèlement à des attributs naturels singuliers. La plupart des recherches focalisent sur ces derniers aspects et méconnaissent significativement les populations humaines. Ce sont soit des destructeurs de forêts (comme les chercheurs d'or ou encore les *fazendeiros*) soit de nobles indiens par lequel passe le salut écologique. De fait il existe plus d'un million d'indigènes en Amazonie, ce qui représente 250 groupes et une grande diversité linguistique, religieuse et politique. S'y trouvent aussi de nombreux groupes issus des mélanges et d'un syncrétisme culturel comme les *ribeirinhos*. Enfin la population urbaine s'est considérablement accrue (60% de la population régionale) : les deux plus grandes villes du bassin, Manaus et Belém comptent plus d'un million et demi d'habitants tandis que nombreuses villes moyennes se sont développées, pour ne citer qu'elles : Porto Velho, Rio Branco, etc. (Browder, Godfrey, 1997).

Plus généralement, en ce qui concerne le développement durable, deux points sont à noter. Tout d'abord, l'Amazonie est, depuis les années 1970 et parallèlement à la multiplication (par 5 entre 1975 et 2003 : Barretto Filho 2001 ; Cesar et alii, 2003) du nombre d'aires protégées de tous types (de la réserve biologique au parc national), l'objet d'une attention mondiale et d'intérêts contradictoires, entre préservation et développement. Du côté environnement, le PPG7 (Pilot program for the Protection of Brazilian tropical forests), financé conjointement par le G7 et le gouvernement brésilien, a joué un rôle pilote. Les expérimentations en matière de politiques publiques de développement durable se sont donc multipliées en Amazonie. Outre de nouvelles lois environnementales qui procurent un cadre légal pour la mise en place d'une police environnementale peu appliquée sur cet énorme territoire à défaut notamment de moyens, on assiste,

dès les années 1980, au développement et à la structuration de mouvements indigénistes, mais aussi de « populations traditionnelles » (cela comprend les exploitants de noix du Brésil, les *ribeirinhos* etc.) qui ont beaucoup changé la donne politique. Ces groupes ont su jouer des alliances nationales et internationales, en direction de la protection de l'environnement ou des droits de l'homme. Ils ont su également, pour certains, développer des programmes de développement écotouristique ou cosmétique avec l'industrie (Anderson, Clay, 2002).

Du côté développement, on trouve deux types de politique : les politiques productives et les politiques pionnières (Mello, Thery, 2003). En ce qui concerne les politiques pionnières il est évident que même si l'État n'appuie pas directement les exploitations à l'origine de la déforestation, il appuie néanmoins la construction des routes, le prix du gazole, et finance des crédits aux agriculteurs. Du côté productif, l'aménagement des voies navigables pour l'écoulement du soja (dont l'expansion contribue à la concentration foncière puisqu'il nécessite de grandes surfaces et de forts investissements) du sud de l'Amazonie, via le fleuve, Santarém et Belém, elles, vont dans le sens du renforcement de l'intégration du Brésil au Mercosul. Avec les politiques hydro-électriques, elles tendent à donner leur visage futur aux fleuves amazoniens.

Ces contradictions expliquent, notamment, la déforestation continue, en particulier dans la région où se situe le cas d'étude, région où se trouve de nombreuses aires protégées et réserves extractivistes (Cf. carte 2), au sud du Pará.



***Déforestation autour de la ville d'Altamira et du site du barrage de Belo Monte
(cliché D. Chartier)***

Cette déforestation s'accompagne de nombreux conflits dont l'issue comme dans le Parà peut être violente : en 2005, une religieuse américaine (entre autres) est tuée alors qu'elle voulait protéger la mise en place d'une réserve pour des « sans terre ». Le projet de barrage étudié représente pour ses opposants un risque supplémentaire de déforestation. Il est vrai qu'il existe une corrélation forte entre projet de développement, ce qu'est ce projet de barrage, et déforestation.

b- Le bassin du Xingu

Cette recherche porte sur le barrage de Belo Monte ; ce projet, décidé il y a plus de 20 ans, doit être construit sur le fleuve Xingu, sur la commune d'Altamira, la plus grande du monde avec ses 130 000 km² et dont la population est aujourd'hui estimée à 80 000 habitants. Le Xingu, fleuve de 1979 kilomètres, situé en Amazonie orientale, est l'un des principaux affluents de l'Amazone. Il prend sa source dans le centre de l'État du Mato Grosso et se jette dans l'Amazone, au début de son delta, dans l'État du Parà (cf. carte). Coulant du sud vers le nord, avec un bassin versant couvrant 531 000 km² (IRN, 2005), le Xingu a toujours été

une route fluviale importante pour les sociétés indigènes, pour les conquérants, explorateurs et autres scientifiques européens (Coudreau, 1977). C'est autour du fleuve également que se sont organisées les missions d'évangélisation et la prélatrice dès le 19^{ème} siècle. Sans doute à cause des fréquentes cascades qui rendent toute navigation continue difficile, les portions médianes et hautes du bassin sont restées relativement préservées, ce d'autant plus qu'elles étaient densément peuplées d'indigènes, et sont devenues ensuite des réserves indiennes. On rencontre en effet une douzaine de sociétés indigènes, avec une grande variété de sous-groupes kayapo qui, étant les plus nombreux, contrôlent la majorité des terres (Little, 2003). La portion inférieure du fleuve a connu une pression démographique plus importante. On y a très tôt rencontré des villages de pêcheurs, des propriétaires de ranch ou des chercheurs d'or (Coudreau, 1977). Mais cette occupation de la partie inférieure du bassin est avant tout liée à l'impact de la construction de la transamazonienne par le gouvernement militaire (1964-1985) à la fin des années 1970. Cette construction a en effet amené un grand nombre de nouveaux colons et transformé la région en l'un des fronts pionniers les plus dynamiques de l'Amazonie, la rapide croissance des villes se trouvant sur cette voie en étant une preuve parmi tant d'autres.

c- L'énergie hydroélectrique : Belo Monte un élément d'une politique d'intégration nationale et internationale

La construction de la transamazonienne était l'un des projets du Plan d'intégration nationale décidée par le gouvernement militaire en 1970 (décret 1106). Comme l'explique le responsable du Conseil pastoral, ce n'est pas un hasard si les routes ouvertes dans les années 1970 (d'est en ouest et du sud au nord), l'ont été au milieu de la forêt pour croiser les fleuves amazoniens aux endroits où il serait possible de réaliser des barrages hydroélectriques, les routes étant conçues comme des supports à l'installation et à la diffusion de l'énergie électrique⁴⁶.

⁴⁶ Information obtenue auprès de Tarcísio Feitosa, directeur de CPT d'Altamira, réalisé le 16 juin 2005 à Altamira.

Du point de vue de la production d'énergie hydroélectrique, les fleuves amazoniens sont considérés depuis les années 1970 comme un potentiel évalué à 100 000 mégawatts (MW) donc énorme. La mise en valeur et l'approvisionnement de l'Amazonie brésilienne est, depuis le « miracle économique » promis à l'époque de la dictature, entre les mains de l'Eletronorte, entreprise publique filiale du holding national Eletrobrás. Dans la version initiale du plan de développement énergétique et industriel de la région à horizon 2010, misant sur cette Amazonie intégrée à l'économie et au territoire brésilien (grâce entre autre à l'énergie hydroélectrique), l'Eletronorte prévoyait la construction de 68 barrages en Amazonie (Droulers, 2004). Bien que la majeure partie des barrages ait été réalisée dans le sud et le sud-est du pays⁴⁷, la réalisation de quelques-unes de ces usines a eu lieu en Amazonie. On peut citer en particulier le barrage Samuel (sur le fleuve Jamari dans l'État du Rondônia), celui de Balbina (sur le fleuve Uatumã dans l'État d'Amazonas) et le barrage Tucuruí (sur le fleuve Tocantín dans l'État du Pará). Ces barrages ont été construits par des entreprises nationales pour fournir de l'électricité pour les centres urbains de Porto Velho, Manaus et Belém, mais aussi pour fournir de l'électricité au reste du pays et aux entreprises minières implantées dans ces régions. Ces barrages ont provoqué des problèmes écologiques et sociaux immenses, en particulier liés au fait que les faibles altitudes rencontrées en Amazonie imposent d'inonder de larges zones, ce qui modifie énormément des écosystèmes et les pratiques des habitants. Parce que construits pendant la dictature, l'opposition à ces barrages a été relativement étouffée. Elle n'en a pas moins existé et donné naissance, grâce à une coalition nationale des différents groupes locaux et régionaux de résistance, au MAB (Mouvement national des personnes atteintes par les barrages) (Little, 2003).

⁴⁷ Par exemple, l'usine hydroélectrique d'Itaipu, opérationnelle depuis 1975, a aujourd'hui la plus grande capacité de production électrique du monde (12 500 MW). Cette construction a conduit au déplacement de 40 000 personnes et à l'inondation de sept spectaculaires cascades de la rivière Paraná (pour plus d'informations sur ce sujet, on peut lire Christian Caubet...).

2 Le complexe hydro-electrique de Belo Monte, un projet controversé

Le projet de Belo Monte, dont est responsable Eletronorte, est le projet qui succède à celui du complexe de Kararaô et Babaquara dont la construction fut empêchée, en 1989, suite à une protestation massive du peuple indigène et de la société civile des communes directement concernées, et sans doute aussi grâce à la crise financière qu'a connu le Brésil, avec le gouvernement Color.

a- Kararaô et Babaquara, Belo Monte Version 1(V1)⁴⁸

C'est dans les années 1970, sous la dictature et dans le cadre des grands programmes de développement engagés par l'État brésilien, que les barrages de Kararaô et de Babaquara furent initiés. Ils faisaient partie d'une étude réalisée par la CNEC (Consortium national des ingénieurs consultants) à la demande d'Eletronorte et qui visaient l'inventaire des sites appropriés pour la réalisation d'usines hydroélectriques. En 1979, la CNEC termina son étude d'inventaire hydroélectrique du bassin hydrographique du fleuve Xingu et déclara viables 6 usines hydroélectriques, cinq sur le fleuve Xingu (*Jarina, Kokraimoro, Ipixuna, Babaquara et Kararaô*) et une sur l'un de ses principaux affluents, le fleuve Iriri

⁴⁸ Les informations historiques proviennent des documents suivants : SCHOLZ Imme et alii. 2004. SEVA FIIHLO, A. Oswaldo (Eds). 2005 ainsi que de l'interview d'Antonia Mello, représentant le MDTX, réalisée le 17 juin 2005 (MDTX est un regroupement de syndicats, associations, etc. créé à la fin des années 1980 sous le nom MPST (Mouvement pour la survie de la Transamazonienne), qui se chargeait à la fois d'une représentation politique de la région et de développement agricole (auprès d'agriculteurs familiaux; il faut savoir que les cadres du MPST sont tous issus du milieu rural). Il a évolué, à la fin des années 1990 en deux entités séparées: 1/le MDTX, organisme politique chargé de discuter les politiques publiques et de promouvoir des candidatures aux élections (qui se veut représentant de la société civile); 2/la FVPP qui se charge du développement rural, et n'est pas officiellement politisé (qui se veut représentant des agriculteurs). La stratégie a fonctionné, puisque la FVPP gère des projets de développement agricole et que le MDTX a élu un député fédéral, un étatique, de nombreux conseillers municipaux et des maires ou vice maires.) C'est le MDTX qui a été au front de la contestation du barrage, au nom des agriculteurs familiaux et surtout au nom des citoyens d'Altamira (qu'il représente depuis qu'il est MDTX). Antonia Mello a dominé la contestation. Il y a eu de fortes dissensions au sein du mouvement, entre les élus politiques qui suivent la voie du PT, voie qui est très ambiguë mais est, fondamentalement, favorable au barrage et Antonia Mello.

(*cachoeira seca*) Les réservoirs de ces usines devaient inonder un peu moins de 20 000 km² d'îles, de forêts primaires, soit pratiquement la moitié de la surface inondée par l'ensemble des différents réservoirs de tous types du pays (Sevá, 2005, p.14). Ils devaient aussi inonder et affecter de nombreuses terres indigènes. Cette proposition, conçue sous la dictature, fut portée par le gouvernement Sarney (1985-1989), premier de la toute jeune démocratie brésilienne. C'est en effet ce nouveau gouvernement civil qui approuva, en 1987, le plan dénommé 2010. Ce plan, qui ratifiait et étendait les plans établis sous la dictature, incluait l'implantation des usines hydroélectriques *sus* citées, les plus importantes et les premières devant être construites étant celle de Kararaô et de Babaquara, censées produire à elles seules 70% de l'électricité potentiellement produite sur le Xingu. Babaquara devait être construite en amont de la ville d'Altamira. Elle devait avoir une capacité d'environ 6500 MW et avoir un réservoir couvrant, en période de hautes eaux, 6140 km². Kararaô (le nom d'un chant de guerre kayapó) devait être construite après les *grande chutes* (*Volta grande*) qui marquent un dénivelé de 100 mètres du fleuve Xingu, dans la commune d'Altamira. Cette usine devait produire entre 11 000 et 5 600 MW, selon la saison, avec un réservoir de 1225 km² en période de hautes eaux. Cette première proposition qui devait noyer quelques aires indigènes comme celle de la Tribu paquiçamba, provoqua une opposition intense des populations locales et des populations indigènes.

En 1988, deux leaders kayapó (*Paiakan* et *Kube-I*), invités pour un congrès aux Etats-Unis par l'ethnobotaniste anglais, Darell Posey, sont mis au courant, par hasard, du projet de construction des premiers barrages. Dans les couloirs de la Banque mondiale où se tenait le congrès, un député leur fit savoir que le gouvernement brésilien venait de demander de l'argent à la Banque mondiale et à la BIRD (Banque inter régionale de développement) pour construire les barrages. Au sein de la société civile brésilienne, personne n'avait jamais été en présence de documents formels et officiels annonçant ce projet. L'étonnement fut donc grand quand Darell Posey et les kayapó rendirent publique la nouvelle. L'effet de surprise passé, une résistance aux barrages se mit en place, alliant, ce qui était

original pour l'époque, indiens et environnementalistes. Des organisations telles que la commission Pró-Índio de São Paulo, le Centre oecuménique de documentation et d'information (CEDI), le Conseil indigéniste missionnaire (CIMI), le Conseil pastoral de la Terre (CPT), l'évêché (*Prelazia*) du Xingu, se réunirent pour produire un premier livre dénonçant le projet (Santos & al., 1988). Comme l'explique le responsable du Conseil pastoral, une telle mobilisation n'aurait pas été possible si ces organisations n'avaient déjà été structurées : « *Ce livre fut présenté lors de cette grande rencontre avec les indiens kayapó ici à Altamira. À cette période de 88 à 89, les travailleurs ruraux percevaient également la nécessité de s'organiser. C'est pourquoi il y eurent plusieurs mobilisations avec les travailleurs ruraux. C'est aussi que les kayapó désiraient montrer à quel point ils étaient nombreux à vivre dans cette région. Que tout le Xingu était habité. C'est pourquoi tous les peuples indigènes envoyèrent un représentant à cette rencontre. Et ce fut la première fois qu'il y eut un discours socio-environnemental par réaction aux projets d'usage de l'eau pour produire de l'électricité. Ainsi les organisations s'articulèrent rapidement quand se présenta le projet de Belo Monte. Cependant l'aide du MAB (Mouvement des atteints par les barrages) a été décisive.* » Ainsi il faut reconnaître l'impact des ONGs environnementales et des chercheurs sur ces thèmes reconnus dans la région et qui ont joué un rôle tant dans la formulation des revendications que dans leur publicisation. Dans le même temps, sous l'impulsion des mouvements indigénistes et des différentes communautés kayapo, la première réunion des peuples indigènes du Xingu fut organisée en février 1989, à Altamira. Furent invités à cette réunion les responsables d'Eletronorte et quelques officiels du gouvernement fédéral. Cette rencontre, qui unissait indiens et environnementalistes, réunit environ 3000 personnes, dont 650 indiens, 150 journalistes étrangers, un grand nombre de petits paysans, des représentants d'organisations environnementales internationales, de nombreuses organisations locales⁴⁹, des universitaires et

⁴⁹ L'évêché du Xingu, la CIMI, le Syndicat des travailleurs ruraux (STR), le mouvement pour la survie de la transamazonienne et du Xingu (désormais dénommé MDTX – mouvement pour le développement de la transamazonienne et du Xingu), la commission régionale des atteints par le complexe hydroélectrique du Xingu ou, encore, la fondation Chico Mendes.

quelques personnalités, telles la rock star Sting ou l'actrice Lucélia Santos (cf. photo).

Première rencontre des peuples indigènes du Xingu – Altamira – février 1989



Source : ISA, <http://www.socioambiental.org/esp/bm/index.asp>

Cette rencontre marqua la suspension des premiers projets de barrage. Plus symboliquement, c'est l'image d'une jeune kayapo criant contre le projet et passant la lame de sa machette sur le coup du directeur de l'Eletronorte qui eut le plus d'impact.



Peu de temps après l'assassinat du seringueiro Chico Mendes, symbole de la résistance contre la déforestation, à une époque de grande visibilité des mouvements indigénistes et environnementalistes, la Banque mondiale retira son financement et Eletronorte dû suspendre le projet. Cet abandon ne sera cependant que de courte durée.

Dès que la crise financière brésilienne fut passée, Eletronorte repris les études afin de proposer un nouveau projet tenant compte des critiques de la société civile. La forte croissance urbaine et industrielle des années 1990, la crise énergétique que connut le Brésil en 2001, firent le reste pour qu'une nouvelle mouture du projet soit approuvée et présentée comme absolument indispensable au développement du Brésil⁵⁰. Le projet de kararaô fut de nouveau remis à l'ordre du jour en gagnant un nouveau design et le nouveau nom de Belo Monte.

b- Belo Monte dernière version

En 1994, le département National des eaux et de l'Energie Electrique (DNAEE) créa un groupe de travail (*Portaria n° 769*) composé de techniciens de l'Eletronorte, de l'Eletrobrás et du DNAEE avec pour objectifs : revalider énergétiquement la configuration prévue dans les première étude de viabilité, dans l'objectif de confirmer l'intérêt de l'usine de Kararaô ; actualiser les études environnementales, hydrologiques et de financement ; analyser et proposer des actions pour la viabilisation socio-économique du barrage (Telles do Valle, 2005, p. 68). De ce groupe de travail, surgit un nouveau projet de barrage que l'Eletrobrás proposa en 1999 au Ministère des mines et énergies, afin que ce dernier fasse le nécessaire pour que les études de validations soient effectuées. Ce fut le cas le mois suivant. Une nouvelle étude de viabilité fut initiée, conclue en

⁵⁰ En 2001, suite à un déficit hydrique dans les régions non amazonienne et la partielle privatisation du secteur électrique ayant entraîné une baisse des investissements, le pays connu une grave crise énergétique. Le gouvernement demanda aux consommateurs (privés, commerciaux, industriels) de réduire leur consommation de 20%, un système de rationnement étant mis en place en attendant le remplissage des réservoirs. Cette crise remit en avant la nécessité de construire de nouveaux barrages, en particulier en Amazonie où le manque d'eau ne se fit pas sentir pendant cette période.

février 2002 et présentée à l'ANEEL (successeur de la DNAEE), qui la classa « en analyse ».

Les modifications apportées au projet ont été conséquentes. Le barrage de Belo Monte se situe maintenant après les grandes chutes (*Volta grande*), approximativement à l'endroit où la transamazonienne croise le Xingu. Afin de minimiser les impacts environnementaux et d'éviter de noyer l'aire indigène de paquiçamba, un autre barrage (Pimental) doit être construit en amont des chutes afin de détourner la rivière grâce à la construction de trois canaux. Deux d'entre eux ont pour principale fonction de détourner le fleuve afin d'amener l'eau jusqu'au barrage de Belo Monte, où se trouvent les turbines. La construction d'un autre canal à écluses permet quant à lui de rendre navigable cette partie du fleuve et d'intégrer un peu plus le bassin versant du Xingu au reste du territoire brésilien. Avec ce nouveau projet, le réservoir ne sera plus que de 400 km². Le potentiel de l'usine est, selon Eletronorte, d'une moyenne de 6289 MW/mois et a un potentiel de 11 182 MW. Pour atteindre ce potentiel toute l'année, il faudrait cependant construire un autre barrage en amont du premier complexe (ancien projet Babaraqua dénommé aujourd'hui Altamira). Les coûts prévus pour la construction et la transmission de l'énergie sont présentés dans le tableau ci-dessous (Leitao et alii, 2005). Ils ne prennent pas en compte les impacts sociaux et environnementaux.

Évaluation économique de Belo Monte	Valeur	Unité
Coût d'investissement	4.037, 90	Millions de dollars
Coût total	4.329,10	Millions de dollars
Coût de gestion	12,4	US Dollars/MWh
Coût du dollar (juin 2001)	2,38	
Évaluation économique du système de transmission		
Coût d'investissement	1. 767, 10	Millions de dollars
Coût total	2.192, 84	Millions de dollars
Coût de transmission	8,14	US Dollars/MWh

Source : Eletronorte – *Estudo de viabilidade, Relatorio final*, 2002.

Notons que selon la loi, une telle proposition devait être faite suite à un nouvel inventaire du potentiel hydroélectrique du rio Xingu. Ce nouvel inventaire n'ayant jamais été réalisé, il est facile d'estimer que Belo Monte s'insère toujours dans le projet de construction de 6 usines, contrairement à ce qui est annoncé par les membres d'Eletronorte et compte tenu du fait que d'autres barrages conditionnent la potentialité du premier (*ibid.*) (cf. carte).

Quoi qu'il en soit, et toujours selon Eletronorte, ce nouveau projet devrait affecter une population moindre et être exemplaire écologiquement. Il devrait aussi, grâce à un plan d'intégration régional prévu et financé sur 25 ans par Eletronorte, avoir un impact positif sur le développement durable de la région. Bien entendu, ce projet a été très fortement critiqué par la société civile locale qui a réussi de nouveau à bloquer son avancement, grâce à l'aide du Ministère public fédéral (MPF).

En 2000, Eletronorte avait en effet engagé un processus de validation environnementale du projet en faisant appel au Secrétariat exécutif des sciences, technologies et environnement (SECTAM), organisation de l'État du Pará. Dans le même temps, elle contracta, pour près de 4 millions de réais, avec une organisation de droit privé liée à l'Université fédérale du Pará, la Fondation d'appui et de développement de la recherche (Fadesp), pour réaliser l'étude et le rapport d'impact environnemental (EIA/RIMA). L'objectif d'Eletronorte était d'obtenir l'autorisation environnementale le plus rapidement possible pour commencer la construction du barrage avant les élections présidentielles de 2002⁵¹. Ceci était illégal, principalement pour deux raisons.

Comme le projet de barrage touchait des aires indigènes, l'approbation du congrès était nécessaire. Il lui fallait autoriser l'exploitation des ressources hydriques en aires indigènes et, en conséquence, les dépenses de fonds publics dans l'EIA/RIMA (article 231, paragraphe 3 de la constitution fédérale brésilienne). La deuxième raison tenait au fait que seul l'Institut brésilien de l'environnement et

⁵¹ Comme le gouvernement de l'État du Pará était en faveur du projet, Eletronorte avait estimé qu'elle pouvait s'assurer l'obtention de la licence environnementale en faisant appel à une organisation publique de l'État.

des ressources naturelles (IBAMA) était habilité à donner l'autorisation environnementale. En effet, lorsqu'un projet est d'importance supra régionale, comme c'est le cas ici car le fleuve traverse deux États, et du fait que l'entreprise exécutrice était une organisation fédérale, seul l'IBAMA peut donner l'autorisation (article 4 de la résolution 237/97 de la CONAMA). Ayant relevé ces infractions à la loi, des membres de la société civile en appelèrent donc au Ministère public qui entra en action civile contre Eletronorte. Tous les vices de formes *mis* cités furent admis en troisième instance et les recours juridiques d'Eletronorte furent récusés. L'étude d'impact environnemental fut donc interrompue.

Ces derniers événements et l'arrivée au pouvoir du parti des travailleurs, en 2003, parti traditionnellement opposé au projet, et auquel la société civile et les chercheurs opposés au projet de barrage étaient liés pouvait laisser penser que le projet serait définitivement abandonné. Il n'en fut rien⁵². Le projet de Belo Monte fut intégré au plan pluriannuel d'investissement 2004-2007 du nouveau gouvernement et en juin 2005, la réalisation de Belo Monte fut votée par le congrès (décret n°788/2005) en moins d'une semaine, fait très rare.

La construction du barrage peut donc être réalisée dès que les études de viabilité technique, environnementale et anthropologique seront finalisées. Quelques jours après l'annonce du vote des deux chambres, plusieurs organisations de la société civile ont dénoncé ce vote et se sont tournées vers le Procureur général de la république. L'Institut socio-environnemental, la Coordination des organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne (COIAB), Greenpeace et le Forum Carajás s'appuient en effet sur le fait que le congrès a autorisé les études préliminaires de faisabilité sans entendre les populations qui seront affectées par le barrage et, plus spécifiquement, les populations indigènes, alors que la constitution l'impose.

La réalisation du barrage reste donc au cœur des débats et les protagonistes ou les opposants au barrage sont toujours fortement mobilisés, selon des modalités qui

⁵² Dans un discours de prise de fonction en tant que Ministre des mines et de l'Énergie, Silas Rondeau, président de l'Eletronorte entre février 2003 et mai 2004, a prétendu vouloir accélérer le plan de construction de l'usine hydroélectrique de Belo Monte et de l'usine du fleuve Para (Rondônia), afin de garantir l'augmentation de l'offre dans le pays (Eletronorte, 2005).

ont malgré tout quelque peu changé, par rapport aux luttes des années 1980. L'arrivée du Parti des travailleurs au gouvernement a conduit une partie des membres de la société civile, traditionnellement contre le barrage, à se montrer favorable à la nouvelle proposition. La forte pression d'Eletronorte, ayant ouvert un centre culturel à Altamira et finançant massivement le consortium de Belo Monte réunissant des associations et des communes favorables au barrage, a aussi joué un rôle dans le retournement d'une partie de la société civile, aujourd'hui divisée au sujet de l'ouvrage. Les indigènes sont aussi beaucoup moins présents dans les nouvelles revendications. C'est en particulier dû au fait que les groupes les plus affectés par la nouvelle version du projet sont petits et politiquement très faiblement articulés, voire divisés, suite aux diverses promesses d'Eletronorte. Au final, les débats sur les bienfaits et les méfaits du projet sont plus que jamais d'actualité, chaque partie ayant sa version des impacts et autres conséquences du futur barrage.

Il est à noter ce fait remarquable que l'État fédéral garant du respect de l'environnement et en lutte historiquement avec des gouvernements locaux plutôt prédateurs se trouve maintenant opposé à des associations qui avaient fourni sa base à l'origine de politiques publiques plutôt innovantes (Little, 2000). Tout d'abord, au delà des différentes réserves, le report du projet est entièrement dû aux associations et à leur capacité d'alliance avec des porteurs de thématiques à haute visibilité dans le contexte Amazonie : les environnementalistes. Cependant, la pression est d'autant plus forte que l'enjeu est national voire international.

c- Les deux images du nouveau projet, l'un d'Eletronorte, l'autre de la société civile

La plupart des arguments en faveur du barrage sont contredits par les opposants au barrage, que l'on s'intéresse à la viabilité économique, sociale ou environnementale de l'ouvrage.

Selon Eletronorte, le nouveau barrage produira en moyenne 6289 MW/mois et a un potentiel de 11 182 MW pendant la saison des pluies (de décembre à mai) (Eletronorte, 2001). Ces données sont fortement critiquées par certains chercheurs et les membres de la société civile. Une simulation des potentiels hydroélectriques des usines avec les débits du fleuve relevés à Altamira entre 1931 et 1996 a été réalisée grâce au modèle *HydroLab*. Les auteurs de cette étude montrent que, sans la construction d'un autre barrage en amont d'Altamira (ancien projet *Babaquara* désormais appelé *Altamira*), le potentiel de l'usine de Belo Monte serait bien inférieur à celui prévu et, vu l'investissement, peu viable économiquement. Même avec les deux usines, le potentiel assuré serait de 7950 MW ou de 12090 MW selon les différentes versions existantes de Belo Monte, alors que les prévisions d'Eletronorte sont de 17 772 MW (Sevá, 2005, p. 148).

Du point de vue environnemental, le barrage est présenté comme presque parfait par certains membres d'Eletronorte qui se positionnent en disant qu'ils ne commettront pas les mêmes erreurs que dans le cas des précédents barrages construits, tel que celui de Tucuruí, archétype du projet désastreux écologiquement et socialement (CMB, 2000). L'un des premiers arguments des techniciens en faveur du barrage est que celui-ci s'insère parfaitement dans un modèle de production d'énergie renouvelable. Plus spécifiquement, dans le contexte du réchauffement de la planète, ce barrage est présenté comme ne produisant pas de gaz à effet de serre. Si cela est vrai pour certains ouvrages, il en est tout autrement dans les pays tropicaux où il est prouvé que les émissions produites par les grands réservoirs tropicaux peuvent être comparables, voire supérieures, à celles d'une usine de production d'énergie à énergie fossile (Fearnside, 2005). Il semble que le projet de Belo Monte soit dans ce cas de figure, en particulier si ce premier barrage s'accompagne de la construction de celui d'Altamira (ex-Babaquara) qui devrait avoir un réservoir de 6140 km². Le niveau des eaux y variant chaque année de 23 m, une aire de 3580 km² sera tous les ans découverte. Une végétation herbacée y pousserait et se décomposerait, tout

comme les arbres noyés, avec la remontée périodique des eaux, ce qui produirait des gaz à effet de serre (*ibid.*). Globalement, les études montrent que dans le cas de la construction du complexe hydroélectrique Belo monte/Altamira, il faudrait 41 ans pour que le complexe ait un solde positif en termes d'impacts sur l'effet de serre, et ce avec les calculs les plus favorables (*ibid.*, p. 238). Du point de vue de la biodiversité écologique, l'assèchement de l'écosystème des cascades de *volta grande* et l'inondation en amont du barrage, ajoutera au risque de disparition de nombreuses espèces. Ces chutes et les variations annuelles du débit du fleuve font de cette région du bassin un écosystème unique où des espèces de poissons endémiques se sont développées. Cet endémisme vaut aussi pour de nombreuses espèces animales et végétales rencontrées dans les forêts alentours, forêts qui, si elles ne sont pas noyées, pourraient connaître une pression anthropique supérieure due aux délocalisations de populations provoquées par le barrage.

Du point de vue des impacts sociaux, Eletronorte affirme que seulement 550 familles (incluant 200 familles indiennes) seront directement touchées par le barrage de Belo Monte, alors que seulement quelques milliers seront indirectement affectées. C'est l'ampleur de ces atteintes indirectes qui posent le plus de problèmes. Trois petits groupes indigènes qui habitent sur les grandes chutes (xipáya, kuruáya et arara, soit 98 personnes) et les juruna de la tribu paquiçamba (73 personnes), risquent de perdre l'accès à la rivière à cause du détournement opéré en amont des chutes. Les xikrin de la terre indigène Trinchera Bacajá (390 personnes) risquent quant à eux d'être négativement affectés par la montée des eaux causée par le barrage prévu sur la rivière Bacaja (Little, 2003, p. 14-15). En plus de ces derniers, environ 300 personnes sur la commune d'Altamira ou de Vitoria do Xingu vont devoir être relogées à cause des impacts du barrage. Notons aussi que la commune d'Altamira risque de passer de 80 000 habitants à 200 000 habitants en très peu de temps, alors que celle de Vitoria do Xingu passera de 11 000 à 60 000. Il est bien entendu que ces soldes migratoires excédentaires sont perçus comme très négatifs par les opposants au

barrage. Hormis les impacts urbanistiques et sociaux d'une telle arrivée de population, il est en effet facile d'estimer qu'une fois la source d'emploi du barrage tarie, bon nombre des ouvriers iront tenter leur chance dans l'intérieur, ce qui augmentera le nombre de conflits agraires et la pression anthropique sur les écosystèmes de la région. C'est ce qui s'est passé à la suite de la construction de la plupart des autres barrages. C'est ce qu'envisagent les opposants au barrage et c'est ce que souhaitent empêcher les promoteurs du barrage. Ils estiment pouvoir le faire grâce aux 3 millions de dollars offerts par Eletronorte pour mettre en œuvre le plan d'intégration régionale qui comprend un plan de développement durable, et qui accompagnerait la construction de l'usine hydroélectrique.

3 Le développement durable en question : une conception du territoire fluvial

Le Plan d'intégration régionale *sus* cité est un des arguments forts des promoteurs du barrage, pour prouver que celui-ci s'insère dans une dynamique de développement territorial. Bon nombre des opposants au barrage ne croient pas en ce projet. Ils pensent tout d'abord qu'à l'instar d'autres, il ne sera jamais mis en place. Ensuite, ils ont une autre conception du développement durable, un développement durable incompatible avec la construction du barrage. Cette vision du développement est, sans nul doute, ce qui constitue la plus grande différence entre les deux groupes s'opposant en ce qui concerne le barrage de Belo Monte (Scholz & *al.*, 2004).

Les opposants aux barrages disposent d'une bonne connaissance des impacts sociaux, économiques et écologiques de la centrale hydroélectrique. Ces militants en ont conclu que son impact sur le développement local sera mineur, voire qu'elle aura un impact négatif. Ils estiment, en effet, que le projet n'aura pas de retombées locales ; les bénéfices attendus seront essentiellement redistribués à l'échelle nationale ou encore exportés en direction de l'international via l'emploi

de l'énergie par l'industrie. Par conséquent, et compte tenu de l'ampleur attendue des impacts sociaux et environnementaux, rien ne justifie localement ce projet. Selon eux, le développement durable se fera dans la région, sans le barrage.

Les personnes et personnalités favorables à la construction du barrage croient, au contraire, que des investissements d'Eletronorte dans les infrastructures sociales et économiques peuvent éviter les impacts économiques et sociaux négatifs ; ainsi en serait-il de l'exode rural ou de la surcharge attendue des services sociaux de base associée à un excédent du solde migratoire. Ces derniers pensent même que la construction du barrage, aux impacts environnementaux minimes, contribuera au développement économique de la région. Pour le maire Eraldo Pimenta, Président du Consortium de Belo Monte, ce projet permettra de rendre cette région « *vivable, génératrice d'emplois et de revenus pour cette population pauvre et jeune qui a désormais besoin de nouveaux horizons* »⁵³.

a- Le développement durable selon la société civile opposée au barrage

Le MDTX, regroupe 114 groupes de bases en provenance des communes situées le long de la transamazonienne et du fleuve Xingu. La société civile de la région du Xingu moyen et bas a présenté au gouvernement brésilien une alternative de développement sous la forme d'une proposition de réorganisation foncière visant à empêcher le progrès de la déforestation dans la région. Il s'agit d'implanter une mosaïque d'unités de conservation de toutes natures dans la partie basse du bassin du Xingu (Réserves extractivistes, parcs nationaux, forêts nationales et aires de protection environnementale). L'étude a été conduite par l'ISA et le Programme des actions stratégiques pour l'Amazonie brésilienne (Proneam). Elle vise à préserver la région de la déforestation liée à l'exploitation forestière, l'élevage extensif et l'expansion de la culture du soja. Cette proposition de mosaïque est à la

⁵³ Anonyme (2005), « A maquete está de volta », *Informativo consórcio Belo Monte*, n°001, Ano 1, 25 de Abril.

base d'un nouveau modèle économique de développement territorial régional, censé garantir les services environnementaux de la forêt, tout en permettant un usage rationnel de cette dernière par les communautés et petits paysans locaux. Ce modèle est basé sur la promotion et le développement d'un usage durable de la forêt et du fleuve fondé sur des unités de production familiales et communautaires. La promotion de l'agriculture familiale et des réserves extractivistes est censée ici donner une nouvelle impulsion à la région tout en créant une mosaïque de territoire entièrement protégés (Silva, 2005).

Réserves extractivistes

Les réserves extractivistes sont des aires protégées fédérales : l'Etat concède les droits exclusifs d'exploitation aux populations résidentes, principalement des collecteurs de caoutchouc ou des cueilleurs de noix, alors que le titre de propriété foncière reste aux mains du gouvernement fédéral. L'exploitation de la réserve par la population extractiviste locale est guidée par un plan dans lequel le gouvernement fédéral et la population locale se montrent responsables de la co-gestion de la réserve.

Source : AUBERTIN, Catherine, PINTON, Florence. 1989, « De la réforme agraire aux unités de conservation. Histoire des réserves extractivistes de l'Amazonie brésilienne », in : ALBALADEJO, Christophe ; TULET, Jean-Christian (Dir.). *Les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne*. Paris : L'Harmattan, pp. 207-235.

b- Un plan d'insertion régional, le développement durable selon Eletronorte

En avril 2002, le Ministère des mines et énergies, Eletrobrás et Eletronorte ont proposé leur plan d'insertion régional accompagnant l'implantation de l'usine hydroélectrique de Belo Monte (Eletrobrás & *al.*, 2002). Le Plan d'insertion régional a été élaboré pour tenter de rompre avec l'économie d'enclave fréquemment associée aux projets d'exploitation des ressources naturelles traditionnellement conçus pour l'Amazonie. La volonté affichée des auteurs de ce rapport est que le projet de Belo Monte rompent avec cette tradition et qu'à

l'inverse, il contribue effectivement au développement durable de la région, compris comme une conservation environnementale en équilibre et en harmonie avec une recherche d'efficacité économique et d'équité sociale (*ibid.*).

Ce rapport est surtout concentré sur les questions économiques et sociales : ses auteurs attendent les résultats de l'étude d'impact environnemental pour affiner les propositions de préservation de la nature. Ce plan d'insertion comprend un plan de développement durable associé au projet de barrage de Belo Monte (*ibid.*, p. 37). Plusieurs éléments sont valorisés, principalement : la durabilité environnementale, l'équité sociale, la démocratie politique et la croissance économique. Ces principes sont traduits en objectifs régionaux pour le développement selon les termes suivants : provoquer un développement économique durable, combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, augmenter la compétitivité, la verticalisation et la diversification de la base productive, améliorer la qualité de vie de tous les membres de la communauté régionale et valoriser et étendre la capital social. De là, cinq lignes d'action sont tracées : produire un développement éducatif et culturel pour tous ; construire et consolider la compétitivité régionale, renforcer les institutions publiques, implanter une gestion environnementale efficace et améliorer le développement local. Ces différentes stratégies sont découpées en 15 programmes et 91 projets tournés vers la réalisation d'un développement durable qui part du principe que l'assèchement (*estancamento*) économique est facteur de pauvreté et de dégradation environnementale. Il faut donc favoriser la croissance économique, croissance qui doit se baser sur un usage efficace de l'énergie et des ressources naturelles, en même temps qu'elle doit compter sur l'augmentation de la productivité (*ibid.*, p 42). Le renforcement de la production, l'augmentation de la demande, l'amélioration des infrastructures sont les éléments les plus importants du développement, développement consolidé et provoqué par la construction du barrage de Belo Monte. Notons que ce rapport est l'un des arguments fort du principal acteur de la société civile faisant la promotion du projet, le Consortium Belo Monte, association de communes de la transamazonienne et du fleuve Xingu

financé et soutenu par Eletronorte pour convaincre la population des bienfaits futurs et du rôle crucial que jouerait le barrage pour le développement futur de la région.

c- Deux conceptions du développement durable, deux sociétés civiles, mais deux projets territorialisés : les conditions d'un renouveau cosmopolitique du politique et de l'Etat ?

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, nous sommes en présence de deux conceptions du développement durable. La première, portée par la société civile opposée au barrage, recherche un développement et une production qui prennent comme limite l'écosystème et qui, par conséquent, puissent être envisagés sur la longue durée. La capacité de reproduction des espèces vivantes et des écosystèmes exploités détermine la production, la durabilité impliquant que le processus ne puisse être maintenu qu'à certaines conditions, données de l'extérieur par les mesures conservationnistes.

Développement durable est ici synonyme de prise en compte de l'existant et d'une économie tournée vers son maintien respectueux dans le temps et dans l'espace. Le fleuve joue un rôle incontestable dans cette revendication puisque c'est à partir de ce dernier (ou pour le préserver) que se construisent les alternatives, qu'elles soient énergétiques (cf. encart), sociales ou économiques.

Alternatives énergétiques défendues par la société civile

En février 2003, une grande partie de l'énergie électrique du Brésil (soit 82 400 MW, que l'on peut mettre en parallèle des 115 000 MW de puissance installée en France, pays deux fois et demi moins peuplé... et où l'énergie hydro-électrique représente 25 000 MW) était fournie par des usines hydro-électriques (ANEEL) (soit 64 200 MW : 80%, alors que dans le monde, l'énergie hydraulique représente 16,7% de la production électrique, et les combustibles fossiles 64,5%). La crise énergétique de 2001 a remis à l'honneur la construction de barrages. C'est dans ce contexte que la construction de Belo Monte est revenue sur la scène d'autant plus qu'une grande partie du potentiel hydro-électrique du Brésil est en Amazonie (63%) et, en particulier, dans le Parà. « Chaque projet est présenté comme une forme d'énergie renouvelable et tous sont dans l'intérêt public et du progrès du pays », explique Célio Bermann, professeur à l'Université de São Paulo (USP) et coordonnateur du programme « Brasil Sustentável e Democrático ». S'opposant à cette solution unique, les chercheurs expliquent qu'il est possible déjà d'améliorer le système énergétique, sur le plan technique, et de réduire les pertes en ligne gagnant ainsi 15% ou 54 millions de MW/h. Il est également possible d'agrandir les usines déjà existantes et de construire au futur de plus petites usines avec un potentiel de 9 800 MW, ainsi que de s'appuyer sur d'autres énergies comme l'éolien. Le potentiel de l'éolien est estimé à 143 000 MW. D'autres propositions sérieuses sont faites également par le mouvement environnementaliste. Quelles que soient les particularités techniques de ces observations, il importe de faire deux remarques. D'une part, le gaspillage apparaît effectivement considérable au Brésil, à tous niveaux et échelles, et cela va probablement de pair, avec des représentations d'une nature prolifique et inépuisable. D'autre part, le développement du potentiel hydro-électrique fait partie des stratégies industrielles et énergétiques brésiliennes : ce potentiel est sa spécificité et repose, à la différence du nucléaire, sur la présence d'une eau vive très abondante.

Source : Instituto Socio Ambientais, Belo Monte

Pour les autres locaux, plutôt « développeurs » et favorables au barrage, le développement durable est une autre façon de parler du développement « traditionnel ». Ce n'est pas la survie des écosystèmes qui définit les limites du développement, mais le développement qui conditionne la survie des sociétés. Seul le développement peut donc briser le cercle vicieux du dénuement qui cause la dégradation écologique entraînant à son tour une pauvreté accrue. Ce dont souffre la région d'Altamira, l'Amazonie et le Brésil, c'est donc d'un manque de développement. Rappelons ici que, la colonisation interne du Brésil ne fut jamais

basée seulement sur l'agriculture, mais sur l'exploitation des ressources naturelles comme les ressources minières. On peut concevoir alors le succès d'un terme comme développement que l'ajout de « durable » ne vient pas forcément significativement perturber.

Au delà de ces deux définitions du développement durable, c'est l'apparition de deux sociétés civiles (mais sans doute y en a-t-il plus) qui pose un problème de fond, surtout si l'on postule avec Ulrich Beck (2003) que les acteurs de la société civile sont devenus essentiels pour la formation d'une action politique qui relie l'individu à l'échelle-monde en parallèle avec le niveau intermédiaire, jusqu'ici incontournable, des États, ce que Beck appelle le « renouveau cosmopolitique de la politique et de l'État »⁵⁴.

Pour faire face aux crises contemporaines, on peut en effet postuler qu'il faut abandonner l'idée (et la pratique) qui consiste à penser que le jeu politique mondial reste un jeu uniquement national. Cela s'impose pour plusieurs raisons. D'abord, les États ne constituent plus, à eux seuls, le théâtre de l'action collective au sens où ils ne fixent plus seuls l'espace ni les systèmes de règles du jeu de l'agir politique. Ensuite, il existe maintenant des situations communes entre les nations qui imposent d'abandonner l'idée de poursuivre des objectifs nationaux avec des moyens nationaux. Seules des politiques multilatérales donnent de marges de manœuvre nationale. Les moyens pour parvenir à cela ne sont pas nombreux, d'autant plus qu'actuellement, on assiste à un processus qui ne va pas dans ce sens. Il semble exister en effet une fusion entre capital et État pour mettre au jour de nouvelles sources de légitimité sous la forme de l'État néolibéral, cela apparaît assez nettement en Amazonie⁵⁵. Il y a instrumentalisation de l'État pour optimiser

⁵⁴ Par cosmopolitique, Ulrich Beck évoque « des valeurs de la diversité reconnue et vécue, qui imprègnent toutes les situations sociales et les contextes historiques à la façon d'un common sense cosmopolitique qui s'empare de vastes parties de l'humanité et les conduit à des évolutions apparemment irrésistibles ».

⁵⁵ Le capital est ici un terme cumulatif désignant des actes non coordonnés qui sont le fait d'entreprises isolées, de flux financiers, d'organisations supranationales (l'OMC, le FMI).

et légitimer les intérêts propres du capital. Pour lutter contre cette alliance qui n'abandonne pas l'optique nationale, on peut postuler qu'une alliance (objective ou subjective) entre ONG/société civile et État est la solution. C'est par ce biais qu'une forme cosmopolitique d'étaticité naîtra ou se développera. Cela semble émerger à travers notre cas d'étude, mais qu'en est-il des ces présupposés lorsque que l'on est en présence de plusieurs sociétés civiles aux intérêts divergents ?

4 Gestion décentralisée des eaux ou une étape dans la recomposition contemporaine des échelles du politique ?

Comme l'explique Guy Meublât (2001), la réforme de la politique de l'eau au Brésil s'inscrit clairement dans un processus de réaction à une dictature militaire qui, dans ce domaine comme dans d'autres s'était illustrée jusqu'en 1983 par son goût pour la centralisation et les grands travaux. Elle se présente donc comme un développement de la démocratie et c'est la caractéristique décentralisatrice du modèle français et sa dimension participative sous forme de « comité de bassin » qui a influencé le choix des acteurs de l'eau brésiliens.

Comme nous l'avons déjà évoqué, ce choix semble intéresser les populations locales amazoniennes qui voient dans cette structure la possibilité de prendre une part active à la gestion du fleuve. Ces comités de bassin sont en effet perçus comme un lieu où les alliances entre société civile et État pourraient aider à la mise en place des politiques publiques. Qu'en est-il exactement ?

Il semble que le pouvoir de la société civile (mais de quelle société civile parle-t-on alors ?) soit très faible au sein des comités de bassin déjà en vigueur. Christian Caubet (2000) montre, en effet, que la répartition des sièges au sein des comités n'est pas favorable à la société civile. Celle-ci dispose de 20 % des sièges, contre 40 % aux membres du pouvoir exécutif et 40% aux usagers (ce qui semble être

synonyme de pouvoir économique). Penser que le comité de bassin est un outil de mise en place de politiques alternatives de développement durable, c'est postuler une certaine neutralité de l'État qui pourrait conduire à une alliance entre société civile et pouvoir exécutif. Or, aux Suds et dans le contexte économique et social contemporain, cette alliance ne se vérifie que très exceptionnellement, les intérêts économiques prenant souvent le pas sur tout le reste. En outre, et on a pu le vérifier en ce qui concerne Belo Monte, il est important que cette société civile soit à l'abri des pressions ; Eletronorte a tout mis en œuvre, y compris financé et installé un groupe électrogène aux indiens de Paquicamba, pour faire pression et emporter l'adhésion de la société civile locale.

Nous avons évoqué la solution souvent préconisée qui repose sur une alliance entre l'État et la société civile. Dans le contexte *sus* cité, cela pourrait aussi bien augmenter la capacité d'action de l'État. Cela suppose juste une société où il n'existe pas de collusion entre les intérêts de l'État et ceux du secteur industriel et privé. Il est évident qu'au Brésil au moins, rien ne permet de l'affirmer. Récemment encore, le parti des travailleurs (PT) que l'on croyait à l'abri, s'est révélé très compromis, y compris en Amazonie, dans des affaires de déforestation. De fait, il s'avère que les intérêts économiques sont tels et aux mains de tels groupes de pression que les règles du jeu démocratiques sont souvent faussées. Cet élément de réflexion doit contribuer à la mise en place de politiques publiques plus efficaces. La société civile et sa participation aux instances de gestion et de projet comme les comités de bassin, dans la mesure où elle est effective peut s'avérer garante en parti du respect de ce jeu démocratique et d'une certaine transparence des processus. Cependant, les possibilités de manipulation de la société civile, l'existence de deux sociétés civiles, ainsi que la question des rapports de pouvoir et de domination dans la société brésilienne posent problème (Melo, 2005).

Cette contradiction n'a pas échappé à certains membres de la société civile qui souhaitent demander la création d'un comité de bassin après avoir obtenu une

plus grande parité entre société civile et pouvoir économique et exécutif⁵⁶. Sans doute faudra-t-il aussi en ce qui concerne l'Amazonie, et ses bassins hydrographiques gigantesques, déterminer des aires qui correspondent plus à des milieux de vie. Il s'agit de découper la gestion des bassins en plusieurs territoires homogènes politiquement et culturellement.

5 Vers une politique décentralisée de la gestion de l'eau ?

Aujourd'hui où la raréfaction de l'eau pour l'usage agricole et de l'eau potable devient un enjeu majeur, où la pression sur les systèmes hydriques et les fleuves est importante, tant du fait d'un usage parfois excessif de la ressource que de sa pollution, la question de la gestion démocratique des fleuves est essentielle. Elle l'est également en terme de transport puisqu'il apparaît que le transport fluvial est moins coûteux en termes environnementaux que les transports terrestres, saturés en Europe, et inexistant parfois au Brésil. De façon générale, on observe à l'échelle de grands bassins fluviaux, que des coopérations internationales se précisent ou se mettent en place, et souvent dans une perspective d'intégration régionale. En ce qui concerne le Brésil, le développement du transport fluvial, en particulier sur les fleuves amazoniens, s'inscrit dans le cadre du développement du *Mercosul*. Ce qui frappe alors est que face aux enjeux de développement nombreux sur cette partie du monde, il devient urgent de mettre en place des institutions susceptibles d'intégrer ces enjeux dans le cadre d'un débat démocratique. Ce qui, en théorie, pourrait être le cas des comités de bassin.

Ceux-ci auxquels réfléchissent beaucoup d'acteurs de l'Amazonie voient émerger le fleuve comme un outil du développement durable. C'est le cas pour le Xingu pour plusieurs raisons comme on a tenté de le montrer. Tout d'abord, il correspond à un territoire vécu et permet la cristallisation de luttes, et une plus

⁵⁶ Interview de Tarcísio Feitosa, directeur de CPT d'Altamira, réalisée le 16 juin 2005 à Altamira.

grande mobilisation. Deuxièmement, les politiques de l'eau sont obligées d'intégrer les considérations environnementales et les enjeux démocratiques.

Cependant, si le barrage était construit, il est probable, que les impacts du point de vue des luttes sociales, et de la construction d'une politique publique du bassin du Xingu, ne soient plus d'actualité.

Or on l'a vu les pressions sont fortes, encore plus depuis que la corruption du gouvernement Lula a été rendue publique. Les voix dénonçant l'ingérence internationale en Amazonie se font fortes également. Elles en appellent au développement productif de l'Amazonie, à la souveraineté brésilienne sur cet espace, et demandent l'arrêt des politiques publiques de préservation de la forêt contradictoires avec les enjeux du développement du Brésil (*Amazonia à venda, Veja*, juin 2005).

Conclusion et perspectives

Cette réflexion générale, appuyée et nuancée des éclairages complexes de nos études de terrain, conduit d'abord à resituer notre volonté de comparer des situations géographiquement, historiquement, économiquement, si différentes. Cela enrichit considérablement notre regard, et donne une vision nouvelle de la situation qui nous semblait la plus connue. Les représentations, dominantes dans les politiques de développement, du fleuve-eau sont mises en concurrence avec les représentations du fleuve-milieu, sur nos trois terrains. Mais en France, les fleuves – aussi parce qu'ils sont déjà très équipés pour la valorisation de la ressource eau – font l'objet d'un véritable changement culturel qui a trouvé dans la gestion des risques un excellent terreau. Grâce à ce changement, qui touche aussi bien le risque d'inondation que de sécheresse, la société civile (nous y reviendrons), depuis une vingtaine d'années, a bien engagé et pu exprimer une recherche de solutions nouvelles, sur le plus long terme, et plus territorialisées, ancrées spatialement et localement. Ces solutions, répondant aux canons du développement durable, ont même été mises en actes sur la Loire – même si cela reste ponctuel – alors qu'elles manquent encore de reconnaissance sur la Garonne. Vouloir expliquer cette différence franco-française nous a conduit d'une part à reconnaître l'importance de l'esthétique et des paysages reconnus, dans l'argumentation écologique ; d'autre part à mettre en doute l'équation construite entre gestion durable et approche ascendante, *bottom-up*, des politiques territoriales, car l'Etat a eu, et continue d'avoir, un rôle décisif dans la poursuite de cette mise en actes des solutions alternatives. La mise en regard avec la situation brésilienne montre combien le discours présentant cette situation ligérienne comme un modèle universel est un leurre... ce qui ne présume en rien son efficacité possible.

Au bilan de cette confrontation, il est aussi possible de conclure sur la communauté de certains constats, produits par l'analyse des projets de grands ouvrages :

- les grands projets s'étalent dans le temps, sur 40 – 50 ans ; sans forcément beaucoup évoluer sur le plan technique. Mais les enjeux changent, parfois en moins d'une décennie, de même que la présentation qu'en font les aménageurs. Ce temps long paraît inséparable de la lente formation de décisions qui sont relativement irréversibles. Mais, en France, cette temporalité gèle le développement local. Et partout sur nos terrains, la conception du développement local qui se fait autour de ce type de politique bloque la possibilité de logique territoriale, *bottom up*, de développement. Soit que les élus locaux comme les habitants sont mis dans une position attentiste par rapport à l'extérieur, le financement étatique restant un nœud politique essentiel. Soit que ce développement local soit fondé sur des critères a-territoriaux et notamment non environnementaux.

- la prise de décision a changé de main, elle est plus régionale, ce qui sous-entend aussi un désengagement de l'Etat dans l'aménagement de rivière, et amène l'émergence d'un échelon local qui s'est avéré varié et complexe. A coté d'un (ou plusieurs) « local officiel », un « local refoulé » peut être identifié par des enquêtes, et montre que l'habitant et l'échelle du paysage vécu n'est pas encore audible, ni dans la forme du projet (la notion de compensation reste la principale vision des aménageurs sur ce point), ni dans la prise de décision (le changement d'échelle du débat semble être indispensable). Au Brésil, au moins deux sociétés civiles aux idées bien différentes par rapport au développement, au moins, ont pu être identifiées, ainsi que diverses formes d'alliances, plus ou moins stables, entre ONG/sociétés civiles et Etat, nous interrogeant sur l'émergence possible d'un « renouveau cosmopolitique » de l'Etat.

- les discussions ne peuvent plus se passer du recours aux valeurs environnementales. Cela n'est pas sans ambiguïté, on le constate de façon caricaturale avec le projet de Charlas et la notion de développement durable. Mais

ce travail montre aussi que l'on voit émerger sur la Loire, d'une façon finalement tout à fait singulière si on observe ce qui se passe sur la Garonne, une nouvelle catégorie d'acteurs, les associations de protection de l'environnement, qui ont influencé le développement des groupes protestataires et de leurs discours, et ensemble ils ont pu présenter une position commune, se renforçant mutuellement. Ceci dit, ces associations de l'environnement se sont surtout rendues présentes par des actions qui restent ponctuelles : par exemple dans les comités de bassins, elles ne représentaient en 2002 que 3 % des membres en moyenne, aucune n'était dans le Conseil d'Administration de ces comités de bassin, et les conventions passées avec l'Etat et l'agence de l'eau passent exclusivement par les établissements publics territoriaux. Le bilan de ces associations et de ces luttes semble avant tout culturel.

Plusieurs hypothèses ont pu être dégagées quant aux conditions qui font du fleuve un instrument du développement durable. Une des plus importantes est l'existence d'une solidarité, institutionnalisée, entre collectivités territoriales riveraines. On a vu au Brésil l'espoir possible mis dans la mise en place de comités de bassin. Sur la Loire, bien moins autour de la Garonne, une longue expérience de collaboration des collectivités locales existe, préoccupée de développement régional et pour qui le fleuve est, dans ce domaine, un vecteur important, voire incontournable. Cette « territorialisation » de l'action publique autour du fleuve semble bien largement servir la cause environnementale. En même temps le rôle de l'Etat reste déterminant. Un autre facteur fondamental est lié à la fonction économique du fleuve la plus reconnue : celle d'une ressource renouvelable ou celle d'une ressource territoriale. Leur opposition dans le cas du Brésil, et dans une certaine mesure de la Garonne - l'eau est un enjeu plus flagrant pour l'économie énergétique du Brésil, ou l'économie régionale du Sud-Ouest que des régions ligériennes – cristallise les conflits et son dépassement est une condition pour la mise en place des solutions alternatives.

Enfin, au-delà de l'effort visant à rendre intelligible des situations de développement de politiques de gestion de la ressource en eau aussi éloignées qu'au Nord et au Sud, il nous semble que les modes de structuration et d'action d'une société civile liée à la problématique environnementale et à l'émergence de politiques publiques ayant à cœur le territoire (ici le fleuve milieu de vie), sont au cœur de nos observations. Le mouvement écologiste offre sans doute une scène privilégiée de cette émergence. Bien sûr, le concept de société civile est également porté par les institutions internationales et les écologistes savent l'utiliser pour répondre aux demandes décentralisatrices des politiques publiques, notamment françaises. La société civile n'en reste pas moins un concept difficile à définir. A notre sens, la société civile est constituée par les acteurs qui pèsent sur le devenir d'une société et travaillent à sa transformation, sans opérer par les canaux classiques du politique institué ou du marché. Présente soit comme alternative sur le plan politique soit comme force d'opposition, elle contribue à une repolitisation de la vie quotidienne, en tant que sphère de résistance, parfois de survie, sphère d'affirmation de droits et de valeurs, ne serait-ce qu'en transformant le « cadre de vie ordinaire » en enjeu politique.

Ces territoires ou milieux de vie injectés dans la vie politique locale (avec la prise en considération des usages hédonistes, mais aussi des pratiques ordinaires) contribuent à redessiner le champ d'action de la vie politique locale comme on le voit pour la Loire. Mais cette mobilisation d'un côté, et cette évolution de l'autre, liée aux politiques de décentralisation ne représentent pas encore un véritable infléchissement des cultures de l'eau toujours tournées vers la « ressource générique ». Ces mobilisations agissent encore subrepticement, ou au mieux prudemment, dans les interstices d'une réalité gouvernée par les enjeux énergétiques et la logique aménagiste. En d'autres termes, la naissance de l'espace de l'affirmation de valeurs écologistes, sur le plan local, ne signifie pas que les conditions de son déploiement soient réunies.

Cependant, les mobilisations écologistes autour des barrages et de la gestion des fleuves, en tant que double terrain d'opposition aux autorités et de volonté de

prise en charge des problèmes par les habitants eux-mêmes, sont un bon lieu d'observation du processus de construction de cette société civile, dans la mesure où elles portent un passage de l'intérêt privé à l'intérêt collectif, un aller retour entre local et global. Le rapport à l'environnement, dans ses différentes déclinaisons –relation privilégiée à une nature fortement symbolisée, et source de vie dans le cas des fleuves, sentiment de risque environnemental avec les inondations qui nourrit désir de contrôle et éloignement de la pratique ordinaire du fleuve, souci pour la qualité ou la viabilité du cadre de vie- construit, à notre sens, la nécessité d'une action politique civile, face au désengagement de l'Etat.

L'environnement est un facteur d'ouverture démocratique et de repolitisation de la sphère publique, dans le sens où il s'agit d'un processus qui part de cercles locaux qui communiquent entre eux et s'ouvrent à l'international. Tout subreptice soit-il et marqué de ses limites, la question environnementale en ce qui concerne les fleuves ne peut se limiter, semble-t-il, à la prise en considération de la ressource en eau. C'est par cette repolitisation de la nature que l'environnement pourrait sans doute être reconnu comme un territoire de vie.

BIBLIOGRAPHIE

- 1989, *La Ville et le fleuve*. Colloque tenu dans le cadre du 112e Congrès national des sociétés savantes, Lyon, 21-25 avril 1987, CTHS.
- 1993, *Politique de l'eau : à la recherche d'une nouvelle démocratie*, Ecole supérieure des Mines.
- 2005, « A maquette está de volta », *Informativo consórcio Belo Monte*, n°001, Ano 1, 25 de Abril.
2005. « Amazonia à venda », *Veja*, juin 2005.
- ABBOTT J. 1996, *Sharing the city: community participation in urban management*, Earthscan, London.
- ALBALADEJO, Christophe ; ARNAULD DE SARTRE, Xavier (dir.). 2005, *Une décennie de développement durable en Amazonie rurale brésilienne*. Paris : L'Harmattan.
- ALBALADEJO, Christophe ; TULET, Jean-Christian (dir.). 1996, *Les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne*. Paris : L'Harmattan.
- ALLAIN, Sophie, EMERIT Alexandre. 2003, « Projets d'aménagement hydraulique, concertation et planification participative de bassin : une approche en terme d'« Action Publique Négociée » ». *Natures, Sciences, Sociétés*, Vol. 11, N°3, p. 255-265.
- ALLAIN, Sophie. 2004, « Délibérations et action publique locale : une approche en terme d'« action publique négociée » appliquée au domaine de l'eau », in Castagna B., Gallais S., Ricaud P., Roy J.-P., *La situation délibérative dans le débat public*, Collection Perspectives « Villes et territoires », n°11, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais.
- ANDERSON, Anthony ; CLAY, Jason. 2002, *Everdeando a Amazonia : comunidades e empresas em busca de praticas para negocios sustentaveis*. Sao Paulo : Peiropolis.
- ARNOULD, Martin. Mai 2002, *Loire Vivante et le conflit autour de la « Loire Sauvage » ; le Plan Loire Grandeur Nature : un aperçu de 15 ans d'efforts pour la « gestion durable » du fleuve*. WWF.
- Association Française des EPTB – Commission Juridique. 2003, *La gestion des fleuves et rivières à l'échelle des bassins-versants : pour une nouvelle gouvernance*, http://www.riob.org/wwf/eptb_gouvernance.pdf
- AUBERTIN, Catherine, PINTON, Florence. 1989, « De la réforme agraire aux unités de conservation. Histoire des réserves extractivistes de l'Amazonie brésilienne », in : ALBALADEJO, Christophe ; TULET, Jean-Christian (Dir.), *Les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne*. Paris : L'Harmattan, pp. 207-235.
- BABONAUX, Yves. 1968, « Le problème de l'eau dans le bassin de la Loire », *Etudes ligériennes*, n°2, p. 37-46.
- BABONAUX, Yves. 1968, « Le problème de l'eau dans le bassin de la Loire », *Etudes ligériennes*, n°2, p. 37-46.
- BABONAUX, Yves. 1993, « La Loire du Gerbier-de-Jonc à Matignon », *Cahiers Nantais*, n° 39, p. 101-120.
- BARRAQUE, Bernard. 1996, « De l'intérêt général à la politique en réseau », dans *Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement*, ed. ESKA, n°2, p. 54-61.
- BARRETTO, Filho, Henyo. 2001, *Da nação ao planeta através da natureza. Uma abordagem antropológica das unidades de conservação de proteção integral na Amazonia brasileira*, Ph.D Thesis, Graduate program in social anthropology, universidade de Sao Paulo.

- BAYET, Cyril (sous dir. P. Lascoumes). 2005, *Riverains inondables et défenseurs de l'environnement - Mobilisations et contestations associatives dans le domaine de la prévention des inondations*, CEVIPOF, Ministère de l'environnement.
- BAZIN, Patrick ; GAUTIER Emmanuèle. 1996, « Un espace de liberté pour la Loire et l'Allier : de la détermination géomorphologique à la gestion. », *Revue de Géographie de Lyon* 71(4), p. 381.
- BECK, Ulrich. 2003, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Alto Aubier.
- BERDOULAY, Vincent ; SOUBEYRAN, Olivier (dir.). 2000, *Milieu, colonisation et développement durable : perspectives géographiques sur l'aménagement*. L'Harmattan.
- BETHEMONT, Jacques. 1983, « La notion d'aménagement intégré appliquée au bassin de la Loire », *Revue de géographie de Lyon* n°3 vol. 58.
- BETHEMONT, Jacques. 1999, *Les grands fleuves*, Armand Colin.
- BILLIE, Raphaël ; MERMET, Laurent (dir.). 2003, *Concertation, décision, environnement. Regards croisés*. Vol. I, La Documentation française.
- BLOT, Frédérique ; DURAND, Frédéric. 2002, *Place accordée au fleuve par les acteurs institutionnels et politiques dans les projets d'aménagement et de développement territorial du bassin de la Garonne*, UMR Dynamiques rurales, Toulouse.
- BODON, Virginie. 2003, *La modernité au village – Tignes, Savines, Ubaye... La submersion de communes rurales au nom de l'intérêt général 1920-1970*, Presses Universitaires de Grenoble.
- BONIN, Sophie. En cours de publication (fin 2005 ou début 2006), « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains », dans F. Pousin, H. Jannière (dir.), *Paysages urbains*, revue STRATES, éd. CNRS.
- BONIN, Sophie. 2005, « Cultures de fleuves et projets de barrages : Serre-de-la-Fare et la Loire ; Charlas et la Garonne », dans A. Gallicé, V. Serna (dir.), *La rivière aménagée : entre héritages et modernité – Formes, techniques et mise en oeuvre*. Revue *Aestuarina* n°7, éd. Estuarium, p. 233-249.
- BONIN, Sophie. 2002, *Paroles d'habitants, discours sur les paysages : des modèles aux territoires. L'évaluation des paysages du fleuve Loire du Gerbier-de-Jonc à Nantes*, Thèse de doctorat de géographie à l'Université Paris I.
- BORDES, Jean-Louis. 2005, *Les barrages-réservoirs en France – Du milieu XVIII^e au début XX^e siècle*, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.
- BRAVARD, Jean-Paul. 1987, *Le Rhône, du Léman à Lyon*, La Manufacture.
- BROWDER, John ; BRAIN, Godfrey. 1997, *Rainforest cities : urbanization development and globalization of the brazilian amazon*. New-York : Columbia University Press.
- CACG. Décembre 1989, *Barrage de Charlas : étude de faisabilité*.
- CACG. Juillet 1984, *Etude de faisabilité des barrages de la Gimone et de Charlas*.
- CAUBET, Christian. 2000, « Comitês de bacia e participação na gestão dos recursos hídricos: qual é o espaço da sociedade civil ? », *Seqüência*. n° 40, ano XXI, pp.155-172.
- CERNEA, Michael (dir.). 1998, *La dimension humaine dans les projets de développement – Les variables sociologiques et culturelles*, Karthala.
- CESAR, Alexandre Luis et alii. 2003, « Proposta de procedimento para a criação de unidades de conservação », in : LITTLE Paul E. (dir.). 2003, *Les Politicas ambientais no Brasil: analises, instrumentos e experiencias*. Sao Paulo : Peiropolis, pp. 133-166.
- CETTOLO, Hélène. 2002, *Discours et représentations autour du projet de Charlas*, rapport final, SMEAG.

- CHAPON, Jean. Décembre 1979, *Protection et aménagement intégré de la vallée de la Loire*. (actualisé en 1989).
- CHAUSSIGNAND, Corinne ; RIBET, Isabelle,
- CHIAPPERO, Dany. 1996, *Patrimoine ligérien et développement urbain. Définition et nouvelles pratiques d'aménagement*, Thèse de géographie de l'Université de Tours. CESA.
- CHIFFAUD, A., DANNEELS, P., GAUTIER, E., et al. 1999, *Loire Nature - Un espace de liberté pour la Loire et l'Allier - Recueil d'expériences 1993-1998*.
- CLARIMONT Sylvie. 2005, « Eau, marchés et mouvements citoyens. L'association espagnole Nouvelle Culture de l'Eau face à la question de la marchandisation de la ressource », *Sciences de la Société* n°64 février 2005.
- CMB (World Commission on Dams). 2000, *Dams and Development : A New Framework for Decision-Making*, Earthscan Publications Ltd., novembre 2000. Disponible sur le site www.dams.org.
- COLLECTIF. 2003, *Barrages et développement durable en France*, Cemagref Editions, Antony
- CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CENTRE. 1994, *Loire Nature en région Centre - Préservation et gestion des vallées de la Loire et de l'Allier*.
- COSANDEY, Claude ; ROBINSON, Mark. 2000, *Hydrologie continentale*, Armand Colin.
- COUDREAU, Henri. 1977 (première édition 1886), *Viagem ao Xingu*. Belo Horizonte : Editora Itatiaia Limitada.
- CPDP (Commission Particulière du Débat Public Charlas). 2003, *Actes des réunions du débat public Charlas*, septembre-décembre 2003.
- CPDP. 2004, *Compte-rendu et bilan du débat public de Charlas*, janvier 2004.
- DA SILVA, Silva Tarcísio Feitosa. 2005, « A Terra do Meio e as hidrelétricas do Xingu » in Sevá Fihlo A. Oswaldo (Eds), *Tenotã-Mô. Alertas sobre as conseqüências dos projetos hidrelétricos no rio Xingu*, São Paulo : IRN, pp. 58-62.
- DAVEZIES, Laurent. 2002, *La Garonne, une analyse au fil de l'eau des fondamentaux du développement*, Institut d'urbanisme de Paris, Université Paris XII, SMEAG.
- DEGORCE, Jean-Noël. 1989, « Turcies, digues et barrages : composantes séculaires du lit majeur sur la Loire supérieure », dans *La ville et le fleuve, 112^{ème} congrès national des sociétés savantes*, CTHS, 1989.
- DIOP, Salif ; REKACEWICZ, Philippe. 2004, *Atlas mondial de l'eau*, éd. Autrement, PNUE.
- DROULERS Martine. 2001, *Brésil : une géohistoire*. Paris : Presses Universitaires de France.
- DROULERS, Martine. 2004, *L'Amazonie. Vers un développement durable*. Paris : Armand Colin.
- ELETRONORTE, ELETRONORTE, MINISTERO DE MINAS & ENERGIA. 2002, *Complexo hidrelétrico Belo Monte. Plano de inserção Regional : Potencialização de oportunidades e impactos positivos (Proposta)*. Brasília : Eletrobrás.
- ELETRONORTE. 2001, *Dimensionamento dos Parâmetros Energéticos do Complexo Hidrelétrico Belo Monte*. Brasília : Eletrobrás.
- ELETRONORTE. 2002, *Estudo de viabilidade*, Relatório final, Tomos 1 et 2, Brasília.
- ELETRONORTE. 2005, « Ovo ministro de Minas e Energia diz que vai priorizar construção de Belo Monte e usinas do Madeira », <http://noticias.eln.gov.br/ultimas/novo+ministro+de+minas+e+energia+diz+que+vai+priorizar+constru%E7%E3o+de+belo+monte+e+usinas+do+madeira.htm>

- ELETRONORTE (2005b), Senado aprova Complexo Hidrelétrico Belo Monte, no Pará, <http://noticias.eln.gov.br/ultimas/senado+aprova+complexo+hidrel%9etrico+belo+monte,+no+par%El.htm>
- EPALA, Etat, Agence de bassin Loire Bretagne. 1986, *Protocole d'accord pour la réalisation d'un programme d'aménagement hydraulique de la Loire et de ses affluents*.
- EPALA, Etat, Agence de bassin Loire Bretagne. 1994, *Charte d'exécution du Plan Loire Grandeur Nature*.
- EPALA, Etat, Agence de bassin Loire Bretagne. 2000, *Convention cadre pour la mise en œuvre du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature 2000-2006*.
- EPALA. 1987, *Barrage de Serre-de-la-Fare sur la Loire – Etude d'impact*.
- EPALA. 1988, *Programme d'aménagement de la Loire et de ses affluents – L'impact des barrages sur le milieu naturel*, Orléans.
- ESTEBE, Philippe (dir). 2005, *Peut-on gouverner la Garonne ?*, rapport final PEVS-CNRS, janvier 2005.
- ESTEBE, Philippe (dir.). 2002, *Agenda Garonne : état des lieux : le paradoxe de la Garonne*, SMEAG.
- ESTIENNE, LEYNAUD, ROTHE. 1990, *Rapport concernant le choix d'un site de barrage de soutien des étiages de la Garonne*, CGGREF, CGPC.
- FAURE, Armelle. 2003, « Une expérience de concertation sur l'impact des éclusées en vallée de la Dordogne », dans *Concertation, décision, environnement. Regards croisés*, MEDD/La documentation française.
- FEARNSIDE M. Philip. 2005, « Hidrelétricas planejadas no rio Xingu como fontes de gases do efeito estufa : Belo Monte (Kararaô) e Altamira (Babaquara) » in Sevá Fihlo A. Oswaldo (org), *Tenotã-Mô. Alertas sobre as conseqüências dos projetos hidrelétricos no rio Xingu*, São Paulo : IRN, vol. 29, n°8, pp. 1361-1372.
- FEARNSIDE M. Philip. 2005, « Land tenure issues as factors in environmental destruction in Brazilian Amazonia : the case of southern Para », São Paulo : *World development*, IRN, pp. 204-241.
- FISCHER, William F. 2001, « Grands barrages, flux mondiaux et petites gens », *Critique internationale*, n° 13, p. 123-138.
- FUNDACION NUEVA CULTURA DEL AGUA. *Manifiesto*, disponible en castillan et anglais sur le site : <http://www.unizar.es/fnca/index3.php?id=1&pag=16&fund=04> et en français, traduction non officielle : http://www.rivernet.org/Iberian/manifeste%20fondation%20nce_f.htm
- FUSTEC, Eliane ; BARNAUD, Geneviève. 2001, «Zones humides et développement durable : une série de paradoxes», Jollivet (dir.). *Le développement durable : de l'utopie au concept*, Elsevier, p. 243-252.
- GACHON, Lucien. 1967, « La domestication du capital hydraulique dans le bassin versant de la Loire », *Etudes ligériennes*, n°1, p. 55-60.
- GERARDOT, Claire. (2004), « Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question », *Géocarrefour*, vol. 79, n°1.
- GHIOTTI, Stéphane. 2001, *La place du bassin versant dans les dynamiques contemporaines du développement territorial. Les limites d'une évidence. Approches comparées en Ardèche et dans les Hautes-Alpes*. Thèse Université Joseph Fourier – Grenoble 1.

- GHIOTTI, Stéphane. 2004, « Les territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin-versant ou les limites d'une évidence », In : *Actes de la journée d'étude « Les territoires de l'eau »*, Université d'Artois, Arras, 26 mars 2005.
- GIRAUT, Frédéric (dir.). 2005, *Etude comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du sud*. Rapport final pour le Ministère des Affaires étrangères, décembre 2005.
- GOLDSMITH, Edward ; HILDYARD, Nicholas . 1984, *The social and environmental effects of large dams*, 2 vol., Wavebridge ecological centre.
- GRENAND, Pierre. 1989, « L'espace indigène face au front pionnier du Brésil », in : ALBALADEJO, Christophe ; TULET, Jean-Christian (dir.), *Les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne*. Paris : L'Harmattan, pp. 191-207.
- GUILLERME, André. (1990). « Le testament de la Seine », *Revue de géographie de Lyon* n°65/4, p. 240-250.
- HACQUES, Christine. 1994, *Tourbillons dans l'eau d'Olle. Le barrage de Grand'Maison ou la petite histoire d'un grand aménagement en montagne*. PUG.
- HALL, Anthony L. (dir.). 2000, *Amazonia at the crossroads : the challenge of sustainable development*. London : Institute of Latin American Studies.
- HALL, Anthony L. 1989, *Developing Amazonia : deforestation and social conflict in Brazil's Carajás programme*. Manchester : Manchester University Press.
- HAYES, Graeme. 2002, *Environmental protest and the State in France*, Basingstoke, Hampshire. Et en particulier chap. 4, "Water resource management and the Loire Development Programme", p. 103-131.
- INTERNATIONAL RIVER NETWORK. 2005, « Xingu River – Brazil ». <http://www.irn.org/programs/xingu/>
- JLR CONSEIL. Non daté (vers 2000), *Evaluation économique et sociale du projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas*.
- LAFAYE Claudette, THEVENOT Laurent. 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », dans *Revue Française de Sociologie*, n°34, p. 495-524.
- LAIME, Marc. 2003, *Le dossier de l'eau - Pénurie, pollution, corruption*, Seuil.
- LAMARQUE, Nadine. 1996, *Le projet de barrage de Charlas. Mobilisations d'acteurs, objectifs et stratégies*, Mémoire de maîtrise de sociologie, Université Toulouse 2.
- LASSERE Frédéric ; DESCROIX Luc. 2003, *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Coll. Ressources renouvelables, L'Harmattan.
- LE BOT, Jean-Michel. 2002, *Du développement durable au bien public – Essai anthropologique sur l'environnement et l'économie*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales.
- LEITAO, Neidja C., JUNIOR, Wilson C., REID, John. 2005, « Avaliação socio-econômica ambiental do complexo hidrelétrico de Belo Monte ». *1 Encontro Ciencaias sociais e barragens*, Rio de Janeiro, 7-8-9 juin 2005.
- LENA, Philippe. 1991, « La difficile émergence d'une petite agriculture amazonienne au Brésil ». *Politiques d'aménagement en milieux fragiles*. Paris : L'Harmattan, pp. 87-104.
- LENA, Philippe. 1999, « La forêt amazonienne : un enjeu politique et social contemporain », *Autrepart*, n° 9, pp. 97-120.

- LENA, Philippe. 2002, « Les ONG au Brésil, une histoire singulière ». In : B. Lachartre et P. Léna (Eds.), *Les ONG en Lusophonie. Lusotopie*. Paris, Karthala, pp. 209-214.
- LEWIS, Nathalie. 2001, *La gestion intégrée de l'eau en France : critique sociologique à partir d'une étude de terrain (bassin Loire-Bretagne)*, Thèse de sociologie de l'Université d'Orléans.
- LITTLE Paul E. 2003, « Abundance is not Enough : Water-related conflicts in the Amazon River Bassin ». Série *Antropologia*, n°337, http://www.unb.br/ics/dan/serie_antro.htm.
- LOWY, Michael. 2002, « Le marxisme de la théologie de la libération », *Revista Espaço Acadêmico*, n° 17, <http://www.espacoacademico.com.br/017/17clowy.htm>
- MELLO, Neli Aparecida de ; THERY, Hervé. 2003, « L'État Brésilien et l'environnement en Amazonie: évolutions, contradictions ». *Espace géographique*, 1, pp.3-20.
- MELO, Antonia. 2005, « O assedio da Eletronorte sobre o povo e as entidades na regioao de Altamira », in : Sevá Fihlo A. Oswaldo (Eds), *Tenotã-Mô. Alertas sobre as conseqüências dos projetos hidrelétricos no rio Xingu*, São Paulo : IRN, pp. 55-58.
- MEUBLAT, Guy, LE LOURD, Philippe. 2001, « Les agences de bassin : un modèle français de décentralisation pour les pays émergents ? », *Les nouvelles politiques de l'eau – Enjeux urbains, ruraux, régionaux. Revue Tiers-Monde*, vol. 42, n°166, PUF, p. 375-400.
- MEUBLAT, Guy. 2001, « La rénovation des politiques de l'eau dans les pays du Sud », *Les nouvelles politiques de l'eau – Enjeux urbains, ruraux, régionaux. Revue Tiers-Monde*, vol. 42, n°166, PUF, p. 249-257.
- NARCY, Jean-Baptiste. 2004, *Pour une gestion spatiale de l'eau : comment sortir du tuyau ?*, PIE-Peter Lang.
- O'RIORDAN, Timothy. 1990, « On the "greening" of major projets », *The geographical journal*, 156, 2, pp. 141-148.
- PECQUEUR, Bernard. 2004, « Avant-propos », dans *La notion de ressource territoriale – 10 ans du CERMOSEM*, revue *Montagnes méditerranéennes*, n° 20, décembre 2004, p. 3-5.
- PEYRACHE-GADEAU, Véronique. 2004, « Ressources patrimoniales – Milieux innovateurs. Variation des durabilités des territoires », dans *La notion de ressource territoriale – 10 ans du CERMOSEM*, revue *Montagnes méditerranéennes*, n° 20, décembre 2004, p. 7- 19.
- RIST, Gilbert. 1996, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Po., Paris.
- SANTOS, Leinad A. and Lúcia M.M. DE ANDRADE (Eds). 1988, *As hidrelétricas do Xingu e os povos indígenas*, Comissão Pro-Índio de São Paulo, São Paulo.
- SCHOLZ Imme, DRÄGER Daniel, FLOER Isabelle, NEHER Constanze & UNGER Julia. 2004, *Sociedade civil e política ambiental na Amazônia. Os casos da barragem de Belo Monte e da rodovia federal BR-163*, IAD, Bonn.
- SEVÁ FIHLO, A. Oswaldo (Eds). 2005, *Tenotã-Mô. Alertas sobre as conseqüências dos projetos hidrelétricos no rio Xingu*, São Paulo : IRN.
- SEVÁ FIHLO, A. Oswaldo. 2005, « Dados de vazao do Rio Xingu durante o periodo 1931-1999 : estimativas da potencia sob a hipoteses de aproveitamento hidreletrico integral » in : Sevá Fihlo A. Oswaldo (Eds), *Tenotã-Mô. Alertas sobre as conseqüências dos projetos hidrelétricos no rio Xingu*, São Paulo : IRN, pp. 145-149.

- SMEAG. 2001, *Actes des Etats Généraux de la Garonne*, 27-28 avril 2001.
- SMEAG. 2003a, *L'agenda Garonne, un développement durable pour un fleuve européen*, décembre 2003.
- SMEAG. 2003b, *Le réservoir de soutien d'étiage de Charlas en Haute-Garonne- Dossier pour le débat public*.
- SOUBEYRAN, Olivier ; BARNIER, Véronique. 1985, « Le virage aménagiste » *Loisir et société*, Vol. 8 n°1, PUQ, p. 55-91.
- SOUBEYRAN, Olivier. 1997, *Imaginaire, science et discipline*. Paris, L'Harmattan (Coll. «Géographie et liberté»).
- TELLES DO VALLE Raul Silva. 2005, « Uma abordagem jurídica das ideias e vindas dos projetos de hidrelétricas no Xingu » in : Sevá Fihlo A. Oswaldo (Eds), *Tenotã-Mô. Alertas sobre as consequências dos projetos hidrelétricos no rio Xingu*, São Paulo : IRN, pp. 63-73.
- THERY Hervé. 1994, *Pouvoir et territoire au Brésil : de l'archipel au continent*, Paris X-Nanterre : mémoire de HDR.
- VITAL, Pierre. 1984, *Requiem pour une Garonne défunte*, éd. Wallada.
- VIVIEN, Franck-Dominique. 2005, *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte.
- WILBANKS, Thomas. 1994, « "Sustainable development" in a geographic perspective », *Annals of the Association of American Geographers*, 84, 4, p. 541-556.
- WWF. 1999, *Bilan du programme " Loire Nature " dans la Nièvre (1993-1998)*.

BIBLIOGRAPHIE ANGLOPHONE COMMENTEE : (Xavier Arnauld)

O'RIORDAN, Timothy. 1990, « On the "greening" of major projects », *The geographical journal*, 156, 2, pp. 141-148.

O'Riordan, part du constat du refus des grands projets au début des années 1990 (*small is beautiful*). Avant la mode du développement durable, cet article fait le point sur l'émergence de la problématique environnementale dans la gestion des grands projets. Son intérêt est qu'il vise à donner des clefs de compréhension de ce nouveau contexte, ainsi que des éléments pour y agir. On retiendra particulièrement une typologie des verts, un état des lieux des problèmes posés par les grands projets et des préconisations. De fait, il permet de comprendre les objectifs des luttes, et les manières dont sont résolus les conflits (en particulier la dernière partie). On retrouve de nombreux articles de cet auteur, jusqu'à aujourd'hui, qui suivent cela ; il continue dans la perspective d'aider à la mise en place de projets en faisant une science qui aide les entreprises.

WILBANKS, Thomas. 1994, « "Sustainable development" in a geographic perspective », *Annals of the Association of American Geographers*, 84, 4, p. 541-556.

L'article fait état de l'importance du développement durable comme enjeu scientifique et stratégique (dans la compétition entre sciences) pour la géographie, qui est particulièrement apte à se saisir de cette question. Après avoir relevé pourquoi la géographie est intéressante, il fait le point sur une théorie géographique globale capable

de relever ce défi. Comme « mot du président » l'AAAG, son discours est prospectif, il cherche à assumer la position de dire comment doit être le développement durable.

SIMON, David. 1997, « Development reconsidered : new directions in development thinking », *Geografiska Annaler*, 79, 2, pp. 183-201.

L'objectif de l'auteur est de lire les débats sur le développement à la lumière du post-structuralisme et du post-modernisme. Si son propos n'est pas très intéressant (finalement, il réinvente les fondements du développement durable), il y a des analyses intéressantes sur la redéfinition de l'intérêt général, et les critiques de la modernité.

GOODWIN, Philip. 1998, « "Hired hands" or "local voice" : understandings and experience of local participation in conservation », *Transaction of the Institute of British geographers*, 23, pp. 481-499.

Cet article est intéressant car il étudie spécifiquement la place des populations rurales, dans leurs dimensions les plus subjectives du rapport à l'espace (ce que l'on a appelé, dans les discussions de l'équipe, l'habiter) dans les projets de conservation de l'environnement, autour des questions de participation de ces populations. S'il utilise pour cela une méthode assez classique (opposition de discours d'experts à ceux des populations), il se réfère aussi à un champ théorique de géographie culturelle déconstructiviste (assez critique, évidemment) et fonde son analyse sur le langage.

CARLSON, Hans. 2004, « A watershed of words : litigating and negotiating nature in eastern James Bay, 1971-1975 », *The canadian historical review*, 85, 1, pp. 63-84.

Cet article montre aussi l'importance des rapports à la nature des habitants pour faire fonctionner l'opposition à un projet. Dans le cadre d'un grand projet d'aménagement hydraulique qui touche des réserves indigènes, ce qui est en jeu dans le conflit, ce n'est pas tant la préservation d'un milieu physique que la préservation des rapports qu'une population a investi dans ce milieu. À partir de cette référence et de la précédente, on ouvre sur un débat plus large, qui serait la socialisation de la nature.

HALSEY, Mark. 2004, « Environmental visions. Deleuze and the modalities of nature », *Ethics and environment*, 9, 2, pp. 33-64.

L'article de Halsey montre comment Deleuze peut aider à prendre en compte la dimension subjective du rapport à la nature. L'habiter au sens plein.

LA VINA, Antonio ; HOFF, Gretchen & DEROSE, Anne-Marie. 2003, « The outcomes of Johannesburg : Assessing the world summit on sustainable development », *SAIS review*, 32, 1, pp. 53-70.

Cet article met surtout en évidence le fait que, malgré les échecs annoncés de Johannesburg, et l'incapacité à faire un agenda précis, il a été reconnu le droit des populations locales sur leur environnement. La fin du NIMBY ?

Travaux de valorisation à l'extérieur (manifestations organisées, communications, publications, lancement de thèse)

Organisation de manifestations

Journées d'études *Argumentations écologiques, sociétés locales et grands barrages*, les 26 et 27 janvier 2006, bat. K du campus de Nanterre, coordonnées par Sophie Bonin et Nathalie Blanc. Programme et liste des participants en Annexe 1 (entièrement financées par le programme).

Journée d'études *Quels enseignements du débat public sur le projet de réservoir de Charlas ?*, le 31 janvier 2006, à Toulouse, IUT Toulouse-3 Ponsan, dans le cadre des « Ateliers du débat public », coordonnées par Sophie Allain et Olivier Marcant. Programme et liste des participants en Annexe 1 (sans financement du programme)

Publications :

Blanc Nathalie, Bonin Sophie (dir.), 2006, *Dans le prisme du développement durable : barrages et sciences sociales*, en cours de publication. Ouvrage collectif sur la base des journées d'étude organisées en janvier 2006. Projet de sommaire en Annexe 2.

Bonin Sophie, Dalmasso Anne (dir.), 2007, *Les Alpes et l'aménagement hydraulique, entre ressource renouvelable et ressource territoriale*. Numéro thématique de la *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine research*, éd. Armand Colin. Appel à communication bilingue en Annexe 2.

Bonin Sophie, 2005, « De l'eau à la ressource territoriale ? Réflexion à partir de l'aménagement de la Loire et de la Garonne », revue *Montagnes méditerranéennes*, Actes du colloque *Ressources territoriales* (CD)

- Bonin Sophie, 2005, « Cultures de fleuves et projets de barrages : Serre-de-la-Fare et la Loire ; Charlas et la Garonne », dans A. Gallicé, V. Serna (dir.), *La rivière aménagée : entre héritages et modernité – Formes, techniques et mise en oeuvre*. Revue *Aestuaria* n°7, éd. Estuarium, p. 233-249.
- Marcant Olivier, 2006, « Le débat public Charlas : scène dramatique entre concertation institutionnelle et contestation associative », dans *Revue Sud-Ouest Européen*, mai 2006.

Communications orales :

- Arnauld de Sartre Xavier, Blanc Nathalie, Bonin Sophie, Chartier Denis, 2005, « Barragens e rios : uma reapropriação local ? Exemplos franceses e brasileiros », *Encontro Ciências Sociais e Barragens*, Rio de Janeiro, 8-10 juin 2005.
- Bonin Sophie, mars 2005. « Fleuves en villes : enjeux écologiques et projets urbains », Séminaire coord. Frédéric Pousin, Hélène Jannièrre, *Paysage urbain : genèse, représentations, enjeux contemporains*. Laboratoire LADYSS-CNRS. (en cours de publication revue *STRATES*)
- Bonin Sophie, 2004. « De l'eau à la ressource territoriale ? Réflexion à partir de l'aménagement de la Loire et de la Garonne », Colloque *Ressources territoriales*, CERMOSEM, 14-15 octobre 2004.
- Bonin Sophie, 2004. « Cultures de fleuves et projets de barrages : Serre-de-la-Fare et la Loire ; Charlas et la Garonne », Colloque *La rivière aménagée : entre héritages et modernité – Formes, techniques et mise en oeuvre*, Orléans, 15-16 octobre 2004.
- Chartier Denis, 21 février 2006. Intervention en direct de 10h00 à 10h30 sur *Canal Direct 8*. Emission Nord-Sud - Thème de l'émission : l'impact des grands barrages sur les populations locales. En compagnie de Sébastien Godinot, responsable auprès des Amis de la Terre du lobbying vis-à-vis des instances internationales

Chartier Denis, 10 avril 2006. « Développement durable et ressources territoriales : du local au global », séminaire du Master Sciences de l'homme et de la société. Mention Ingénierie de la formation. Université de Tours :

Chartier Denis, 5 mai 2006. « Les développements durables de l'Amazonie. Impasses et contradictions autour du projet de barrage de Belo Monte (Brésil-Pará) », dans *Interactions nature-sociétés. Analyses et modèles*, Colloque international La Baule, 3 au 6 mai 2006.

Thèse en cours (aide financière pour une mission en février-mars 2006 au Sénégal)

Abdourahmane Mbade SENE

Doctorant UMR PACTE-CNRS, Université Joseph-Fourier, Grenoble 1, sous la direction du professeur Olivier SOUBEYRAN

Développement durable : est ce un outil efficace pour concilier mondialisation et développement local en Afrique sub-saharienne ? Cas du fleuve Sénégal

Plan provisoire (mars 2006) en Annexe 4

Annexe 1 : Programme et liste des participants aux Journées d'étude organisées



ARGUMENTATIONS ECOLOGIQUES, SOCIETES LOCALES ET GRANDS BARRAGES

Journées d'étude, Paris X Nanterre, bat. K, 26 et 27 janvier 2006

(organisées par le laboratoire Territoires-UMR PACTE, Grenoble et l'UMR LADYSS, Paris)

Les grands barrages sont une forme d'aménagement qui cristallise les reproches faits au modèle de développement des pays industrialisés, un modèle établi sur l'idée de croissance, et dont l'exploitation des ressources environnementales est le support. À cause de ces impacts sur les milieux, physiques et sociaux, beaucoup de ces ouvrages se sont avérés non rentables. Et cependant c'est aussi un type d'aménagement soutenu par les principes du développement durable, puisque permettant la production d'énergie « propre », la valorisation d'une ressource renouvelable (Déclaration de Pékin des Nations Unies, oct. 2004), ou un soutien d'étiage nécessaire aux milieux. Ce sont donc des terrains de choix pour comprendre les ambiguïtés des principes du développement durable, présentés comme une nouvelle perspective donnée aux politiques publiques.

L'objectif des journées d'étude est d'examiner les controverses créées par ces barrages, en tant qu'elles opposent une approche « ressource renouvelable » du fleuve, avec une approche « ressource territoriale », et interrogent le chercheur par cette juxtaposition particulière qui y est faite d'une nature ressource et d'une nature milieu de vie.

26 janvier 2006

Introduction de Bernard Barraqué, LATTS, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées,

Hydroélectricité : ressource renouvelable versus ressource territoriale ? 10h-13h

Stéphane Labranche, politologue, CERAT, UMR PACTE, IEP Grenoble. *L'incidence des normes de développement durable et participatif sur l'hydroélectricité. Incertitudes et contradictions.*

Tiphaine Gaudefroy, sciences de l'environnement, ENGREF-EDF-GRETS, Paris. *Eléments de réflexions sur les interactions qui existent entre EDF et les autres acteurs de l'eau sur le bassin versant de la Dordogne pour une meilleure prise en charge de l'environnement.*

Richard Raymond, agro-géographe, ENGREF Clermont-Ferrand. *La gouvernance des barrages hydroélectriques du bassin versant de la Dordogne est-elle possible ?*

Franco Romerio, économiste, CUEPE, Genève. *Les enjeux socio-économiques de l'exploitation hydroélectrique.*

Acteurs de l'eau : vers une gouvernance du fleuve ? 14h30-17h30

Jacques Lolive, Didier Taverner, politologue et économiste, UMR SET, Pau. *Comment passer de la politique équipementière à la gestion intégrée ?*

Marion Marmorat, relations internationales, IEP Paris. *La controverse autour du projet hydroélectrique Gabikovo-Nagyvaros sur le Danube (Hongrie/Slovaquie). Catastrophe écologique ou tremplin pour le développement local ?*

Sylvie Clarimont, géographe, UMR SET, Pau. *La politique hydraulique en débat : grands barrages et mobilisations citoyennes dans le bassin de l'Èbre.*

Sophie Allain, sociologue, INRA, UMR SAD-APT, Paris. *Les arguments écologiques dans les négociations territoriales des projets de barrage-réservoir : un révélateur des tensions à l'œuvre dans la régulation politique de la gestion de l'eau.*

27 janvier 2006

Introduction de Jacques Bethemont, Université Jean Monnet, Saint-Etienne

Barrages : identités locales et nationales 10h-13h

Edna Castro, sociologue, laboratório MEGAM, Universidade federal do Para, Bélem. *Fleuves amazoniens et luttes locales.*

Denis Chartier, géographe, Université d'Orléans. *Les luttes menées autour du projet de barrage de Belo Monte (Pará-Brésil) ou le renouveau plein de contradictions des politiques de développement durable territorialisées.*

Stéphane Ghiotti, géographe, CNRS UMR MTE, Montpellier. *Les grands barrages au sein du schéma directeur d'aménagement du territoire libanais. La politique hydraulique au secours d'un développement voulu unitaire et intégré ?*

Anne Dalmasso, historienne, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2. *Discours et argumentaires autour des barrages alpins (France 1880-1980).*

Fleuves et construction d'un territoire local, patrimonial et touristique 14h30-17h30

Alice Ingold, historienne, EHESS. *Savoirs locaux, savoirs d'experts sur l'eau au 19^{ème} siècle.*

Françoise Clavairolle, anthropologue, UMR 5196 Techniques et cultures, Ivry. *La Borie sauvée des eaux.*

Maria Conceição Lopes, Instituto de Arqueologia, Universidade de Coimbra, Portugal. **Laura Verdelli**, géographe, UMR CITERES, Université François Rabelais, Tours. *Le fleuve Guadiana comme infrastructure culturelle dans la longue durée.*

Franck Huyghues Despointes, géographe, UMR CITERES, Université François Rabelais, Tours. *De la Loire aménagée à la Loire ménagée ou comment notre société a changé cette ressource naturelle en ressource patrimoniale.*

LISTE DES PARTICIPANTS

Sophie	ALLAIN	INRA, UMR SAD-APT
Bernard	BARRAQUE	Directeur de Recherches CNRS, LATTS, ENPC
Carole	BARTHELEMY	Sociologue, Post-doctorante CEMAGREF, Laboratoire d'hydroécologie quantitative, Lyon / UMR G-EAU Montpellier
Jacques	BETHEMONT	Professeur émérite Université Jean-Monnet, Saint-Etienne
Nathalie	BLANC	Chercheur UMR LADYSS, Paris 1
Sophie	BONIN	Maître de conférences Université Joseph-Fourier, Grenoble 1 Chercheur UMR PACTE
Christophe	BOUNI	ASCA
Edna	CASTRO	Professeur en sociologie, NAEA – UFPA, Labo Megam – Belém
Denis	CHARTIER	Maître de conférences, Université d'Orléans
Sylvie	CLARIMONT	Maître de conférences, Chercheur en géographie à l'UMR SET, Pau
Françoise	CLAVAIROLLE	Maître de conférences en anthropologie, Université François Rabelais, Tours Chercheur UMR 5196, CNRS, Equipe « Techniques et Culture », Ivry
Emilie	COLLET	Etudiante Master 2 "Mutations des sociétés contemporaines" Nanterre Paris X
Anne	DALMASSO	Maître de conférences Université Pierre Mendès-France, Grenoble
Agathe	DUFOUR	ASCA
Armelle	FAURE	Chercheur associé au Museum national d'histoire naturelle, Laboratoire EthnoBioGéo
Tiphaine	GAUDEFROY DE MOMBYNES	Doctorante en Gestion de l'Environnement EDF-R&D (GRETS)
Emmanuèle	GAUTIER	Maître de conférences en géographie – Université Paris VIII
Stéphane	GHIOTTI	Chercheur Laboratoire MTE, CNRS – UMR 5045, Montpellier
Françoise	GOUDET	Ministère de l'Équipement DGHUC-PUCA
Emmanuel	GRENIER	media manager/relationniste ICOLD/CIGB
Franck	HUYGHUES DESPOINTES	Docteur UMR 6173 CITERES Equipe Ville Société Territoire, Université François Rabelais, Tours
Alice	INGOLD	Maître de conférences, Centre de recherches historiques, EHESS
Michel	JACQUINOT	Directeur associé GEM (Études et Stratégies)
Stéphane	LA BRANCHE	Chercheur associé au CERAT, IEP de Grenoble Chercheur associé à l'ÉPE-LEPII de Grenoble.
Frédéric	LANDY	Maître de conférences HDR. Laboratoire Gecko Département de Géographie, Université Paris 10
Delphine	LENTZ	Doctorante EHESS / Université Toulouse 2
Jacques	LOLIVE	Chercheur en science politique et aménagement à l'UMR SET, Pau
Dorothee	MANIERE	EDF Production Ingénierie - Mission Développement Durable, St Denis

Olivier	MARCANT	Maître de conférences, IUT Tarbes, chercheur au laboratoire LERASS Toulouse 3
Marion	MARMORAT	Doctorante en relations internationales- IEP Paris
Madina	NAJIMOVA	Etudiante Master recherche EHESS
Richard	RAYMOND	Agro-Géographe Ingénieur de Recherche post-doc ENGREF – Centre de Clermont-Ferrand
Franco	ROMERIO	Centre Universitaire d'Etude des Problèmes de l'Energie (CUEPE) Université de Genève
Laure	SANTONI	Ingénieur Chercheur en Economie de l'Environnement EDF R&D Laboratoire National Hydraulique et Environnement
Christian	THIRIOT	ANAH, Direction technique Chargé de mission habitat/santé/environnement
Laura	VERDELLI	Doctorante UMR 6173 CITERES- EPU DA, Université François Rabelais, Tours
Julien	VERDONCK	Consultant pour la Banque Mondiale
Fabienne	WATEAU	Chercheur au laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, UMR 7535, Paris X-Nanterre

Journée d'études

« QUELS ENSEIGNEMENTS DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE RESERVOIR DE CHARLAS ? »

Toulouse, 31 janvier 2006, IUT Toulouse-3 Ponsan

Dans le cadre des « Ateliers du débat public », l'INRA-SADAPT et le LERASS-CPTS organisent une journée d'études sur le débat public relatif au projet de réservoir de Charlas.

Premier débat public sur l'eau organisé dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), le débat public sur le projet de réservoir de Charlas (Haute-Garonne), qui s'est déroulé de septembre à décembre 2003, présente plusieurs spécificités qui méritent de lui consacrer une journée d'études : en effet, le projet est porté par une collectivité territoriale, le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) et non par l'Etat ou par une grande

entreprise publique comme dans la plupart des projets de grandes infrastructures ; par ailleurs, le domaine de l'eau fait déjà l'objet d'un développement important de la concertation à travers la mise en place d'instances pluripartites de bassin et d'instruments de planification concertée, alors que la Directive Cadre sur l'Eau introduit un principe de participation du public qui renforce l'importance du débat public dans ce domaine.

L'objectif de cette journée d'études est de permettre à des acteurs de ce débat de faire part de leur expérience et d'exprimer leur point de vue sur le déroulement de ce débat public et à des chercheurs ayant suivi ce débat de présenter leur analyse, afin d'en tirer des enseignements pour l'utilisation de cet instrument dans le domaine de l'eau.

Programme de la journée

- 10H-10H15 - *Accueil*
- 10H15-10H30 - *Présentation de la journée d'études* (Sophie Allain)
- ***Première partie : Les regards des acteurs du débat public***
 - 10H30-11H - Bernard Leroy (chargé de mission au SMEAG) : « le débat public sur le réservoir de Charlas pour la personne publique responsable du projet »
 - 11H-11H30 - Rémy Martin (porte-parole du Comité Contre le Barrage de Charlas, président d'UMINATE) : « le débat public sur le réservoir de Charlas pour les opposants au projet »
 - 11H30-12H - Jean-Claude Flamant (membre de la commission particulière du débat public) : « le débat public sur le réservoir de Charlas à la lumière d'autres expériences locales de concertation »
 - 12H-12H30 - Jean-Stéphane Devisse (membre de la CNDP et membre de la commission particulière du débat public) : « le débat public sur le réservoir de Charlas à la lumière d'autres expériences de débat public organisées dans le cadre de la CNDP »
 - 12H30-13H - *Discussion*

● **Deuxième partie : Analyses de chercheurs**

- 14H30-15H - Olivier Marcant (LERASS-CTPS) : « le débat public Charlas : scène dramatique entre concertation institutionnelle et contestation associative »
- 15H-15H30 - Sophie Allain (INRA-SADAPT) : « le débat public sur le projet de réservoir de Charlas : un moyen de construction d’une négociation territoriale explicite de la régulation politique du domaine de l’eau »
- 15H30-16H - *Discussion*

● **Table-ronde**

- 16H-17H30 - « Perspectives du débat public pour les projets d’aménagements hydrauliques et la planification de bassin dans le cadre de la Directive-Cadre sur l’Eau »

avec la participation de Jean Cambon (Président du SMEAG), de José Cambou (Administratrice et Pilote du Réseau Santé Environnement de France Nature Environnement), Marie-Claire Domont (Agence de l’Eau Adour-Garonne – Service Planification), de Ernest Giorgiutti (Chef de la section Gestion Concertée de la Ressource en eau à l’Agence de l’Eau Adour-Garonne), de Guy Jeannin (Chargé de mission auprès du DRAF de Midi-Pyrénées pour les questions d’hydraulique) et de Henri Tardieu (Directeur Général de la CACG).

LISTE DES PARTICIPANTS

AGUT Sandrine	Délégation de Toulouse Agence de l’eau
ALLAIN Sophie	INRA SAD-APT Paris
AUDOYE Benjamin	U Toulouse 1
BARRES Danielle	INRA MES Paris
BASSERAS XAVIER	Agence Eau
BLOT Frédérique	U Mirail Dynamiques Rurales
BOUZON Arlette	UPS LERASS
BRUGIDOU Mathieu	EDF R&D et Cidsp-PACTE GRETS-E75
BURGER-LEEHRDT Delphine	INRA UMR ARCHE Toulouse
CAMBON Jean	Président SMEAG vp Conseil Général 82
CAMBOU José,	FNE

CAPES David	U Bordeaux CERVLE IEP
CHASKIEL Patrick	LERASS
COMEAU Aline	Sous Directrice Espace Rural du siège de l'Agence de l'eau
DAUBAS Mathias	Agence de l'eau
DELMAS Jean-Jacques,	Confédération Paysanne
DELMAS Martine	UMINATE (membre du Comité de Bassin)
DEPASSE Jérôme	ECOBAG
DEVISSE Jean-Stéphane	WWF CNDP et CPDP débat Charlas
DOMONT Marie-Claire	Sous Direction Connaissance Planification Agence Eau
DORLEAC Pierre	UMINATE
ESTRADE Robert	Agence de l'Eau Adour-Garonne
FLAMANT Jean-Claude	INRA CPDP débat Charlas
GHIOTTI Stéphane	Université Montpellier
GIBBS Chantal	UMINATE 32
GIORGIUTTI Ernest,	chef de la section Gestion Concertée de la Ressource en eau à l'Agence de l'Eau
GRUJARD Eric	Université de Paris Saint-Denis
HÉBERT Nicolas,	Chef du service Gestion Quantitative Agence Eau Adour-Garonne
JEANNIN Guy	Chargé de mission auprès du DRAF Midi-Pyrénées pour l'hydraulique
JUAN Manuel	Nature Midi-Pyrénées
LACROIX Nicole	Comité Contre Charlas
LAMARE Kevin	LERASS
LEMAIRE Audrey	Asconit Consultants
LEROY Bernard	SMEAG
MARCANT Olivier	LERASS
MARTIN Rémy	Président UMINATE
MECHINEAU Alain	CPDP Francilienne
MILLON Philippe	?
MONNOYER-SMITH Laurence	UTC
RICAUD Pascal	CEDP Tours
ROUSSARY Aurélie	U Mirail CERTOP
SALLES Denis	U Mirail CERTOP
SANSON Pascal	CEDP Tours
SAVINI Isabelle	INRA Paris
SOCHACKI Liliane	LERASS
SOLACROUP Franck	Délégation de Toulouse Agence de l'eau
SURAUD Marie-Gabrielle	LERASS
TARDIEU Henri	Directeur Général de la CACG
TEYSSIER François	DRAF
VALERO Bernard	ATTAC 65

Annexe 2 : deux ouvrages collectifs en projet

1- Projet à soumettre à la collection Indisciplines, éditions EDP Sciences (site www.quae.com). Réunion des textes jusqu'en juin 2006 ; travail collectif jusqu'en octobre 2006 ; proposition du projet en novembre 2006.

Sommaire provisoire :

Dans le prisme du développement durable : barrages et sciences sociales

Bernard Barraqué : introduction. Barrages réservoirs : des mesures structurelles à la durabilité

1. Le développement durable : un nouvel enjeu pour les fleuves ?

Questionnement historique

- Alice Ingold : Savoirs locaux, savoirs d'experts au XIX^e siècle
- Sophie Bonin, Nathalie Blanc : La construction conjointe d'une ressource et d'une légitimité : les barrages ou l'hypothèse d'un développement (encadré la Loire, un exemple : Franck Huygues-Despointes)

2. Ressource renouvelable ou/et ressource territoriale ? Les injonctions multiples des acteurs de l'eau

- Franco Romerio : Les enjeux socio-économiques de la ressource hydro-électrique
- Stéphane Labranche : Le développement participatif à l'épreuve de l'hydroélectricité au Québec et en Turquie
- Richard Raymond : Le cas Dordogne : l'hydroélectricité face aux œufs de poisson, arguments écologiques et gestion des éclusées
- Olivier Marcant : L'habitant et l'écologiste : une alliance naturelle ? Lutttes d'opposition aux projets de barrages en Adour-Garonne
- Sophie Allain : Le débat de public de Charlas, révélateur d'un barrage partagé entre les usages agricoles de l'eau et l'environnement
- Laure Verdelli : Les acteurs d'une opération d'aménagement intégrée : le barrage d'Alqueva
- Jacques Lolive, Didier Taverne : De nouveaux modèles d'action pour le local, l'exemple de l'EPTB Adour-Garonne. Comment passer de la politique équipementière à la gestion intégrée ?

3. Le rôle du fleuve dans l'établissement de nouveaux dialogues entre souverainetés nationales et valeurs locales

- Marion Marmorat : Barrage sur le Danube, prétexte à l'affrontement national et international. Analyse de la dimension environnementale d'une controverse.

- Stéphane Ghiotti : Le prisme de l'eau au Liban ou l'étude de la construction des identités nationales et locales
- Anne Dalmasso : La construction d'un discours savant sur la ressource hydroélectrique alpine
- Edna Castro, Denis Chartier : Ressources hydroélectriques au Brésil et développement amazonien
- Sylvie Clarimont : La politique de l'eau en Espagne, transformations de l'enjeu national

4. L'habitant ou la représentation inachevée

- Armelle Faure : L'habitant du fleuve, cet usager inconnu
- Françoise Clavairolle : Habiter les lieux, le rôle de la mémoire – La Borie sauvée des eaux
- Fabienne Wateau : Reproduire un village à l'identique : défi et expérimentation à Alqueva
- Michael Cernea : Déplacements de populations et grands barrages, le modèle IRR de la Banque mondiale (Impoverishment risks and reconstruction model for resettling displaced populations)

Jacques Bethemont : conclusion. Les grands barrages entre contestation et développement.

2- Projet de numéro thématique

**Hydraulic development in the Alps: a resource combining
renewability and territoriality ?**

Call for papers for a thematic issue of the *Journal of Alpine Research*, Armand Colin publishers, March 2008.

The era of the building of large dams in the Alps was a major one in mountain development. Initially thought of in terms of energy production – a mountain asset to be exploited in the public interest by private, public and mixed economic approaches – it is now the subject of close attention from researchers, especially historians, geographers, anthropologists and economists. It is seen as a symbolic time, an experimental period for the study of developmental models and the exploration of the changes in uses and perceptions of mountain areas in post-modern countries.

The issue of the *Journal of Alpine Research* planned around this theme aims to step back in time: on the one hand to make an assessment with the benefit of hindsight of dams as a form of Alpine development and occupation ; and on the other hand to take the temperature of current national and international debate on this type of large-scale construction. In France, crucial questions are being asked about the renewal of EDF (Electricité de France) concessions, while over the last ten years there have been new ways of looking at what dams are for. Their functions have been diversified, resulting in accrued constraints for operators. Among them are social, aesthetic, tourism and ecological functions (the so-called territorial resources, with not only economic but also social and cultural significance). The ambiguity of the principles of sustainable development is highlighted by this debate: although hydroelectricity is recognized as a renewable source of ‘clean’ energy, big dams are archetypes of development which destroys ecosystems, disregards local people and their living areas, and contradicts the idea that sustainable development must be rooted in local practices.

Papers submitted should deal with one of the issues above, irrespective of discipline or method.

The deadline for proposals (title and ten lines of abstract) is June 20, 2006, by e-mail.

Sophie Bonin. Maître de conférences en géographie. Chercheur UMR PACTE-CNRS, sophie.bonin@ujf-grenoble.fr

Anne Dalmasso. Maître de conférences en histoire contemporaine, anne.dalmasso@upmf-grenoble.fr

Appel à communication pour un numéro thématique de la *Revue de géographie alpine*
/ *Journal of Alpine research* (janvier-mars 2008):

Les Alpes et l'aménagement hydraulique, entre ressource renouvelable et ressource territoriale

Coordonné par Sophie Bonin, Maître de conférences en géographie. Chercheur UMR PACTE-CNRS, sophie.bonin@ujf-grenoble.fr et Anne Dalmaso, Maître de conférences en histoire contemporaine, anne.dalmaso@upmf-grenoble.fr

Les constructions de grands barrages dans les Alpes ont constitué un moment exceptionnel de l'aménagement de la montagne, pour un développement d'abord conçu par rapport à une ressource énergétique, une richesse des montagnes, à mettre en valeur au nom de l'intérêt général selon des modalités économiques diverses, privées, publiques ou mixtes. C'est aussi pour les chercheurs d'aujourd'hui, notamment historiens, géographes, anthropologues, économistes, un moment symbolique, un laboratoire, de la cristallisation d'un modèle de développement, et d'une évolution de la place –représentations et pratiques- de la montagne.

Ce numéro cherche à revenir sur ce moment, d'une part pour évaluer avec du recul cette forme d'aménagement des Alpes ; d'autre part pour prendre la mesure des débats actuels autour de ces grands aménagements, débats qui ont pris une tournure internationale. De vives questions sont posées par le renouvellement des concessions (en France, celles d'EDF vont bientôt atteindre le seuil des 75 ans), mais au-delà par l'évolution des conceptions de ces barrages à différentes échelles. Ces changements sont liés à la multifonctionnalité de ces ouvrages qui a pris de plus en plus de place, et pose des contraintes de plus en plus vives aux exploitants. Ils sont aussi en rapport avec l'ambiguïté des principes du développement durable : l'hydroélectricité est reconnue comme une ressource renouvelable et propre ; mais ces aménagements se posent aussi en archétypes de pratiques détruisant des écosystèmes, négligeant les sociétés locales et leurs milieux de vie, contredisant l'idée que le développement durable doit s'ancrer dans des pratiques locales.

Les textes attendus aborderont une de ces deux problématiques, sur les Alpes, sans restriction de disciplines ou de méthodes.

Propositions à confirmer avant le 20 juin 2006 (titre et résumé), par courriel ; textes attendus avant le 27 octobre 2006.

Annexe 3 : Liste des leaders associatifs interviewés en France et liste des entretiens réalisés au Brésil

En France :

- Entretien par téléphone 9 juillet 2004 : **Christine Jean**, biologiste, animatrice Loire Vivante de 1987 jusqu'en 2000, membre du Comité de Bassin Loire Bretagne de 1993 à 2005, titulaire en 1993 du PRIX GOLDMANN, le prix " Nobel " pour l'environnement
- Entretien 19 janvier 2004, Saman (31) **Rémy Martin**, informaticien, président du Comité Contre Charlas depuis 1998, président UMINATE Midi-Pyrénées depuis 2003
- Entretien 28 juin 2004, Navarrenx (64) : **Bernard Rousseau**, président FNE jusqu'en 2004, membre du Comité de Bassin Loire-Bretagne depuis 1993
- Entretien 23 juin 2004, Paris : **Martin Arnould**, responsable campagne « Rivières Vivantes » au WWF, membre du Comité de Bassin Loire-Bretagne depuis 1999
- Entretien 5 juillet 2005, Toulouse : **Thierry Couet**, fondateur association Viaur Vivant.

Au Brésil :

- Entretien du 13 juin 2005, Belém : **Roberto Araujo Santos**. Chercheur-anthropologue au MPEG (Museu Paraense Emílio Goeldi). Travaille depuis une vingtaine d'années sur la transamazonienne et les fronts pionniers.
- Entretien du 14 juin 2005, Santarém : **Raimundinha Monteiro**. Anciennement du ministère public fédéral, très liée aux mouvements de lutte, maintenant à l'UFRA, à Santarém.
- Entretien du 15 juin 2005, à Santarém : **Iza Maria Castro dos Santos**. Directrice du GDA (Groupe de défense de l'Amazonie). Le GDA est une ONG créée en 1978, avec pour objectif de sensibiliser et mobiliser pour lutter en faveur d'une meilleure qualité de vie et la préservation du patrimoine historique et culturel des populations amazoniennes.
- Entretien du 16 juin 2005, Altamira : **Tarcísio FEITOSA DA SILVA**. CIMI, Responsable de la CPT (Comissão Pastoral da Terra) , Projet *Terra do Meio*.

- Entretien du 17 juin 2005, Altamira : **Antônia Mello**. Représentante du MDTX. Le MDTX est un regroupement de syndicats, associations, etc. créé à la fin des années 1980 sous le nom MPST (Mouvement pour la survie de la Transamazonienne), qui se chargeait à la fois d'une représentation politique de la région et de développement agricole. Il a évolué, à la fin des années 1990 en deux entités séparées : le MDTX, organisme politique chargé de discuter les politiques publiques et de promouvoir des candidatures aux élections (qui se veut représentant de la société civile); la FVPP qui se charge du développement rural, et n'est pas officiellement politisé (qui se veut représentant des agriculteurs). La stratégie a fonctionné, puisque la FVPP gère des projets de développement agricole et que le MDTX a élu un député fédéral, un étatique, de nombreux conseillers municipaux et des maires ou vice maires. C'est le MDTX qui a été au front de la contestation du barrage, au nom des agriculteurs familiaux et surtout au nom des citoyens d'Altamira (qu'il représente depuis qu'il est MDTX).
- Entretien du 17 juin 2005, Altamira : **Carlos De Pinta**. Riverain, ancien *seringueiro*. Personne active au sein du MDTX qui fut notre guide lors de notre sortie de terrain.
- Entretien du 18 juin 2005, Altamira (município). **TI paquiçamba**. Tribu rencontrée le WE du 18, 19 juin 2005 (avec petite réunion réalisé le 19). L'une des tribus les plus atteinte par le projet de barrage.
- Entretien du 19 juin 2005, Altamira : **Jorge Cesar Pedrosa Gomes** (Cesa). Pilote de bateau.
- Entretien du 20 juin 2005, Altamira : **Maria de Fatima F. Barile**. Secrétaire exécutive du Consortium Belo Monte.
- Entretien du 20 juin 2005, Altamira : **Flavio Barroso**. Professeur d'agroécologie à l'annexe de l'UFBA d'Altamira.
- Entretien du 21 juin 2005, Altamira : **Gilson Brandão** - CEPAC
- Entretien du 20 juin 2005, Altamira : **Chrystinano**. Un des 3 responsables du service environnemental de la mairie d'Altamira (créé en avril 2005)
- Entretien du 22 juin 2005, Belém : **Guilherme Carvalho**. FASE. L'un des spécialistes des questions d'intégration économique de l'Amazonie.
- Entretien du 23 juin 2005, Belém : **Edna Castro**. UFPA. Anthropologue
- Entretien du 24 juin 2005, Belém : **Imazon. Valmir Santos e Carla Costa**. Responsables du projet Belém durable censé réaliser le diagnostic de la qualité de vie dans la grande Belém.
- Entretien du 6 juillet 2005, Salvador : **Jorge Luis Zegarra Tarqui**. Auteur de plusieurs articles sur les comités de bassin et travail sur l'eau dans l'État de Bahia.

- Entretien du 22 août 2005, San Francisco (USA) : **Patrick McCully**.
Directeur de l'ONG internationale River Network (IRN)

Annexe 4 : projet de plan de thèse sur le fleuve Sénégal

Abdourahmane Mbade SENE - Doctorant UMR PACTE-CNRS, Université Joseph-Fourier, Grenoble 1, sous la direction du professeur Olivier SOUBEYRAN

Développement durable : est ce un outil efficace pour concilier mondialisation et développement local en Afrique subsaharienne ? Cas du fleuve Sénégal

A- Les principes de « l'utilisation équitable et raisonnable » et de la « participation du public » dans les Conventions sous-régionales réglementant le fleuve Sénégal

- I- Quelques caractéristiques d'un fleuve international**
 - 1- Historique et définition d'un fleuve international
 - 2- Le principe de l'utilisation équitable et raisonnable de la ressource en eau d'un fleuve transfrontalier
 - 3- Le principe de la participation du public dans la gestion d'un fleuve international
- II- Cadre juridique du fleuve Sénégal**
 - 1- Contexte juridique avant barrages
 - 1-1. Convention relative au Statut du Fleuve Sénégal du 11 mars 1972
 - 1-2. Convention portant création de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal du 11 mars 1972
 - 2- Instruments juridiques du fleuve Sénégal établis après barrages
 - 2.1- Conventions portant création de l'Agence de Gestion et d'Exploitation de Diama et de l'Agence de Gestion de l'Energie de Manantali du 7 janvier 1997
 - a) Convention portant création de l'Agence de Gestion et d'Exploitation de Diama du 7 janvier 1997
 - b) Convention portant création de l'Agence de Gestion et d'Exploitation de Manantali du 7 janvier 1997
 - c) La Charte des eaux du fleuve Sénégal 2002
 - 2.2- Règlement intérieur de la Commission Permanente des eaux, octobre 2003
- III- Discussion générale : appareillage critique externe**
 - 1- Le principe d'utilisation équitable et raisonnable des ressources du fleuve est-il suffisamment appliqué de façon concrète sur le fleuve Sénégal ?
 - 2- La participation du public aux processus de prise de décision sur la gestion du fleuve Sénégal est-elle suffisante ?
 - 3- Quels sont les facteurs qui handicapent la mise en œuvre efficiente de ces principes dans ce contexte sous-régional ?

B- Résultats mitigés autour du barrage antisel de Diama : Désastre écologique ou succès d'une politique de maîtrise de l'eau.

- 1- Barrage de Diama**
 - 1-1. Principales argumentations de sa mise en place
 - augmentation des superficies irrigables
 - augmentation des réserves d'eau douce
 - régulation du débit du fleuve et maîtrise des crues
 - 1-2. Présentation du barrage
 - symbole d'une politique d'intégration sous-régionale entre les Etats riverains loin des aspirations des sociétés locales

- coûts exorbitants à la solde du contribuable
- absence d'une réelle politique d'environnement
- non implication des populations dans la gestion du barrage
- 2- Problèmes écologiques liés au barrage de Diama et les répercussions socio-économiques : cas de la prolifération de *Typha australis***
- 2-1. Une prolifération étroitement liée à l'arrêt de la langue salée par le barrage (cartographie de la localisation géographique de *Typha*)
- 2-2. Une prolifération spatiale et temporelle autour de l'eau du fleuve (cartographie sur évolution spatiale et temporelle de la prolifération de typha sur le lac de Guiers alimenté par le fleuve)
- 2-3. répercussions socio-économiques
 - réduction de l'accès à l'eau du fleuve des populations riveraines
 - conflit des riverains autour des points d'accès
 - prolifération des maladies hydriques
 - réduction des prises de la pêche artisanale
 - pertes progressives des terres des cultures de décrues des paysans riverains

C-Etude comparative des aménagements de Lampsar et de Ndiakhar dans le delta du fleuve Sénégal.

1-Lampsar : un exemple d'aménagement classique piloté par une structure étatique : la SAED (modèle top-down)

- 1-1. Présentation géographique de Lampsar
- 1-2. Un aménagement de type « grand périmètre »
- 1-3. Cadre politique et institutionnel de l'aménagement
 - 1-3.1. Influence des politiques agricoles
 - programme d'ajustement du secteur agricole (PASA)
 - Plan Directeur de Développement Intégré de la Rive Gauche du Fleuve Sénégal
 - 1-3.2. Les différents acteurs intervenants
 - SAED
 - Sections villageoises
 - GIE
 - 1-3.3. Evaluation des impacts socio-économiques et écologiques de l'aménagement
 - aspects positifs
 - contraintes

2- Ndiakhar : Un nouveau type d'aménagement géré par une structure de base : le CLCOP, Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (modèle bottom-up)

- 2-1. Situation géographique du site de Ndiakhar
- 2-2. CLCOP : Un nouveau cadre pour une meilleure concertation avec les sociétés locales et une prise en compte de la gestion durable de l'environnement
 - 2-2.1. Origine des CLCOP : Passage des OP (Organisation de Producteurs) au CLCOP
 - 2-2.2. Objectifs et mécanismes de fonctionnement
- 2-3. Mode d'organisation des usagers de Ndiakhar : un modèle d'autogestion
 - 2-3.1. Administration
 - 2-3.2. Fonctionnement
 - 2-3.3. Les autres acteurs intervenants dans le site de Ndiakhar
 - ANCAR
 - SAED

Annexe 5 : la représentation régionale pour une gouvernance du fleuve Loire (1893-2006)

<i>Période</i>	<i>Organisme</i>	<i>Objet</i>	<i>Projets envisagés</i>
1893-1922	Loire navigable (société)	Restauration/maintien navigation	Succession de biefs ; ou prolongement du canal latéral
1952-1957	Comité de défense du bassin de la Loire ⁵⁷	Opposition à deux projets de détournement des eaux de la Loire : Montpezat-C (dans le très haut bassin) et captage pour ville de Paris (pompage de la nappe alluviale dans le Loiret)	Lobbying contre des projets « d'intérêt général »
1957-1979	ANECLA ⁵⁸ (association)	« Définir le cadre d'une gestion commune du potentiel hydrographique du bassin et les moyens de l'utiliser pour le développement économique et social des régions qui l'englobe » (eau et agriculture/ eau et industries-transport). Promouvoir une solidarité ligérienne (étude pour un aménagement intégré du bassin dès 1962).	* soutenir les débits d'étiage avec un débit de 190 m ³ /s visé initialement à Gien (remontée des nappes phréatiques, irrigations systématiques et généralisées, implantation d'industries, eau potable) ⁵⁹ * créer une grande voie navigable, par des barrages effaçables, Est-Ouest (Nantes-Saint Nazaire avec la Saône et le Rhin) ⁶⁰ * fondation d'un Institut de la Loire ou à défaut un Centre d'Etudes ligériennes (scientifiques et économiques) * pôle sidérurgique de l'estuaire
1962-1975	SEMECLA ⁶¹ (syndicat d'économie mixte)	« Poursuivre avec l'aide des pouvoirs publics, les études de l'ANECLA et établir les projets d'implantation des infrastructures indispensables à la sauvegarde et au développement de l'économie ligérienne »	Inventaire des sites pour des barrages réservoirs de soutien d'étiage ainsi que des secteurs agricoles susceptibles d'être valorisés par l'irrigation

⁵⁷ Fondé à la suite d'une intense campagne de presse déclenchée par le *Journal de Gien* (et notamment par Louis Martin, président du syndicat d'initiative de Sully sur Loire), des personnalités, se retrouvèrent dans un Comité de défense du bassin de la Loire, à l'initiative du Dr Pierre Dezarnaulds, ancien Ministre, député maire de Gien et président du Conseil Général du Loiret, et de Pierre Chenesseau Président de la CCI du Loiret. La quasi totalité des députés et sénateurs du bassin se joindront à ce comité, et en parallèle se constituait un Comité d'action parlementaire pour la défense du bassin de la Loire. Ils obtiendront l'abandon des 2 projets (annulation DUP des travaux d'adduction d'eau des Vals de Loire en 1957, suite à un rapport de Jacques Gadoin, sénateur, maire de Cosne-sur-Loire, membre de l'ANECLA ; réactivée par une ordonnance de janvier 1959, et définitivement abandonnée en mai 1959). Ce dernier comité sera réactivé en 1985-1986 au moment de la création de l'EPALA. Le président du Comité, Bernard Chenesseau, fils du fondateur, précise à ce sujet qu'au moment de la création de l'EPALA, il était en effet apparu opportun de conserver à ses côtés une structure de représentation des chambres consulaires, des petites communes et des personnes et élus intéressés.

⁵⁸ Association Nationale pour l'Etude de la Communauté de la Loire et de ses Affluents. Créée toujours sous l'impulsion de Pierre Dezarnaulds et de Pierre Chenesseau, à la suite de la dynamique qui s'était créée. Elle regroupe des départements, des communes, des chambres de commerce et d'agriculture, des industriels et des particuliers. La première présidence de l'ANECLA fut assurée par Pierre Dezarnaulds. Elle fut ensuite confiée à Pierre de Villoutreys, sénateur indépendant de Maine et Loire entre 1948 et 1965, puis à Joseph Beaujannot, après l'élection de M de Villoutreys à la première présidence du Comité de Bassin Loire Bretagne en 1969. Grand rôle aussi d'un ingénieur-conseil, Albert Renaud (qui vient d'EDF et avait à ce titre prospecté les sites de barrage dans le haut bassin).

⁵⁹ *Bulletin de l'ANECLA*, 1970, « Priorité des priorités : maîtriser la Loire ! »

⁶⁰ Vibrantes déclarations d'élus à ce propos : faire de la Loire « un majestueux plan d'eau », une « artère vivifiante » (André Morice, sénateur-maire de Nantes en 1967 ; Jean Turc, maire d'Angers en 1968). Rêve de Marcel Bibault, adjoint maire de Nantes (1972) : « la Loire peut devenir très vite une succession de plans d'eau courante, ligne centrale d'un univers de rêve ». L'eau est bien perçue à cette époque, au niveau de ces décideurs en tous cas, comme un bien commun, ressource providentielle de la Loire pour le développement du bassin. Cf Pierre de Villoutreys, « L'eau, trésor commun des populations ligériennes », *Bulletin de l'ANECLA*, juillet 1961, p.1.

<i>Période</i>	<i>Organisme</i>	<i>Objet</i>	<i>Projets envisagés</i>
1975-1985	Institution Interdépartementale pour la protection des vals de Loire contre les inondations	Maitrise d'ouvrage du barrage « multi-fonctions » de Villerest et du réseau Cristal	Construction et gestion de Villerest ; de CRISTAL
1979-1984	Association LIGER⁶²	* l'action solidaire de tous les ligériens pour un aménagement intégré de leur bassin, * l'information auprès des pouvoirs publics, * la formulation de propositions précises, * le contrôle et l'analyse critique des projets, de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages.	Lobbying pour que soit pris en compte dans l'élaboration du 8ème plan un programme de grands travaux d'urgence.
1984-2000	EPALA⁶³ (Etablissement public)	* promouvoir à l'échelle du bassin de la Loire une action globale et solidaire des collectivités ligériennes par la réalisation directe ou le soutien financier d'actions en matière d'aménagement et de gestion des eaux, et de développement économique (protection contre les inondations ; amélioration du régime et de la qualité des eaux ; favoriser le développement économique dans le respect des collectivités territoriales et des options régionales) * concilier les intérêts des collectivités et des usagers des différents territoires et prendre en compte les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et humain ⁶⁴	* des études générales sur l'ensemble du bassin de la Loire, et pour les projets de Serre de la Farre, de Chambonchard et du Veurdre, Acquisitions foncières pour ces projets. * la réalisation puis l'exploitation de l'aménagement de pompage turbinage de NAUSSAC 2 sur le haut Allier, * l'exploitation du barrage de Villerest, et la gestion conjointe avec l'Etat du réseau CRISTAL de gestion des crues et des étiages, * la réalisation du seuil mobile sur la Maine à Angers et de l'ouvrage de Pont Rousseau sur la Sèvre Nantaise à Nantes, ouvrages qui ont été remis à la Région Pays de la Loire, * en basse Loire, le financement du transfert en amont de la prise d'eau de Nantes, de travaux de protection de berges, de renforcement de levées, de restauration du lit et d'amélioration de la navigation, * le financement et le copilotage avec l'Etat et l'agence de l'eau d'une équipe pluridisciplinaire pour la définition d'une stratégie de protection contre les inondations, et le financement du renforcement des levées en Loire moyenne et pour l'appui à la restauration écologique du fleuve, * le financement d'un important programme en faveur des poissons migrateurs : passe à poissons du pont barrage de Vichy, effacement du barrage de St-Etienne du Vigan,

⁶¹ Société d'Economie Mixte pour la Communauté de la Loire et de ses Affluents. Les actionnaires sont groupés en deux collèges : collectivités locales (départements, communes ; majorité du capital) / autres organismes (CCI, CA), sociétés ou personnes privées. Leur statut ne permet pas la réalisation ou l'exploitation d'ouvrages. La SEMECLA demandera pourtant fortement la maîtrise d'ouvrage de Villerest, en particulier Pierre de Villoutreys qui a été premier président de la SEMECLA en août 1962. Albert Renaud ingénieur conseil de l'ANECLA, se voit confier le même jour la mission de conseiller technique du président et de direction administrative et technique de la SEMECLA. En 1963, Jean Vergeot est nommé directeur général de la SEMECLA. Il recrute un ingénieur hydrologue, et deux agronomes. En 1965 une demande de concession est déposée de 5 barrages réservoirs (Serre de la Fare, Naussac, Cublaise, Chizeneuve, Chambonchard) et d'un lot de réseaux d'irrigation entre Loiret et Nièvre.

Début 1969, la SEMECLA connaît des problèmes de trésorerie, auquel s'ajoute l'absence de réponse des pouvoirs publics, et des problèmes de solidarité aussi (les élus de Basse Loire, ou de Cher ou Vienne, sont peu mobilisés par les projets d'ouvrages très en amont) : elle se met en sommeil jusqu'en 1971. En juin 1971, elle propose de se porter coordinatrice de la gestion des ouvrages à réaliser dans l'avenir pour l'amélioration des étiages et la protection contre les inondations, et des autres ouvrages. Sans suite. En juillet 1975, la SEMECLA est dissoute, face aux décisions de l'Etat et à la concession à d'autres de Naussac et Villerest, en souhaitant " la création d'une compagnie nationale de la Loire, nécessaire pour réaliser l'aménagement intégré du bassin de la Loire ".

⁶² Créée par Jean Royer, cette association a été dissoute le 22 juin 1984, à la création de l'EPALA. Son secrétariat aura également été assuré par M Labarrière, dans la continuité de celui de l'ANECLA

<i>Période</i>	<i>Organisme</i>	<i>Objet</i>	<i>Projets envisagés</i>
			salmoniculture du haut Allier, bassin de la Maine...
Juin 2001-...	Etablissement public Loire	Changement d'appellation de l'EPALA	Partenaire du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature

⁶³ L'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (l'EPALA) a été reconnu par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 novembre 1983 sous l'impulsion de Jean Royer et de Jean Auroux. Le secrétariat de l'EPALA constitué d'une petite équipe a été dirigé dès sa création (et jusqu'en 1996) par Joseph Picard (ex- directeur de l'agence de l'eau Loire Bretagne entre 1974 et 1984). Lors de sa création, l'EPALA réunissait 5 Régions, 14 Départements, et 17 villes. A ce jour l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents, qui présente le statut juridique d'un syndicat mixte, est constitué de 6 Régions (grands absents : Rhône-Alpes et Poitou-Charentes), 16 départements, 19 villes de plus de 30.000 habitants, 10 Syndicats intercommunaux départementaux regroupant des communes de moins de 30.000 habitants (SICALA). Au bilan, cela représente six millions d'habitants (le plus grand syndicat mixte de France). Il a été présidé de sa création à l'été 1995 par Jean Royer, puis par Eric Doligé.

⁶⁴ « assurer la protection de la vie et du patrimoine économique, culturel et écologique des habitants des zones riveraines contre l'extrême irrégularité de la Loire et de ses affluents » in EPALA, *Programme d'aménagement de la Loire et de ses affluents – L'impact des barrages sur le milieu naturel*, Orléans, 1988, p. 1.